Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission municipale du Québec

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-04296/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission municipale du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08481-4
ISSN 0229-8139

© Gouvernement du Québec

Monsieur Yvon Picotte
Ministre des Affaires municipales
20, avenue Chauveau
Édifice Cook-Chauveau
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le rapport annuel de la Commission municipale du Québec pour l'exercice 1989-1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jean-Charles Lafond, avocat

Québec, juin 1990

Table des matières

Chapitre 1
Création, historique, organisation, fonctionnement et compétence de la Commission 7

1.1 Création **7**

1.2 Historique **7**

1.3 Compétence **8**

1.4 Expédition des affaires **10**

1.5 Siège social **10**

1.6 Liste des membres au 31 mars 1990 **11**

Chapitre 2
Sommaire des activités de la Commission 13

Chapitre 3
Recommandations de la Commission à l'égard de soumissions publiques 15

Chapitre 4
Aménagement et urbanisme 17

4.1 Mandats de la Commission **17**

4.2 La fonction d'enregistrement **17**

4.3 Les avis de conformité **18**

— Tableau I : État du processus d'aménagement des MRC au 31 mars 1990 **20**

— Tableau II : État du processus d'aménagement des municipalités, avant l'entrée en vigueur du SA, au 31 mars 1990 (PU) **22**

— Tableau III : État du processus d'aménagement des municipalités, après l'entrée en vigueur du SA, au 31 mars 1990 (PU) **31**

— Tableau IV : Statistiques des enregistrements pour les municipalités et les MRC du 1er avril 1989 au 31 mars 1990 (partiel) et cumulatives de 1980 au 31 mars 1990 (global) **52**

Chapitre 5
Requêtes déposées à la Commission 57

5.1 Requêtes en appel des décisions du ministre de l'Environnement **57**

5.2 Requêtes en appel de la part de fonctionnaires municipaux **57**

5.3 Requêtes et révocations de reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières et de taxes d'affaires **61**

5.3.1 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières **61**

5.3.2 Requêtes en révocation de reconnaissance accordées en vertu du paragraphe 10 de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) **68**

5.3.3 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de taxes d'affaires **72**

5.4 Requêtes en fixation du prix de vente d'eau **88**

5.5 Relevé général des avis, décisions et ordonnances rendus par la C.M.Q. sur les requêtes reçues et suite à la tenue d'enquêtes **89**

Chapitre 6
Tutelle des municipalités 91

6.1 Mise en tutelle **91**

6.2 Cessation de tutelle **91**

6.3 Contrôle des municipalités en tutelle **91**

6.4 Municipalités en tutelle au 1er avril 1989 **92**

6.5 Municipalités mises en tutelle entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990 **92**

6.6 Relevé général des résolutions administratives adoptées par la Commission lors des tutelles **92**

6.7 Procès-verbaux des municipalités sous tutelle **92**

Chapitre 7
Administration temporaire de municipalités 93

7.1 Loi sur la Commission municipale (a. 100) **93**

7.2 Relevé général des interventions (résolutions administratives) de la Commission (a. 100) **93**

Chapitre 8
Les enquêtes de la Commission 95

8.1 Compétence **95**

8.1.1 Pouvoir général d'enquête **95**

8.1.2 Pouvoirs spéciaux d'enquête **95**

8.2 Pouvoirs des enquêteurs **95**

8.3 Déroulement des enquêtes **95**

8.4 Aboutissement des enquêtes **96**

8.5 Enquêtes terminées en cours d'exercice **96**

8.6 Enquêtes en cours d'exercice **96**

8.7 Enquêtes en vertu de l'article 22.2 de la Loi sur la Commission municipale **96**

8.8 Enquêtes à l'égard de regroupements municipaux **96**

8.9 Enquêtes à l'égard d'annexions municipales **97**

8.10 Enquêtes en vertu des articles 64.1 à 64.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) **97**

8.11 Enquêtes en vertu de l'article 320 du chapitre 57 des Lois de 1987 **98**

8.12 Enquêtes en vertu de l'article 70 du chapitre 57 des Lois de 1987 **99**

8.13 Enquêtes en vertu des articles 10 et suivants du chapitre 72 des Lois de 1988 **99**

Chapitre 1
Création, historique, organisation, fonctionnement et compétence de la Commission

1.1 Création

Création de la Commission municipale du Québec (C.M.Q.), (L.Q. 1931-1932, c. 56).

Elle se compose de deux membres dont un président.

La Commission municipale a, alors, été dotée exclusivement de pouvoirs administratifs relatifs au contrôle et à la surveillance des finances des municipalités, des commissions scolaires et des fabriques (approbation des emprunts temporaires et à long terme, tutelle, réorganisation financière, contrôle des ventes pour défaut de paiement des taxes et enquête sur l'administration financière des municipalités).

1.2 Historique

1933 Approbation des engagements de crédit.

1934 Application de la loi de la Commission municipale à la ville de Montréal.

1957 Le sous-ministre du ministère des Affaires municipales devient membre d'office de la C.M.Q.

1962 — La C.M.Q. demeure à trois membres mais le sous-ministre des Affaires municipales n'en fait plus partie.

— Le droit d'appel à la Commission municipale est accordé aux greffiers, trésoriers ou secrétaires-trésoriers et chefs de police des cités et villes.

1964 Les municipalités deviennent obligées de procéder par appel d'offres avant d'accorder certains contrats et la Commission municipale est appelée à donner des avis au ministre des Affaires municipales sur les demandes d'octroi de contrat à un autre que le plus bas soumissionnaire.

1965 — Le nombre des membres passe de trois à six.

— Les emprunts des fabriques ne requièrent plus l'approbation de la C.M.Q.

1968 — Le Gouvernement peut demander à la Commission municipale de tenir des enquêtes sur tout aspect de l'administration des municipalités et il peut les déclarer assujetties au contrôle de celle-ci.

— Le droit d'appel à la Commission municipale est accordé aux secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésoriers adjoints des municipalités régies par le Code municipal.

— Le droit d'appel des chefs de police à la C.M.Q. est transféré à la Commission de police du Québec.

— Le droit d'appel à la Commission municipale est accordé à tous les non-salariés des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes.

1970 — La Commission municipale acquiert le pouvoir d'administrer les municipalités où le conseil ne peut plus siéger, faute de quorum.

— Le nombre des membres passe de six à dix.

1971 La Commission municipale peut s'adresser à la Cour supérieure pour assujettir à son contrôle une municipalité où le conseil est dans l'impossibilité de fait d'administrer les affaires courantes, même s'il y a un nombre suffisant de membres pour former le quorum.

1972 — La Commission municipale a juridiction pour accorder des exemptions de taxe foncière à certains organismes sans but lucratif.

— La Régie des eaux est abolie et ses membres deviennent membres de la Commission municipale, ce qui porte leur nombre de dix à quinze.

— La Commission municipale entend les appels des ordonnances ou des refus d'autorisation du sous-ministre de l'Environnement.

1982 Cessation de la juridiction de la Commission municipale sur les commissions scolaires.

1984 La Commission nationale de l'aménagement est abolie et ses pouvoirs sont transférés à la Commission municipale.

1985 Disparition du pouvoir d'approbation des emprunts temporaires et à long terme ainsi que des engagements de crédit des municipalités par la Commission municipale.

1987 — La Commission obtient un pouvoir d'arbitrage conventionnel pour régler les différends entre municipalités.

— La Commission peut accorder des exemptions de taxe d'affaires.

— La Commission peut fixer les tarifs des sites d'élimination des déchets.

— La Commission peut faire enquête pour déterminer certaines fins de mandat des élus municipaux.

1988 — La Commission entend les appels des ordonnances ou des refus d'autorisation du ministre de l'Environnement.

1989 — La Commission tient des audiences publiques à la demande du ministre des Affaires municipales sur :

— le changement de nom d'une municipalité;

— la modification d'une demande de constitution d'une municipalité;

— une demande de regroupement de municipalités;

— la modification d'une demande de regroupement de municipalités;

— une demande d'annexion de territoire;

— la modification d'une demande d'annexion de territoire.

1.3 Compétence

1.3.1 Principaux pouvoirs administratifs

1.3.1.1 Tutelle des municipalités

La Commission municipale peut s'adresser à la Cour supérieure pour faire mettre une municipalité sous sa tutelle lorsque celle-ci n'est plus en mesure de faire face à ses obligations financières.

1.3.1.2 Assujettissement des municipalités

La Commission exerce des pouvoirs de tutelle à l'égard des municipalités assujetties à son contrôle par le gouvernement à l'occasion d'une demande d'enquête sur tout ou partie de l'administration de ces municipalités ainsi qu'à la suite de la confirmation par la Cour supérieure d'une résolution de la Commission municipale décrétant l'assujettissement d'une municipalité lorsque le conseil est dans l'impossibilité de fait d'administrer les affaires depuis plus de trente jours bien qu'il puisse siéger valablement.

1.3.1.3 Administration temporaire des municipalités

La Commission administre temporairement les municipalités où un conseil municipal ne peut pas siéger, faute de quorum.

1.3.1.4 Enquêtes sur l'administration financière

La Commission enquête, de sa propre initiative ou à la demande du ministre des Affaires municipales, sur l'administration financière des municipalités.

1.3.1.5 Enquêtes sur tout aspect de l'administration

La Commission enquête, à la demande du gouvernement, sur tout aspect de l'administration des municipalités.

1.3.1.6 Soumissions

La Commission analyse les demandes d'autorisation des municipalités d'accorder des contrats comportant une dépense de plus de 5 000,00 $ à d'autres que les plus bas soumissionnaires et donne son avis au ministre des Affaires municipales.

1.3.1.7 Constitution d'une municipalité

Le ministre des Affaires municipales peut demander à la Commission de tenir une audience publique sur la proposition de modification d'une demande de constitution en municipalité.

1.3.1.8 Changement de nom

Le ministre des Affaires municipales peut demander à la Commission de tenir une audience publique sur la demande de changement de nom d'une municipalité.

1.3.1.9 Annexion et regroupement de territoires

Le ministre des Affaires municipales peut demander à la Commission de tenir une audience publique sur une demande d'annexion de territoire ou de modification d'une telle demande ou encore sur une demande de regroupement de territoires ou sur une demande de modification de regroupement de territoires.

1.3.1.10 Avis au ministre des Affaires municipales

Le ministre des Affaires municipales peut demander l'avis de la Commission municipale avant d'approuver, d'autoriser ou de désavouer un règlement, une résolution ou un autre acte.

1.3.2 Principaux pouvoirs quasi judiciaires

1.3.2.1 Appel des hauts fonctionnaires

Les hauts fonctionnaires municipaux, c'est-à-dire tous les fonctionnaires et employés d'une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes qui sont non syndicables et les secrétaires-trésoriers ainsi que les secrétaires-trésoriers adjoints des municipalités régies par le Code municipal, peuvent en appeler à la Commission municipale de leur destitution, de leur réduction de traitement et de certaines suspensions sans traitement.

1.3.2.2 Appel des décisions du ministre de l'Environnement

Toute municipalité ou personne visée par une ordonnance émise par le ministre, à l'exception de celles visées aux articles 29 et 32.5, au deuxième alinéa de l'article 34, aux articles 35, 49.1, 57, 59, 61, 114, 114.1 et 120, peut interjeter appel de la décision devant la Commission municipale si les motifs de fait ou de droit invoqués au soutien de la décision sont erronés, si la procédure suivie est entachée d'une irrégularité grave ou si la décision n'a pas été rendue avec impartialité.

Il en est de même dans tous les cas où le ministre refuse d'accorder, ou révoque un certificat d'autorisation, un certificat, une autorisation, une approbation, une permission ou un permis, refuse de renouveler un permis, fixe à moins de cinq ans la durée du renouvellement d'un permis en vertu de l'article 55, exige une modification à une demande qui lui est faite, fixe ou répartit des coûts et des frais autres que ceux visés aux articles 32.5 et 35, détermine une indemnité en vertu de l'article 61, signifie une dénégation de conformité à l'initiateur du projet, refuse de délivrer ou modifie, suspend ou révoque une attestation d'assainissement ou refuse de modifier ou de révoquer l'attestation d'assainissement à la demande de son titulaire.

Dans le cas où le ministre approuve des taux avec modification en vertu de l'article 32.9, l'exploitant peut en appeler devant la Commission municipale.

1.3.2.3 Exemption de taxes foncières

La Commission peut accorder des reconnaissances à des fins d'exemption de taxes foncières à des organismes de charité ou à certains organismes sans but lucratif. Pour être reconnus, les organismes doivent utiliser des locaux ouverts à l'usage du public à des fins culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales.

1.3.2.4 Exemption de taxes d'affaires

La Commission peut, après consultation de la corporation municipale, exempter de la taxe d'affaires certaines activités exercées dans une place d'affaires :

- une activité exercée dans un but non lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, écologiques, récréatives, charitables, sociales ou de protection des animaux dans un immeuble à l'usage du public;
- une activité administrative rattachée à la poursuite d'une activité exercée, conformément au paragraphe précédent, à des fins culturelles, scienfitiques, écologiques, récréatives, charitables ou de protection des animaux, même si cette activité administrative est exercée dans un immeuble distinct à l'usage du public ou non;
- une activité administrative rattachée à une activité exercée dans un but non lucratif, principalement en vue de la défense des intérêts ou des droits d'un groupe de personnes formé en raison de la langue, de l'origine ethnique ou nationale, de l'âge ou d'un handicap ou en vue de lutter contre une forme de discrimination illégale ou en vue de venir en aide à des personnes socialement ou économiquement défavorisées ou à des personnes opprimées.

1.3.2.5 Tarification pour les sites d'élimination des déchets

L'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets peut exiger pour ses services soit les prix indiqués dans le tarif publié conformément à l'article 64.3 et en vigueur, soit ceux fixés par la Commission (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.2).

Au moins 45 jours avant la date de son entrée en vigueur, l'exploitant publie son tarif ou toute modification de celui-ci dans un quotidien diffusé dans le territoire qu'il dessert ou, à défaut de quotidien diffusé dans ce territoire, dans un quotidien diffusé dans le territoire le plus rapproché.

L'exploitant publie en même temps un avis indiquant la date prévue pour l'entrée en vigueur du tarif ou de toute modification de celui-ci et mentionnant le recours prévu à l'article 64.4 (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.3).

La Commission peut, sur demande de toute personne ou municipalité, modifier tout ou partie des prix publiés par l'exploitant. Elle peut également enquêter sur toute question relative à cette demande.

À cette fin, la Commission possède les mêmes pouvoirs et jouit des mêmes immunités que ce qui est prévu à la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.4).

La demande doit être faite par écrit dans les 45 jours suivant la date de publication par l'exploitant de son tarif ou de la modification de celui-ci.

Elle est accompagnée d'une preuve de cette publication.

Le demandeur fait signifier à l'exploitant une copie de cette demande (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.5).

Lorsqu'une demande lui est présentée, la Commission peut, sur requête d'une partie et après enquête sommaire, fixer provisoirement les prix exigibles par l'exploitant pendant la période qu'elle indique, laquelle ne peut excéder la date de prise d'effet de sa décision finale.

Toutefois, ces prix ne peuvent entrer en vigueur avant le deuxième jour qui suit celui de la signification à l'exploitant de la décision qui les fixe (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.6).

1.3.2.6 Prix de vente de l'eau

La Commission fixe, à la demande de l'une des parties, le prix de vente de l'eau entre les municipalités à défaut d'entente entre celles-ci.

1.3.2.7 Aménagement du territoire

La Commission donne des avis sur la conformité d'un plan d'urbanisme ou d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction aux objectifs d'un schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire d'une municipalité régionale de comté, sur la conformité d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction au plan d'urbanisme d'une municipalité, ou sur la conformité d'une intervention gouvernementale aux objectifs d'un schéma d'aménagement ou aux dispositions d'un règlement de contrôle intérimaire.

Le cas échéant, la Commission donne également des avis sur la conformité d'un règlement visé à l'article 116 aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire et au plan d'urbanisme (art. 221 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).

La Commission donne également des avis sur la question de savoir si une modification envisagée à un schéma d'aménagement affecte ses objectifs ou les dispositions du document complémentaire (art. 222 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).

1.3.2.8 Enquêtes sur les fins de mandat des élus

Le greffier ou secrétaire-trésorier qui se rend compte de la fin du mandat d'un membre du conseil en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil, de son inhabilité, de la nullité de son élection ou de la dépossession de sa charge en avise par écrit, le plus tôt possible, la Commission.

La Commission, après enquête, constate ou non la fin du mandat. Elle transmet une copie de sa décision, en même temps, à la municipalité et au membre intéressé.

1.3.2.9 Arbitrage des ententes intermunicipales

La Commission peut intervenir comme arbitre dans les conflits résultant des ententes intermunicipales. Cet arbitrage ne peut intervenir qu'après l'échec d'une médiation du ministre des Affaires municipales.

1.3.2.10 Arbitrage conventionnel

Deux municipalités ou plus peuvent convenir de soumettre à l'arbitrage de la Commission un différend né ou éventuel.

Ne peut être soumis à l'arbitrage prévu à la présente section un différend qui en vertu d'une loi doit être décidé par une autorité autre qu'un tribunal judiciaire.

1.4 Expédition des affaires

L'expédition des affaires courantes confiées à la Commission municipale, en matière administrative, se fait au siège social.

L'expédition des affaires en matière quasi judiciaire et les auditions à des fins d'enquête s'effectuent partout au Québec, généralement, le plus près des citoyens intéressés.

Le quorum de la Commission est de deux membres et la quasi-totalité des affaires sont traitées par deux membres désignés par le président.

1.5 Siège social

Le siège social de la Commission municipale est à Québec en vertu d'un arrêté en conseil adopté en 1932. Il est présentement situé à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
20, avenue Chauveau
5e étage de la Tour
Québec (Québec)
G1R 4J3

La Commission maintient, en outre, un bureau permanent à Montréal à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
800, boulevard de Maisonneuve Est
Bureau 1400
Montréal (Québec)
H2L 4L8

1.6 Liste des membres au 31 mars 1990

Jean-Charles Lafond, avocat, président
Jean-Paul Boucher, ing., vice-président
Pierre Delisle, ing., vice-président
François Mathieu, avocat, vice-président
Guy Bacon, b.s.c.
Mariette Bécotte, adm.
Lucien Caron, adm.
Rolland Dion, adm.
Jacques-W. Fortier, adm.
Claude Gélinas, avocat
Jérémie Giles, c.r.i.
Jean-Guy Houde, avocat
Odette Lapalme, avocate
Maurice Lortie, adm.
Robert Pagé, adm.
Jean-Marc Rivest, urbaniste
Marcel Robidas, adm.
Louise Sauvé-Cuerrier, adm.
Secrétaire : Caroline Pouliot, notaire

Chapitre 2
Sommaire des activités de la Commission

Genre d'activité	Nombre		
	1987-1988	1988-1989	1989-1990
1. Approbations concernant les :			
— Énumérations abrégées approuvées en vertu des articles 513 de la Loi sur les cités et villes et 1027 du Code municipal	32	39	34
— Ententes approuvées et relatives à la gestion des déchets (a. 549, C.M.) et à la gestion de fonds de rente de retraite (a. 710, C.M.)	4	11	3
2. — Résolutions diverses de la Commission	18	35	46
— Résolutions diverses de la Commission relatives aux enquêtes (voir chapitre 8)	—	6	9
3. Recommandations au ministre des Affaires municipales à l'égard de soumissions publiques (voir chapitre 3)	18	13	22
4. — Enregistrements effectués en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (voir chapitre 4)	1332	2021	3000
— Avis et décisions suite à des demandes d'avis de conformité (voir sous-chapitre 4.3)	0	5	4+3
5. Décisions et ordonnances de la Commission en regard des pouvoirs quasi judiciaires, administratifs et d'enquête (voir chapitres 5 et 8)	193	406	565
6. Tutelles de la Commission (voir chapitre 6)			
— Résolutions administratives adoptées par la Commission pour l'administration de tutelle	106	80	2
— Procès-verbaux des municipalités analysés par la Commisssion	47	54	1
7. Administration temporaire de municipalités (voir chapitre 7)			
— Résolutions administratives adoptées par la Commission, en vertu de l'article 100 de sa loi constitutive	51	387	537
8. Enquêtes de la Commission (voir chapitre 8)			
— Rapports d'enquête au gouvernement sur l'administration de municipalités	1	1	1
— Rapports d'enquête au ministre à l'égard des regroupements municipaux	2	3	4
— Rapports d'enquête au ministre à l'égard des annexions municipales	—	—	1
Total global	**1804**	**3061**	**4232**

Chapitre 3
Recommandations de la Commission à l'égard de soumissions publiques

L'article 573 de la Loi sur les cités et villes et l'article 935 du Code municipal, ainsi que quelques autres dispositions législatives au même effet, exigent que l'on obtienne l'autorisation du ministre des Affaires municipales avant d'accorder un contrat à une personne autre que celle qui a présenté, dans le délai fixé, la soumission la plus basse.

Le texte de ces articles ne fait nulle mention de la Commission municipale du Québec. Toutefois, les ministres des Affaires municipales ont toujours demandé l'avis de la Commission municipale sur ce genre de demande, et ce, depuis l'introduction de cette obligation dans la loi.

La Commission municipale a fait vingt-deux recommandations au ministre. De ce nombre, huit ont été agréées, neuf refusées et deux ont fait l'objet d'un retrait de la part des municipalités au cours du présent exercice.

Le tableau suivant illustre la situation pour le présent exercice et les deux exercices financiers précédents.

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Recommandations au ministre	18	13	22
Agréées	4	6	8
Refusées	9	4	9

Nom des municipalités dont les demandes ont été agréées ou refusées en 1989-1990, pour l'octroi d'un contrat à un autre que le plus bas soumissionnaire

Demandes agréées	Demandes refusées
Hull	Harrington, ct
Lac-Etchemin	Notre-Dame-du-Lac (2)
Lachine	Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, p
Rimouski	Saint-Jérôme
Saint-Augustin-de-Desmaures, p	Saint-Joseph-de-Kamouraska, p
Sainte-Barbe, p	Senneterre, p
Saint-Julien, p	Trois-Lacs, sd
Vaudreuil	Yamachiche, sd

N.B. : Retraits ou cas non visés : — Lac Drolet, sd
— Saint-Ferréol-les-Neiges, sd

Chapitre 4
Aménagement et urbanisme

4.1 Mandats de la Commission

La Commission a essentiellement deux mandats principaux conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

— la Commission est la gardienne de tous les documents d'aménagement et d'urbanisme que doivent lui acheminer pour fins d'enregistrement les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités locales et le Gouvernement. La Commission doit tenir ces documents disponibles pour consultation et en délivrer copie, moyennant le tarif déterminé par le Gouvernement.

— la Commission doit rendre des avis de conformité entre des documents d'aménagement et d'urbanisme lorsqu'une demande en ce sens lui est adressée.

La Commission peut ainsi être appelée à émettre un avis de conformité à la demande d'une municipalité, d'un groupe de propriétaires ou de locataires, ou du ministre des Affaires municipales.

Ces demandes peuvent être formulées lorsque l'une ou l'autre des situations suivantes se présente :

— une municipalité peut demander à la Commission un avis sur la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de son plan d'urbanisme ou de l'un de ses règlements d'urbanisme lorsque la municipalité régionale de comté ne délivre pas, dans le délai prévu par la loi, le certificat de conformité requis pour l'entrée en vigueur de ce plan ou règlement ou, le cas échéant, de leur modification; une telle demande peut également être adressée à la Commission à l'égard d'un règlement régissant l'émission des permis de construction, visé à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

— lors de la modification ou de la révision du schéma d'aménagement par la municipalité régionale de comté, une municipalité ou dix propriétaires ou locataires visés par ce schéma peuvent demander à la Commission si la modification du schéma envisagée affecte les objectifs du schéma ou les dispositions du document complémentaire; cette demande peut être adressée lorsque la résolution du conseil de la municipalité régionale de comté indique que la modification envisagée n'affecte pas les objectifs du schéma d'aménagement ou les dispositions du document complémentaire;

— suite à l'entrée en vigueur d'un plan d'urbanisme ou d'une modification de ce plan, cinq propriétaires ou locataires de la municipalité peuvent demander à la Commission un avis sur la conformité au plan d'urbanisme des règlements adoptés pour la mise en oeuvre de ce plan ou de sa modification. Une demande d'avis peut également être adressée à la Commission à l'égard de la conformité des règlements d'urbanisme adoptés en exécution d'un programme particulier d'urbanisme applicable au centre-ville ou au secteur central d'une municipalité, lorsque ce programme particulier est adopté avant l'adoption d'un plan d'urbanisme et avant l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement;

— lors de l'adoption ou, le cas échéant, de la modification par la municipalité régionale de comté d'un règlement d'urbanisme dans un territoire non organisé, suite à l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement, trois propriétaires ou locataires de ce territoire peuvent demander à la Commission un avis sur la conformité de ce règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

— enfin, le ministre des Affaires municipales peut demander un avis à la Commission sur la conformité d'une intervention gouvernementale projetée, si le conseil de la municipalité régionale de comté est d'opinion que l'intervention projetée n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ou aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire.

Le ministre peut également, en vertu des pouvoirs généraux qui lui sont conférés, demander à la Commission un avis sur la conformité de tout plan ou règlement, ou de toutes modifications envisagées au schéma d'aménagement, aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire de ce schéma. Il peut aussi demander un avis sur la conformité des règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme d'une municipalité.

4.2 La fonction d'enregistrement

Au 31 mars 1990, la Commission avait procédé à l'enregistrement de 10 822 documents d'urbanisme et d'aménagement dont 3 000 au cours de l'exercice visé par le présent rapport, comparativement à 2 021 au cours de l'exercice précédent.

Actuellement, toutes les MRC, la CUM et la CUQ ont adopté leur schéma d'aménagement par règlement. Si l'on regarde le tableau I « État du processus d'aménagement des MRC au 31 mars 1990 », on constate que de ce nombre, il y a maintenant 90 schémas d'aménagement en vigueur sur un total de 95.

De plus, la CRO et les MRC de Mirabel et de Laval ont également un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 18 juin 1987, le 22 avril 1987 et le 2 février 1990 respectivement.

Le processus de modification des schémas d'aménagement après leur entrée en vigueur a été amorcé. En effet, 96 projets de règlement modifiant le schéma d'aménagement ont été enregistrés par la C.M.Q., alors que 54 modifications adoptées par règlement ont été enregistrées au cours du présent exercice.

Dans le domaine de l'urbanisme municipal, on constate que de nombreuses municipalités ont transmis leur documentation à la Commission. En effet, en 1989-1990, 266 municipalités se sont engagées dans le processus d'élaboration d'un plan d'urbanisme après l'entrée en vigueur des schémas pour porter le nombre total de municipalités ainsi engagées à 562. À ce nombre, il faut ajouter 421 municipalités qui se sont également engagées dans la préparation d'un plan d'urbanisme vu l'imminence de l'entrée en vigueur du schéma de la MRC.

C'est donc dire qu'au 31 mars 1990, 983 municipalités ont transmis la résolution prévue à l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Sur le plan administratif, la Commission a procédé à la mise au point de son nouveau système informatique acquis au cours des deux dernières années. Cet équipement de plus grande puissance était rendu nécessaire afin de répondre aux besoins grandissants d'enregistrement, d'analyse statistique et aux demandes d'informations découlant de l'existence de sa banque de données.

4.3 Les avis de conformité

Le mécanisme des avis de conformité prévu par la loi a fonctionné de nouveau au cours de l'exercice visé au présent rapport. En effet, les MRC ont émis et fait enregistrer au total 663 certificats de conformité tel que prévoit l'article 44 de la loi. Dans ce nombre, on retrouve 206 certificats relatifs à des plans d'urbanisme ou à leur modification adoptés par les municipalités suite à l'entrée en vigueur d'un schéma et 457 certificats relatifs aux règlements d'urbanisme en découlant.

Comme il a été indiqué plus haut dans ce document, de nombreux recours peuvent être exercés en matière de demande d'avis de conformité à la Commission municipale. **Au cours de la présente année, la Commission a été saisie de douze demandes d'avis de conformité** et ce, suivant les articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ci-après indiqués :

Article 37 :

— La ville d'Aylmer a demandé à la Commission un avis de conformité de son plan d'urbanisme et de son règlement d'urbanisme à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté régionale de l'Outaouais et de son document complémentaire.

La Commission a émis l'avis que le règlement 300-CS-89 tel que modifié par le règlement 300-CS-1-89 et le règlement 500-CS-89 tel que modifié par le règlement 500-CS-1-89 de la ville d'Aylmer étaient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Communauté régionale de l'Outaouais (1).

— Le village de Robertsonville a demandé à la Commission un avis de conformité de son règlement de zonage portant le numéro 256 à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de L'Amiante.

La Commission a émis l'avis que le règlement de zonage n'était pas conforme aux objectifs du schéma.

Les municipalités du village de Sainte-Agathe, de la paroisse de Saint-Jovite et de Sainte-Agathe-des-Monts se sont désistées de leur demande.

Article 51 :

— Plus de dix personnes habiles à voter du territoire de la Communauté régionale de l'Outaouais, ainsi que la municipalité de L'Ange-Gardien ont demandé un avis sur la question de savoir si la modification effectuée par le règlement portant le numéro 334 de la Communauté affecte les objectifs du schéma d'aménagement de cette dernière ou les dispositions du document complémentaire.

La Commission a émis l'avis que la modification envisagée par le règlement 334 de la Communauté affectait les objectifs du schéma et les dispositions du document complémentaire.

Article 103 :

— Sept personnes habiles à voter de la municipalité du village de Robertsonville ont demandé à la Commission un avis de conformité des règlements d'urbanisme dudit village à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de L'Amiante.

La Commission n'a pas accueilli cette demande.

— Cinq personnes habiles à voter de la municipalité de Lac-Simon ont demandé à la Commission un

(1) Requête en évocation rejetée.

avis de conformité entre le plan d'urbanisme de la municipalité de Lac-Simon et le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Papineau.

La Commission n'a pas accueilli cette demande.

— Cinq personnes habiles à voter de la municipalité de Lac-Simon ont demandé à la Commission un avis de conformité entre les règlements d'urbanisme et le plan d'urbanisme de la municipalité de Lac-Simon et le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Papineau.

La Commission n'a pas accueilli cette demande.

Les citoyens de la municipalité de Mont-Tremblant et du village de Pointe-au-Pic se sont désistés de leur demande.

Article 240 :

— Le ministre des affaires municipales a demandé à la Commission un avis sur la question de savoir si les modifications envisagées par la Communauté urbaine de Montréal à son schéma d'aménagement par les projets de règlement portant les numéros 89-10 et 89-11 affectent les objectifs ou les dispositions du document complémentaire de ce schéma.

La Commission a émis l'avis que les modifications visées par les projets de règlement portant les numéros 89-10 et 89-11 de la Communauté urbaine de Montréal n'affectaient pas les objectifs du schéma d'aménagement de celle-ci non plus que les dispositions du document complémentaire.

Tableau I

État du processus d'aménagement des MRC au 31 mars 1990

Municipalité régionale de comté	Règlement de contrôle intérimaire	Résolution élaboration d'un S.A.	Proposition préléminaire d'aménagement	Proposition d'aménagement	Orientations et projets du Gouvernement	Version définitive du S.A.	Règlement schéma d'aménagement	Règlement schéma d'amé. en vigueur
Abitibi	83-11-28	84-01-11	85-05-08	86-07-14	86-10-10	87-03-11	87-06-30	88-10-13
Abitibi-Ouest	83-11-11	84-03-14	84-12-12	85-10-05	86-01-13	86-05-14	86-12-10	89-11-01
Acton	83-01-25	82-12-15	85-06-12	86-04-18	86-07-14	86-08-13	87-03-11	88-03-17
Antoine-Labelle	84-01-16	83-12-21	85-04-10	85-11-01	86-01-29	86-05-07	86-12-10	88-10-13
Argenteuil	84-01-05	84-01-11	85-08-14	86-02-18	86-05-16	86-08-13	87-03-11	88-06-09
Arthabaska	83-01-28	82-12-08	85-05-15	86-01-13	86-04-10	86-07-16	86-12-10	88-04-26
Avignon	83-03-14	82-12-14	85-10-08	86-08-25	86-11-21	86-12-09	87-06-09	88-10-13
Beauce-Sartigan	83-04-08	84-03-22	85-08-21	86-02-14	86-05-14	86-07-30	87-03-25	88-10-13
Beauharnois-Salaberry	83-02-18	83-01-05	85-08-21	86-06-06	86-09-04	86-10-15	87-03-25	88-11-23
Bécancour	83-01-24	82-12-08	84-05-16	85-04-16	85-07-12	86-07-03	87-03-18	88-02-11
Bellechasse	83-01-28	82-12-15	85-05-15	86-01-21	86-04-18	86-11-26	87-04-15	87-12-31
Bonaventure	83-03-01	83-01-05	85-10-23	86-08-01	86-10-29	87-04-15	87-07-29	88-12-20
Brome-Missisquoi	84-03-21	84-06-19	85-07-16	86-04-25	86-07-23	86-11-26	87-05-19	89-09-14
Caniapiscau	83-03-04	82-12-08	85-01-15	85-08-15	85-11-08	86-05-13	86-12-17	87-05-07
Champlain	83-09-26	83-12-20	85-06-18	85-12-05	86-03-03	86-05-06	86-09-16	87-07-29
Charlevoix	83-01-18	82-12-08	84-01-11	85-02-05	85-05-02	85-11-13	87-01-14	87-12-24
Charlevoix-Est	83-01-26	82-12-13	84-01-12	85-02-26	85-05-23	85-12-18	86-10-22	88-05-11
Coaticook	83-01-24	82-12-08	84-10-17	85-07-08	85-10-04	86-02-19	86-06-18	86-12-25
Communauté urbaine de Montréal	83-09-27	83-12-21	84-04-25	85-02-27	85-08-20	85-11-21	86-08-20	87-12-31
Communauté urbaine de Québec	—	—	—	—	—	—	85-04-01	85-10-02
D'Autray	83-01-25	82-12-08	84-09-26	85-11-27	86-02-10	86-06-11	86-12-10	88-03-31
Denis-Riverin	83-01-14	82-12-08	85-02-21	86-01-06	86-04-05	86-10-27	87-03-27	89-07-05
Desjardins	83-11-25	84-02-23	86-02-05	86-12-27	87-01-20	87-04-21	87-10-14	88-10-13
Deux-Montagnes	84-01-05	84-02-29	—	86-05-05	86-07-31	86-08-27	86-12-09	88-10-13
Drummond	83-02-03	82-12-11	85-06-05	86-06-18	86-09-12	86-11-26	87-04-14	88-02-23
Francheville	83-01-13	82-11-24	84-12-12	85-08-22	85-11-19	86-06-25	86-12-11	87-12-10
Joliette	83-01-14	82-12-07	84-12-18	86-04-25	86-07-24	86-10-21	86-12-12	87-12-10
Kamouraska	83-09-22	83-12-14	85-09-11	86-05-20	86-08-18	86-11-26	87-03-24	88-05-26
L'Amiante	83-01-18	82-11-24	86-02-12	86-07-07	86-10-01	86-11-26	87-03-25	88-05-26
L'Assomption	83-08-19	83-12-12	86-02-10	86-05-15	86-08-13	86-09-09	86-12-09	88-12-21
L'Érable	83-01-18	82-12-08	84-06-13	85-01-07	85-04-03	86-02-12	87-02-11	88-03-17
L'Île-d'Orléans	84-01-04	85-09-04	86-07-09	87-05-27	87-08-04	87-12-08	88-05-03	89-09-14
L'Islet	83-01-13	82-12-09	85-01-14	85-10-02	85-12-20	86-09-08	87-02-09	88-03-30
L'Or-Blanc	83-01-20	82-12-09	84-03-01	84-06-12	84-09-10	84-11-28	85-08-27	85-11-25
La Côte-de-Beaupré	83-10-13	83-10-26	85-11-06	86-07-21	86-10-17	87-02-11	87-06-03	—
La Côte-de-Gaspé	83-02-21	82-12-10	85-05-15	85-11-14	86-02-10	86-08-20	87-02-25	—
La Haute-Côte-Nord	83-01-28	82-12-21	85-05-15	86-02-07	86-05-05	86-11-26	87-03-31	89-09-14
La Haute-Yamaska	83-01-14	82-12-09	84-12-13	85-09-30	85-12-23	86-09-11	87-02-12	88-10-13

Municipalité régionale de comté	Règlement de contrôle intérimaire	Résolution élaboration d'un S.A.	Proposition préliéminaire d'aménagement	Proposition d'aménagement	Orientations et projets du Gouvernement	Version définitive du S.A.	Règlement schéma d'aménagement	Règlement schéma d'amé. en vigueur
La Jacques-Cartier	83-09-27	84-03-14	84-11-14	86-02-20	86-05-16	86-09-24	87-04-22	88-06-03
La Matapédia	83-01-14	82-12-08	83-06-08	84-04-11	84-07-04	85-05-08	86-12-10	88-05-05
La Mitis	83-02-16	82-12-13	85-08-08	86-01-22	86-04-21	86-08-11	87-01-12	89-04-05
La Nouvelle-Beauce	83-04-22	83-06-21	84-10-16	85-05-30	85-08-26	86-03-26	87-03-31	—
La Rivière-du-Nord	84-01-04	83-12-21	85-08-21	86-05-23	86-08-20	86-09-03	87-02-18	87-12-10
La Vallée-de-la-Gatineau	83-09-23	83-12-14	84-08-15	85-01-07	85-04-04	85-09-18	87-03-18	88-10-13
La Vallée-du-Richelieu	83-04-14	82-12-11	85-06-27	86-03-13	86-06-10	86-09-04	87-03-05	88-10-13
Lac-Saint-Jean-Est	83-02-21	82-12-21	85-02-19	86-01-28	86-04-24	86-06-25	86-09-16	87-04-22
Lajemmerais	83-02-11	82-12-09	85-02-14	86-02-14	86-05-14	86-08-14	86-12-11	87-08-28
Le Bas-Richelieu	83-03-15	82-12-08	85-02-13	86-05-01	86-07-29	86-10-29	87-05-13	88-10-13
Le Centre-de-la-Mauricie	83-10-14	83-12-15	85-02-27	86-03-03	86-05-30	86-09-24	87-02-14	88-03-30
Le Domaine-du-Roy	83-10-26	83-12-16	86-01-10	86-12-12	87-03-11	87-03-13	87-06-26	88-10-13
Le Fjord-du-Saguenay	83-11-28	84-01-31	85-06-11	86-03-10	86-06-06	87-02-17	87-06-09	89-09-14
Le Granit	83-02-14	82-12-09	85-01-17	86-01-30	86-04-29	86-07-30	86-12-11	88-12-14
Le Haut-Richelieu	83-01-14	82-12-08	85-05-08	86-04-16	86-07-14	86-10-08	86-12-10	88-10-13
Le Haut-Saint-François	83-01-24	82-12-09	84-04-18	84-11-27	85-02-18	85-10-16	86-03-19	86-10-02
Le Haut-Saint-Laurent	83-01-19	82-12-10	85-11-27	86-06-06	86-09-03	86-12-10	87-04-15	87-10-07
Le Haut-Saint-Maurice	83-02-10	82-12-08	84-11-28	86-01-20	86-04-17	86-09-24	86-12-10	88-03-17
Le Val-Saint-François	83-02-04	82-12-08	85-08-19	86-10-13	87-01-08	87-01-21	87-03-18	89-04-28
Les Basques	83-01-26	82-12-10	84-09-14	85-08-09	85-11-06	86-09-12	87-02-13	88-05-26
Les Chutes-de-la-Chaudière	83-08-23	83-12-13	85-10-16	86-12-17	87-03-13	87-03-31	87-06-30	88-06-16
Les Etchemins	83-01-25	82-12-09	85-06-13	85-12-13	86-03-11	86-08-21	87-02-12	88-11-23
Les Îles-de-la-Madeleine	82-01-27	81-12-09	82-04-14	82-07-19	82-10-15	87-02-19	87-09-16	88-10-13
Les Jardins-de-Napierville	83-01-24	82-12-08	85-03-13	86-07-21	86-10-18	86-12-10	87-03-30	88-06-09
Les Laurentides	84-01-05	83-12-15	85-08-08	86-02-28	86-05-28	86-08-14	87-03-12	88-06-07
Les Maskoutains	83-01-14	82-12-08	85-01-30	85-11-14	86-02-10	86-08-13	87-03-25	88-06-03
Les Moulins	83-01-20	82-12-10	85-10-08	86-07-21	86-10-17	86-12-09	87-03-10	88-09-01
Les Pays-d'en-Haut	83-09-22	83-12-08	85-07-11	86-04-21	86-07-16	86-09-11	87-03-31	88-04-26
Lotbinière	83-01-18	82-12-08	84-08-09	85-10-22	86-01-15	86-06-11	86-12-10	88-06-23
Manicouagan	83-02-18	82-12-08	85-08-21	86-02-17	86-05-17	86-08-13	87-03-25	88-05-17
Maria-Chapdelaine	83-11-15	83-12-13	85-11-12	86-07-21	86-10-16	86-12-23	87-07-14	88-10-13
Maskinongé	83-10-20	83-12-14	85-06-11	86-02-18	86-05-15	86-08-21	86-12-10	88-03-17
Matane	83-01-20	82-12-09	84-05-08	85-07-11	85-10-07	86-06-10	86-12-09	88-10-13
Matawinie	83-01-20	82-12-08	85-07-10	86-07-14	86-10-10	86-10-15	86-12-17	88-05-26
Mékinac	83-01-26	82-12-08	84-09-26	85-06-12	85-09-06	86-06-18	86-12-12	88-05-26

Municipalité régionale de comté	Règlement de contrôle intérimaire	Résolution élaboration d'un S.A.	Proposition préléminaire d'aménagement	Proposition d'aménagement	Orientations et projets du Gouvernement	Version définitive du S.A.	Règlement schéma d'aménagement	Règlement schéma d'amé. en vigueur
Memphrémagog	83-01-21	82-12-08	85-01-09	85-12-04	86-03-03	86-07-30	87-02-11	88-02-11
Minganie	83-02-09	82-12-10	86-07-14	86-11-19	87-02-16	87-03-06	87-05-19	88-06-16
Montcalm	83-01-21	82-11-24	85-11-27	86-06-03	86-08-29	86-10-14	87-02-26	88-06-07
Montmagny	83-01-24	82-12-07	84-10-09	85-08-05	85-11-01	86-07-08	86-12-09	87-12-23
Nicolet-Yamaska	83-01-28	82-11-24	85-02-21	86-03-03	86-05-30	86-09-18	86-12-18	87-10-02
Pabok	83-01-25	82-12-08	85-04-30	86-01-06	86-04-04	86-06-11	86-12-17	89-04-05
Papineau	83-11-08	83-12-14	85-09-11	86-03-04	86-06-04	86-07-16	86-11-26	87-04-30
Pontiac	83-11-11	83-12-19	86-03-10	86-05-28	86-08-25	86-09-04	86-12-08	88-09-13
Portneuf	83-01-20	82-12-08	85-09-30	86-07-31	86-10-28	87-02-04	87-06-29	88-10-13
Rimouski-Neigette	83-03-09	83-05-31	85-10-17	86-04-10	86-07-08	86-09-17	87-03-04	88-12-08
Rivière-du-Loup	83-01-24	82-12-08	85-04-23	86-03-07	86-06-04	86-09-18	87-02-19	88-06-09
Robert-Cliche	83-01-28	82-12-08	85-01-30	85-11-14	86-02-10	86-06-11	87-03-11	88-10-13
Roussillon	83-01-24	82-12-08	84-10-17	85-07-18	85-10-11	86-04-30	86-09-24	87-03-26
Rouville	83-01-24	82-12-08	85-02-06	85-08-12	85-11-06	86-06-18	87-02-18	89-04-05
Rouyn-Noranda	83-11-25	84-02-28	85-12-16	86-10-20	87-01-16	87-02-25	87-06-29	88-10-13
Sept-Rivières	83-01-21	82-12-02	85-07-19	86-06-02	86-08-29	86-10-14	87-01-28	88-06-23
Sherbrooke	83-03-11	83-05-31	85-04-16	86-06-09	86-09-04	86-10-28	87-05-12	88-06-07
Témiscamingue	83-10-06	83-11-23	85-07-17	86-04-09	86-07-07	86-07-16	87-03-18	—
Témiscouata	83-02-21	82-12-13	85-08-12	86-05-22	86-08-19	—	87-03-09	88-05-04
Thérèse-de-Blainville	83-01-20	82-12-08	—	85-01-11	85-04-03	86-07-16	87-03-18	87-09-04
Vallée-de-l'Or	83-11-29	83-12-13	85-03-19	86-02-17	86-05-17	86-09-09	86-12-09	89-09-22
Vaudreuil-Soulanges	83-02-17	82-12-08	85-10-03	86-06-19	86-09-16	86-11-20	87-04-28	—

Note : Les schémas d'aménagement révisés de la MRC de Mirabel, de la CRO et de la MRC de Laval sont également en vigueur depuis le 22 avril 1987, le 18 juin 1987 et le 2 février 1990 respectivement.

Tableau II

État du processus d'aménagement des municipalités avant l'entrée en vigueur du SA au 31 mars 1990 (PU)

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Amherst ct	Les Laurentides	87-10-05	—	—	—	—
Ancienne-Lorette v	Communauté urbaine de Québec	84-02-06	85-03-19	—	85-09-23	—
Ange-Gardien vl	Rouville	88-12-06	—	—	—	—
Anjou v	Communauté urbaine de Montréal	87-11-24	—	—	—	—
Annaville vl	Nicolet-Yamaska	86-11-03	—	—	—	—
Arntfield sd	Rouyn-Noranda	81-03-18	—	—	—	—
Arthabaska v	Arthabaska	87-06-22	—	—	—	—
Arundel ct	Les Laurentides	88-02-01	—	—	—	—
Auclair sd	Témiscouata	87-05-13	—	—	—	—
Audet sd	Le Granit	88-04-08	—	—	—	—
Baie-Sainte-Catherine sd	Charlevoix-Est	87-02-02	—	—	—	—
Barkmere v	Les Laurentides	88-01-09	88-05-14	—	—	—
Beaconsfield v	Communauté urbaine de Montréal	81-02-02	83-10-03	—	83-11-16	84-02-08
Beauharnois v	Beauharnois-Salaberry	82-03-01	82-08-07	—	82-09-15	82-09-18

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Beaux-Rivages sd	Antoine-Labelle	87-07-06	88-07-04	—	—	—
Bedford ct	Brome-Missisquoi	88-05-02	—	—	—	—
Bellefeuille p	La Rivière-du-Nord	81-10-13	81-10-13	—	81-11-28	81-12-08
Bernières sd	Les Chutes-de-la-Chaudière	83-11-07	83-11-07	—	83-12-06	83-12-19
Bernierville vl	L'Érable	88-03-07	—	—	—	—
Bic sd	Rimouski-Neigette	88-04-25	—	—	—	—
Black Lake v	L'Amiante	80-11-03	80-11-06	—	80-12-09	81-02-20
Boucherville v	Lajemmerais	80-08-06	80-11-05	—	81-02-11	81-05-27
Brigham sd	Brome-Missisquoi	88-05-02	—	—	—	—
Buckingham v	Communauté régionale de l'Outaouais	81-04-20	—	—	81-08-20	81-08-18
Calixa-Lavallée p	Lajemmerais	82-06-21	82-09-20	—	—	—
Cap-Saint-Ignace sd	Montmagny	81-09-08	82-01-04	—	82-05-26	82-05-27
Carignan v	La Vallée-du-Richelieu	85-06-05	85-06-13	—	—	—
Charette sd	Le Centre-de-la-Mauricie	82-02-15	82-07-05	—	—	82-10-18
Charlesbourg v	Communauté urbaine de Québec	83-09-06	83-10-20	—	84-06-29	84-09-17
Charny v	Les Chutes-de-la-Chaudière	80-06-02	81-05-19	—	81-07-15	81-07-06
Chénéville vl	Papineau	80-10-27	81-02-12	—	81-06-24	81-08-11
Chester-Est ct	Arthabaska	88-04-04	—	—	—	—
Chester-Nord sd	Arthabaska	87-10-05	—	—	—	—
Chesterville sd	Arthabaska	87-12-07	—	—	—	—
Chute-Saint-Philippe sd	Antoine-Labelle	87-07-06	—	88-05-02	—	—
Contrecoeur sd	Lajemmerais	82-01-18	82-02-01	—	82-04-23	82-05-17
Courcelles p	Le Granit	88-05-02	—	—	—	—
Cowansville v	Brome-Missisquoi	82-08-30	82-09-07	—	82-10-22	83-01-04
Daveluyville vl	Arthabaska	80-03-17	81-09-08	—	81-10-29	81-12-07
De Grasse v	Sept-Rivières	80-07-03	—	—	—	—
Deauville vl	Sherbrooke	87-06-15	—	—	—	—
Delisle sd	Lac-Saint-Jean-Est	81-03-03	81-04-27	—	81-06-30	81-06-02
Des Ruisseaux sd	Antoine-Labelle	87-06-02	88-10-04	—	—	—
Deschaillons-sur-Saint-Laurent vl	Bécancour	87-04-07	—	—	—	—
Dolbeau v	Maria-Chapdelaine	83-09-26	83-10-11	—	83-11-15	83-11-28
Drummondville v	Drummond	87-02-16	87-03-02	87-05-04	—	—
Duhamel sd	Papineau	81-02-06	81-08-22	—	82-05-07	82-06-07
East Farnham vl	Brome-Missisquoi	88-05-11	—	—	—	—
Entrelacs sd	Les Pays-d'en-Haut	88-03-14	—	—	—	—
Esprit-Saint sd	Rimouski-Neigette	88-04-08	—	—	—	—
Estérel v	Les Pays-d'en-Haut	88-03-02	—	—	—	—
Farnham v	Brome-Missisquoi	88-11-07	89-03-06	89-05-01	—	—
Fatima sd	Les Îles-de-la-Madeleine	81-04-27	—	—	—	—
Ferme-Neuve p	Antoine-Labelle	87-09-03	88-05-02	88-06-06	—	—
Ferme-Neuve vl	Antoine-Labelle	88-01-19	—	—	—	—
Fortierville vl	Bécancour	87-04-01	—	—	—	—
Frelighsburg sd	Brome-Missisquoi	88-06-06	—	—	—	—
Frontenac sd	Le Granit	88-04-05	—	—	—	—
Granby ct	La Haute-Yamaska	82-01-06	82-03-03	—	82-05-05	82-05-05
Grand-Calumet ct	Pontiac	83-10-03	83-10-03	83-12-21	—	—
Grand-Métis sd	La Mitis	88-09-06	—	—	—	—
Grande-Entrée sd	Les Îles-de-la-Madeleine	81-04-28	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Grandes-Piles vl	Mékinac	87-03-02	—	—	—	—
Grosses-Roches sd	Matane	88-05-02	88-05-02	88-08-18	—	—
Haute-Mauricie sd	Le Haut-Saint-Maurice	87-06-01	87-11-17	—	—	—
Havelock ct	Le Haut-Saint-Laurent	87-10-05	—	—	—	—
Havre-aux-Maisons sd	Les Îles-de-la-Madeleine	81-03-05	—	—	—	—
Henryville vl	Le Haut-Richelieu	81-08-04	81-08-04	—	81-12-18	81-12-01
Hérouxville p	Mékinac	82-03-01	—	—	—	—
Honfleur sd	Bellechasse	87-10-05	—	—	—	—
Howick vl	Le Haut-Saint-Laurent	87-05-04	87-08-03	—	—	—
Hunterstown ct	Maskinongé	87-09-02	—	—	—	—
Iberville v	Le Haut-Richelieu	81-03-30	82-08-02	—	82-09-15	82-10-12
Île-Perrot v	Vaudreuil-Soulanges	88-02-08	—	—	—	—
Jonquière v	Le Fjord-du-Saguenay	82-08-23	82-08-23	—	82-10-07	83-05-30
Kiamika ct	Antoine-Labelle	87-09-14	88-08-01	—	—	—
Kingsey Falls sd	Arthabaska	87-04-28	—	—	—	—
L'Acadie sd	Le Haut-Richelieu	84-01-23	84-02-13	84-03-19	—	—
L'Annonciation vl	Antoine-Labelle	81-02-02	81-09-14	—	82-11-04	82-11-16
L'Anse-Saint-Jean sd	Le Fjord-du-Saguenay	80-04-16	81-05-26	—	81-07-11	82-01-07
L'Ascension p	Antoine-Labelle	87-09-08	88-04-11	—	—	—
L'Ascension-de-Patapédia sd	Avignon	88-10-03	—	—	—	—
L'Enfant-Jésus p	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	—	—	—	—
L'Île-du-Havre-Aubert sd	Les Îles-de-la-Madeleine	81-04-08	—	—	—	—
La Baie v	Le Fjord-du-Saguenay	83-08-29	83-10-24	—	83-12-27	84-08-20
La Bostonnais sd	Le Haut-Saint-Maurice	87-06-01	87-11-18	—	—	—
La Macaza sd	Antoine-Labelle	88-05-02	—	—	—	—
La Malbaie v	Charlevoix-Est	84-04-09	84-05-14	—	—	—
La Rédemption p	La Mitis	88-07-04	—	—	—	—
La Sarre v	Abitibi-Ouest	80-04-22	81-04-07	—	81-08-05	81-07-29
La Tuque v	Le Haut-Saint-Maurice	87-05-05	87-11-03	—	—	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas sd	D'Autray	88-03-07	—	—	—	—
Lac-Beauport sd	La Jacques-Cartier	87-06-01	—	—	—	—
Lac-Brome v	Brome-Missisquoi	85-03-11	—	—	—	—
Lac-Drolet sd	Le Granit	88-04-05	—	—	—	—
Lac-Édouard sd	Le Haut-Saint-Maurice	87-05-05	—	—	—	—
Lac-Mégantic v	Le Granit	87-04-06	87-04-21	—	—	—
Lac-Paré p	Matawinie	81-12-01	—	—	—	—
Lac-Saguay vl	Antoine-Labelle	87-09-01	88-08-02	—	—	—
Lac-Saint-Joseph v	La Jacques-Cartier	87-05-26	—	—	—	—
Lac-Saint-Paul sd	Antoine-Labelle	87-09-08	88-08-01	—	—	—
Lac-Supérieur sd	Les Laurentides	87-12-04	—	—	—	—
Lac-Tremblant-Nord sd	Les Laurentides	87-06-20	87-09-05	87-12-16	—	—
Lac-des-Écorces vl	Antoine-Labelle	87-08-03	88-03-07	88-04-05	—	—
Lac-du-Cerf sd	Antoine-Labelle	87-09-08	88-08-01	88-09-06	—	—
Lachenaie v	Les Moulins	82-08-02	82-08-23	—	82-09-29	82-10-04
Lacolle vl	Le Haut-Richelieu	82-10-25	82-11-02	—	83-01-04	83-02-01
Lamarche sd	Lac-Saint-Jean-Est	80-03-07	—	—	—	—
Lambton sd	Le Granit	87-11-03	—	—	—	—
Landrienne ct	Abitibi	80-12-01	81-02-02	—	81-06-15	81-08-18
Langelier ct	Le Haut-Saint-Maurice	87-05-04	87-11-24	—	—	—
Lantier sd	Les Laurentides	88-02-01	88-06-06	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Laurentides v	Montcalm	81-10-01	81-11-05	—	82-02-17	82-03-04
Lauzon v	Desjardins	81-02-09	81-02-16	—	81-11-25	82-03-10
Lemieux sd	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—
Les Boules sd	La Mitis	88-09-06	—	—	—	—
Letellier ct	Sept-Rivières	80-07-03	—	—	—	—
Macamic v	Abitibi-Ouest	81-04-28	81-10-13	—	81-12-23	82-02-08
Magog ct	Memphrémagog	87-06-29	—	—	—	—
Maniwaki v	La Vallée-de-la-Gatineau	84-04-02	—	—	—	—
Manseau vl	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—
Marchand ct	Antoine-Labelle	81-02-03	81-09-14	—	81-11-28	81-12-01
Marieville v	Rouville	83-03-21	84-05-07	—	—	—
Maskinongé vl	Maskinongé	87-08-04	—	—	—	—
Matagami v		82-10-26	82-12-15	—	83-02-16	83-04-12
Matane v	Matane	87-07-09	87-07-09	—	—	—
Matapédia p	Avignon	88-09-20	—	—	—	—
Melbourne ct	Le Val-Saint-François	88-03-07	—	—	—	—
Métabetchouan v	Lac-Saint-Jean-Est	82-04-05	82-06-21	—	82-07-21	82-07-26
Milan sd	Le Granit	88-04-05	—	—	—	—
Mistassini v	Maria-Chapdelaine	81-11-02	83-03-21	—	83-04-27	83-05-02
Moisie v	Sept-Rivières	80-07-03	—	—	—	—
Mont-Laurier v	Antoine-Labelle	81-03-02	81-08-03	—	81-10-14	81-11-16
Mont-Lebel sd	Rimouski-Neigette	88-04-11	—	—	—	—
Mont-Saint-Grégoire vl	Le Haut-Richelieu	83-01-24	84-01-09	—	—	—
Mont-Saint-Michel sd	Antoine-Labelle	88-02-01	—	—	—	—
Montcalm ct	Les Laurentides	87-09-05	88-02-05	—	—	—
Montpellier sd	Papineau	82-10-26	83-01-14	—	83-05-04	83-07-08
Montréal-Est v	Communauté urbaine de Montréal	83-11-14	83-11-14	—	83-12-13	84-03-05
Morin-Heights sd	Les Pays-d'en-Haut	86-03-05	—	—	—	—
Murdochville v	La Côte-de-Gaspé	89-02-01	—	—	—	—
Nantes sd	Le Granit	88-04-05	—	—	—	—
Neuville vl	Portneuf	81-05-14	—	—	—	—
Newport sd	Pabok	88-06-06	—	—	—	—
Norbertville vl	Arthabaska	87-12-07	—	—	—	—
Normandin v	Maria-Chapdelaine	82-11-15	—	—	—	83-02-21
Notre-Dame-de-Bon-Secours sd	Rouville	87-02-02	87-02-16	—	—	—
Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet p	L'Islet	87-09-08	—	—	—	—
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot p	Vaudreuil-Soulanges	88-11-07	88-11-28	89-02-13	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham sd	Arthabaska	87-12-07	—	—	—	—
Notre-Dame-de-Pontmain sd	Antoine-Labelle	88-05-02	—	—	—	—
Nouvelle sd	Avignon	88-10-03	—	—	—	—
Pabos sd	Pabok	88-06-07	—	—	—	—
Pabos Mills sd	Pabok	88-06-07	—	—	—	—
Parent vl	Le Haut-Saint-Maurice	87-05-04	87-11-02	—	—	—
Parisville p	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—
Percé v	Pabok	88-06-14	—	—	—	—
Petit-Saguenay sd	Le Fjord-du-Saguenay	80-09-02	81-06-15	—	81-09-03	81-09-08
Piopolis sd	Le Granit	88-04-18	—	—	—	—
Plessisville p	L'Érable	88-03-07	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Pohénégamook v	Témiscouata	87-05-04	—	—	—	—
Pointe-au-Père v	Rimouski-Neigette	87-02-02	—	—	—	—
Pointe-du-Moulin v	Vaudreuil-Soulanges	81-06-11	—	—	—	—
Pontiac sd	Communauté régionale de l'Outaouais	81-04-21	—	—	—	—
Port-Daniel-Partie-Est ct	Pabok	88-06-07	—	—	—	—
Price vl	La Mitis	88-03-07	—	—	—	—
Princeville v	L'Érable	81-01-13	81-09-01	—	81-12-15	82-01-12
Princeville p	L'Érable	86-05-05	—	86-06-16	—	—
Rainville sd	Brome-Missisquoi	88-05-02	—	—	—	—
Rigaud v	Vaudreuil-Soulanges	81-10-13	81-11-18	—	81-12-29	82-05-31
Rimouski v	Rimouski-Neigette	86-02-03	86-02-17	—	—	—
Rimouski-Est vl	Rimouski-Neigette	88-05-04	—	—	—	—
Risborough-et-Partie-de-Marlow cu	Le Granit	88-05-03	—	—	—	—
Rivière-Éternité sd	Le Fjord-du-Saguenay	80-07-04	81-06-05	—	81-07-22	81-07-03
Rivière-Malbaie sd	Charlevoix-Est	81-04-14	82-02-17	—	82-04-29	82-05-12
Roberval v	Le Domaine-du-Roy	81-12-07	83-05-02	—	83-06-08	83-06-20
Rougemont vl	Rouville	82-08-30	82-09-16	—	82-10-21	82-12-07
Saint-Adalbert sd	L'Islet	87-07-06	—	—	—	—
Saint-Adelme p	Matane	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Adolphe-d'Howard sd	Les Pays-d'en-Haut	87-12-07	—	—	—	—
Saint-Adrien sd	L'Or-Blanc	81-05-07	82-02-01	—	82-05-25	82-06-14
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sd	Antoine-Labelle	82-04-05	—	—	—	—
Saint-Albert-de-Warwick p	Arthabaska	88-04-05	—	—	—	—
Saint-Alexandre p	Le Haut-Richelieu	85-02-04	84-11-05	—	—	—
Saint-Alexandre vl	Le Haut-Richelieu	85-02-06	84-11-13	—	—	—
Saint-Alexandre-des-Lacs p	La Matapédia	87-12-01	—	—	—	—
Saint-Alexis-de-Matapédia p	Avignon	88-09-28	—	—	—	—
Saint-Alfred sd	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Saint-Alphonse-de-Rodriguez p	Matawinie	87-04-13	87-11-09	—	—	—
Saint-Anaclet-de-Lessard p	Rimouski-Neigette	88-04-05	—	—	—	—
Saint-André-de-Restigouche sd	Avignon	88-10-07	—	—	—	—
Saint-Ange-Gardien p	Rouville	88-12-05	—	—	—	—
Saint-Anicet p	Le Haut-Saint-Laurent	87-06-01	—	—	—	—
Saint-Anselme vl	Bellechasse	85-02-04	85-03-04	—	—	—
Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup sd	Maskinongé	88-02-15	—	—	—	—
Saint-Antoine-de-Tilly p	Lotbinière	88-02-06	—	—	—	—
Saint-Armand-Ouest p	Brome-Missisquoi	88-06-06	—	—	—	—
Saint-Augustin-de-Desmaures p	Communauté urbaine de Québec	84-08-20	84-08-27	—	85-03-05	85-08-05
Saint-Augustin-de-Woburn p	Le Granit	88-12-05	—	—	—	—
Saint-Barnabé p	Maskinongé	87-06-01	87-11-02	—	—	—
Saint-Barthélemy p	D'Autray	88-02-01	—	—	—	—
Saint-Basile-Sud vl	Portneuf	88-04-11	—	—	—	—
Saint-Benoît-Joseph-Labre p	La Matapédia	88-03-22	—	—	—	—
Saint-Bernard sd	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	89-03-06	—	—	—
Saint-Bernard-de-Lacolle p	Les Jardins-de-Napierville	87-04-06	—	—	—	—
Saint-Calixte sd	Montcalm	82-01-08	82-02-05	—	82-04-08	82-04-16
Saint-Césaire v	Rouville	88-06-21	88-07-05	88-08-09	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Saint-Charles-de-Bourget sd	Le Fjord-du-Saguenay	82-02-04	—	—	—	—
Saint-Charles-de-Mandeville sd	D'Autray	81-05-04	81-12-16	—	82-02-24	82-04-05
Saint-Charles-Garnier p	La Mitis	88-09-02	—	—	—	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska p	Arthabaska	87-02-02	—	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Lessard p	L'Islet	81-10-05	—	—	—	—
Saint-Didace p	D'Autray	81-08-06	82-09-13	—	—	—
Saint-Donat p	La Mitis	88-12-05	—	—	—	—
Saint-Edmond sd	La Matapédia	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Édouard-de-Frampton p	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	89-05-01	—	—	—
Saint-Édouard-de-Maskinongé sd	Maskinongé	87-07-06	88-02-01	—	—	—
Saint-Élie-d'Orford p	Sherbrooke	87-12-07	88-02-01	88-05-02	—	—
Saint-Elzéar sd	Témiscouata	86-10-06	—	—	—	—
Saint-Elzéar vl	La Nouvelle-Beauce	88-05-04	89-03-01	—	—	—
Saint-Étienne-de-Lauzon sd	Les Chutes-de-la-Chaudière	80-12-16	81-05-20	—	81-10-31	82-05-31
Saint-Eugène p	L'Islet	87-09-02	—	—	—	—
Saint-Eugène-de-Ladrière p	Rimouski-Neigette	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Fabien p	Rimouski-Neigette	88-04-05	—	—	—	—
Saint-Fabien-de-Panet p	Montmagny	81-08-17	82-04-14	—	82-06-10	82-06-09
Saint-Faustin sd	Les Laurentides	86-06-03	87-02-03	87-04-07	—	—
Saint-Félicien v	Le Domaine-du-Roy	82-05-17	83-03-14	—	83-05-18	83-05-24
Saint-Félix-de-Valois vl	Matawinie	87-09-22	87-09-22	—	—	—
Saint-Fidèle-de-Mont-Murray p	Charlevoix-Est	86-10-15	—	—	—	—
Saint-François-de-Beauce sd	Robert-Cliche	87-11-03	—	—	—	—
Saint-François-de-Sales sd	Le Domaine-du-Roy	83-10-14	83-11-09	—	83-12-07	83-12-09
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sd	Montmagny	80-12-01	82-05-24	—	82-07-08	82-07-07
Saint-François-Ouest sd	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Saint-François-Xavier-de-Brompton p	Le Val-Saint-François	88-03-21	—	—	—	—
Saint-Frédéric p	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Saint-Fulgence sd	Le Fjord-du-Saguenay	80-04-08	81-05-04	—	81-07-25	81-07-06
Saint-Gabriel-de-Brandon p	D'Autray	81-03-27	81-09-10	—	81-12-17	82-02-01
Saint-Georges-de-Cacouna vl	Rivière-du-Loup	83-02-01	83-02-01	—	—	—
Saint-Georges-de-Cacouna p	Rivière-du-Loup	83-02-07	83-02-07	83-03-07	—	—
Saint-Grégoire-le-Grand p	Le Haut-Richelieu	83-03-07	84-01-03	—	84-02-06	—
Saint-Ignace-de-Loyola p	D'Autray	88-02-02	—	—	—	—
Saint-Ignace-de-Stanbridge p	Brome-Missisquoi	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Isidore vl	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Isidore p	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	89-05-01	—	—	—
Saint-Jacques vl	Montcalm	82-02-02	82-07-12	—	82-10-31	82-12-13
Saint-Jacques-de-Horton sd	Arthabaska	88-04-05	—	—	—	—
Saint-Jacques-le-Mineur p	Les Jardins-de-Napierville	87-04-21	—	—	—	—
Saint-Jean-Baptiste p	Rouville	81-08-27	82-04-08	—	82-05-07	82-06-07
Saint-Jean-Baptiste sd	La Mitis	82-11-15	83-01-03	—	—	—
Saint-Jean-de-Boischatel vl	La Côte-de-Beaupré	89-06-05	—	—	—	—
Saint-Jean-de-Cherbourg p	Matane	88-05-04	—	—	—	—
Saint-Jean-des-Piles sd	Le Centre-de-la-Mauricie	88-02-01	—	—	—	—
Saint-Jean-Port-Joli sd	L'Islet	87-09-02	—	—	—	—
Saint-Jérôme v	La Rivière-du-Nord	86-12-01	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Saint-Jérôme-de-Matane p	Matane	88-05-02	88-05-02	—	—	—
Saint-Joseph-de-Beauce v	Robert-Cliche	81-09-08	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Beauce p	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Blandford p	Bécancour	81-03-03	81-11-12	—	82-04-02	82-04-06
Saint-Joseph-de-Lepage p	La Mitis	88-09-06	—	—	—	—
Saint-Jovite p	Les Laurentides	88-03-30	—	—	—	—
Saint-Jules p	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Saint-Juste-de-Bretenières sd	Montmagny	81-06-05	81-12-02	—	82-04-02	82-04-02
Saint-Lazare p	Vaudreuil-Soulanges	81-12-07	82-02-01	—	82-03-17	82-03-01
Saint-Léandre p	Matane	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Léon-le-Grand p	Maskinongé	87-07-06	—	—	—	—
Saint-Léon-le-Grand p	La Matapédia	87-12-07	—	—	—	—
Saint-Louis-de-Blandford p	Arthabaska	87-09-08	—	—	—	—
Saint-Louis-de-France p	Francheville	80-12-22	81-07-06	—	81-08-13	81-08-24
Saint-Luc p	Matane	88-05-02	88-05-02	—	—	—
Saint-Luc v	Le Haut-Richelieu	88-05-16	—	—	—	—
Saint-Ludger vl	Le Granit	88-05-03	—	—	—	—
Saint-Magloire-de-Bellechasse sd	Les Etchemins	81-10-05	82-03-01	—	82-05-29	82-08-02
Saint-Marcel sd	L'Islet	81-06-02	82-02-01	—	82-05-21	82-05-25
Saint-Marcellin p	Rimouski-Neigette	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Mathieu-de-Rioux p	Les Basques	88-03-07	—	—	—	—
Saint-Maurice p	Francheville	87-05-04	—	—	—	—
Saint-Michel p	Les Jardins-de-Napierville	87-02-03	—	—	—	—
Saint-Michel-de-Rougemont p	Rouville	82-09-27	82-10-04	—	82-11-26	83-02-14
Saint-Moïse p	La Matapédia	87-09-06	88-03-07	—	—	—
Saint-Narcisse p	Francheville	80-04-08	—	—	—	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski p	Rimouski-Neigette	85-03-21	—	—	—	—
Saint-Norbert p	D'Autray	88-02-01	88-03-28	—	—	—
Saint-Octave-de-Métis p	La Mitis	88-09-06	—	—	—	—
Saint-Omer sd	L'Islet	87-10-02	—	—	—	—
Saint-Omer p	Avignon	88-10-03	—	—	—	—
Saint-Ours p	Le Bas-Richelieu	87-05-05	87-04-15	87-06-09	—	—
Saint-Pamphile v	L'Islet	87-07-06	—	—	—	—
Saint-Paul-d'Abbotsford p	Rouville	81-12-07	82-06-08	—	82-07-22	82-08-02
Saint-Paulin p	Maskinongé	87-07-07	—	—	—	—
Saint-Paulin vl	Maskinongé	87-08-03	—	—	—	—
Saint-Philémon p	Bellechasse	87-09-08	—	—	—	—
Saint-Pierre-de-Sorel p	Le Bas-Richelieu	88-04-05	—	—	—	—
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River sd	Brome-Missisquoi	82-05-03	82-05-10	—	82-06-24	82-10-13
Saint-Prime vl	Le Domaine-du-Roy	83-03-14	—	—	83-10-16	83-10-17
Saint-Raphaël p	Bellechasse	87-08-31	—	—	—	—
Saint-Raphaël-d'Albertville p	La Matapédia	88-04-20	—	—	—	—
Saint-Raymond v	Portneuf	80-12-03	81-12-08	—	82-01-13	82-02-08
Saint-Rémi v	Les Jardins-de-Napierville	87-03-16	—	—	—	—
Saint-Rémi-de-Tingwick p	Arthabaska	87-03-02	—	—	—	—
Saint-Robert p	Le Bas-Richelieu	82-07-05	82-07-12	—	82-09-02	82-09-07
Saint-Robert-Bellarmin sd	Le Granit	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Roch-des-Aulnaies p	L'Islet	87-09-08	—	—	—	—
Saint-Romain sd	Le Granit	88-04-11	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Saint-Romuald v	Les Chutes-de-la-Chaudière	85-06-17	—	—	—	—
Saint-Rosaire p	Arthabaska	87-10-05	—	—	—	—
Saint-Samuel p	Arthabaska	87-09-21	—	—	—	—
Saint-Sauveur p	Les Pays-d'en-Haut	88-04-13	—	—	—	—
Saint-Sauveur-des-Monts vl	Les Pays-d'en-Haut	88-02-22	88-04-11	—	—	—
Saint-Sébastien p	Le Haut-Richelieu	84-08-07	—	—	—	—
Saint-Sébastien sd	Le Granit	88-04-05	—	—	—	—
Saint-Séverin p	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Saint-Siméon vl	Charlevoix-Est	87-05-04	—	—	—	—
Saint-Stanislas sd	Francheville	87-05-04	—	—	—	—
Saint-Sylvère sd	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—
Saint-Tharcisius p	La Matapédia	87-09-08	88-03-07	—	—	—
Saint-Thomas-Didyme sd	Maria-Chapdelaine	81-12-07	82-04-27	—	82-06-03	82-06-07
Saint-Ulric vl	Matane	88-05-03	—	—	—	—
Saint-Ulric-de-Matane p	Matane	88-05-02	—	88-08-01	—	—
Saint-Valentin p	Le Haut-Richelieu	81-03-16	81-09-08	—	81-10-29	82-03-01
Saint-Valère sd	Arthabaska	88-03-07	—	—	—	—
Saint-Valérien p	Rimouski-Neigette	88-05-02	—	—	—	—
Saint-Vallier p	Bellechasse	87-12-07	—	—	—	—
Saint-Vianney sd	La Matapédia	88-03-07	—	—	—	—
Saint-Viateur p	D'Autray	88-02-01	—	—	—	—
Saint-Victor vl	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Saint-Zacharie vl	Les Etchemins	88-09-09	—	—	—	—
Saint-Zacharie sd	Les Etchemins	88-11-04	—	—	—	—
Saint-Zénon p	Matawinie	80-12-05	81-09-09	—	81-12-03	81-12-04
Saint-Zotique vl	Vaudreuil-Soulanges	80-11-07	81-02-03	—	—	—
Sainte-Agathe-Sud vl	Les Laurentides	87-06-09	87-12-22	—	—	—
Sainte-Agathe-des-Monts v	Les Laurentides	87-06-16	88-02-02	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Prémont sd	Maskinongé	87-07-07	88-02-03	—	—	—
Sainte-Anne-d'Yamachiche p	Maskinongé	87-09-01	—	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Pérade p	Francheville	82-04-02	82-05-07	—	82-06-16	82-06-18
Sainte-Anne-de-la-Rochelle sd	Le Val-Saint-François	88-04-05	—	—	—	—
Sainte-Anne-de-Sabrevois p	Le Haut-Richelieu	82-04-05	83-01-20	83-05-16	—	—
Sainte-Anne-du-Lac sd	Antoine-Labelle	88-04-05	—	—	—	—
Sainte-Anne-du-Sault p	Arthabaska	87-10-05	—	—	—	—
Sainte-Barbe p	Le Haut-Saint-Laurent	87-07-06	—	—	—	—
Sainte-Blandine p	Rimouski-Neigette	88-03-28	—	—	—	—
Sainte-Brigitte-de-Laval sd	La Jacques-Cartier	87-08-10	87-10-13	—	—	—
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sd	La Jacques-Cartier	87-12-14	—	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Whitton sd	Le Granit	88-04-05	—	—	—	—
Sainte-Clothilde-de-Horton vl	Arthabaska	87-04-07	88-04-05	—	—	—
Sainte-Élisabeth p	D'Autray	88-03-29	—	—	—	—
Sainte-Élisabeth-de-Warwick p	Arthabaska	87-03-02	—	—	—	—
Sainte-Félicité sd	L'Islet	87-06-26	—	—	—	—
Sainte-Félicité p	Matane	88-05-02	—	—	—	—
Sainte-Félicité vl	Matane	88-05-04	88-05-04	88-08-03	—	—
Sainte-Flavie p	La Mitis	88-09-06	—	—	—	—
Sainte-Foy v	Communauté urbaine de Québec	82-03-01	—	—	—	—
Sainte-Françoise sd	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Sainte-Germaine-Boulé sd	Abitibi-Ouest	81-02-02	81-09-14	—	82-12-06	82-02-01
Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons p	Pabok	88-06-01	—	—	—	—
Sainte-Hedwidge sd	Le Domaine-du-Roy	83-10-13	83-11-11	—	83-12-07	83-12-08
Sainte-Hénédine p	La Nouvelle-Beauce	82-02-01	82-02-15	—	82-04-02	82-04-05
Sainte-Irène p	La Matapédia	87-09-08	88-02-15	88-04-11	—	—
Sainte-Jeanne-d'Arc p	Maria-Chapdelaine	88-09-06	—	—	—	—
Sainte-Julie v	Lajemmerais	82-07-21	82-07-21	—	82-09-07	82-09-07
Sainte-Julie sd	L'Érable	88-02-08	—	—	—	—
Sainte-Justine-de-Newton p	Vaudreuil-Soulanges	89-11-06	—	—	—	—
Sainte-Louise p	L'Islet	87-09-08	—	—	—	—
Sainte-Marguerite sd	La Matapédia	88-05-02	—	—	—	—
Sainte-Marguerite p	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	88-12-05	—	—	—
Sainte-Marie v	La Nouvelle-Beauce	88-05-09	—	—	—	—
Sainte-Marie-de-Blandford sd	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—
Sainte-Marthe sd	Vaudreuil-Soulanges	87-09-08	—	—	—	—
Sainte-Martine p	Beauharnois-Salaberry	88-11-21	—	—	—	—
Sainte-Monique p	Nicolet-Yamaska	87-06-01	—	—	—	—
Sainte-Odile-sur-Rimouski p	Rimouski-Neigette	88-03-21	—	—	—	—
Sainte-Paule sd	Matane	88-05-02	88-05-02	88-07-04	—	—
Sainte-Perpétue sd	L'Islet	80-05-26	80-11-03	—	81-09-30	81-11-02
Sainte-Philomène-de-Fortierville p	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—
Sainte-Séraphine p	Arthabaska	87-03-02	88-03-07	88-04-05	—	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard p	Bécancour	87-04-06	—	—	—	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé sd	Pabok	88-06-06	—	—	—	—
Sainte-Véronique vl	Antoine-Labelle	87-08-04	—	—	—	—
Sainte-Victoire-d'Arthabaska p	Arthabaska	87-03-02	87-08-03	87-09-14	—	—
Saints-Anges p	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	—	—	—	—
Saints-Gervais-et-Protais p	Bellechasse	87-09-08	—	—	—	—
Saints-Martyrs-Canadiens p	Arthabaska	87-11-02	—	—	—	—
Sayabec sd	La Matapédia	87-09-29	88-03-07	—	—	—
Scott vl	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	89-06-05	—	—	—
Shawinigan-Sud v	Le Centre-de-la-Mauricie	83-10-31	83-11-07	—	83-12-03	83-12-05
Sillery v	Communauté urbaine de Québec	80-10-06	81-02-02	—	81-04-09	81-05-04
Stanbridge ct	Brome-Missisquoi	88-06-06	—	—	—	—
Stoneham-et-Tewkesbury cu	La Jacques-Cartier	88-04-05	—	—	—	—
Stornoway sd	Le Granit	88-04-05	—	—	—	—
Sutton ct	Brome-Missisquoi	82-11-01	82-12-17	—	83-02-25	83-03-07
Tadoussac vl	La Haute-Côte-Nord	82-02-03	83-04-05	—	—	—
Taschereau-Fortier sd	La Nouvelle-Beauce	89-06-07	89-05-02	—	—	—
Témiscaming v	Témiscamingue	83-08-25	—	—	—	—
Thurso v	Papineau	81-05-25	81-09-21	—	82-05-19	82-06-03
Tingwick p	Arthabaska	87-05-06	—	—	—	—
Tourville sd	L'Islet	80-09-02	81-03-17	—	81-08-12	82-07-22
Tracy v	Le Bas-Richelieu	83-01-17	83-02-07	—	—	—
Tremblay ct	Le Fjord-du-Saguenay	88-03-07	88-06-06	88-09-19	—	—
Tring-Jonction vl	Robert-Cliche	87-11-02	—	—	—	—
Trinité-des-Monts p	Rimouski-Neigette	88-04-05	—	—	—	—
Trois-Rivières-Ouest v	Francheville	82-10-12	82-10-18	—	82-11-22	83-06-20

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme
Val-Barrette vl	Antoine-Labelle	87-07-06	—	88-05-02	—	—
Val-Bélair v	Communauté urbaine de Québec	85-02-05	—	—	—	—
Val-d'Or v	Vallée-de-l'Or	89-01-16	80-09-10	—	81-01-22	81-01-19
Valcourt ct	Le Val-Saint-François	88-02-01	—	—	—	—
Vallée-Jonction vl	La Nouvelle-Beauce	88-05-02	—	—	—	—
Vaudreuil v	Vaudreuil-Soulanges	90-01-22	—	—	—	—
Warwick ct	Arthabaska	87-06-01	—	—	—	—
Waterville v	Sherbrooke	87-04-21	—	87-07-06	—	—
Wickham sd	Drummond	81-02-02	81-10-05	—	82-02-17	82-03-01

Total : 408 municipalités

Tableau III
État du processus d'aménagement des municipalités après l'entrée en vigueur du SA au 31 mars 1990 (PU)

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Aguanish sd	Minganie	88-08-08	—	—	—	—	—	—
Alma v	Lac-Saint-Jean-Est	88-02-15	88-11-07	—	—	—	89-05-23	—
Amos v	Abitibi	89-05-01	89-09-05	—	—	—	—	—
Amqui v	La Matapédia	89-08-07	89-08-07	89-11-06	89-12-14	—	90-01-03	90-02-15
Anjou v	Communauté urbaine de Montréal	—	88-12-20	—	—	—	—	—
Annaville vl	Nicolet-Yamaska	—	—	89-02-06	89-03-02	—	87-05-05	—
Armagh vl	Bellechasse	89-01-09	89-05-31	89-09-06	—	—	89-09-06	89-10-30
Arntfield sd	Rouyn-Noranda	89-12-05	—	—	—	—	—	—
Arthabaska v	Arthabaska	—	88-09-07	88-10-04	88-11-24	88-11-24	88-10-04	88-11-24
Arundel ct	Les Laurentides	—	89-02-06	—	—	—	—	—
Asbestos v	L'Or-Blanc	86-09-16	87-02-17	87-03-19	—	87-03-25	—	—
Ascot Corner sd	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-17	88-03-07	88-05-24	—	88-08-11	88-08-26
Aston-Jonction vl	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-07-10	89-09-05	—	—	89-10-02	—
Aubert-Gallion sd	Beauce-Sartigan	88-12-06	—	—	—	—	—	—
Auclair sd	Témiscouata	—	90-01-10	90-03-14	—	—	—	—
Austin sd	Memphrémagog	89-02-06	—	89-04-10	89-05-11	—	89-04-10	89-09-14
Baie-d'Urfé v	Communauté urbaine de Montréal	89-03-14	89-10-10	89-11-14	—	—	—	—
Baie-de-Shawinigan vl	Le Centre-de-la-Mauricie	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Baie-du-Febvre sd	Nicolet-Yamaska	88-11-07	—	—	—	—	—	—
Baie-Johan-Beetz sd	Minganie	88-08-01	—	—	—	—	—	—
Baie-Saint-Paul v	Charlevoix	88-05-09	88-09-26	88-11-14	88-12-20	—	89-02-20	89-08-15
Baie-Saint-Paul p	Charlevoix	90-02-12	90-02-12	—	—	—	—	—
Baie-Trinité vl	Manicouagan	89-05-09	—	—	—	—	—	—
Barford ct	Coaticook	87-02-02	87-02-09	—	—	—	—	—
Barkmere v	Les Laurentides	—	—	88-12-12	89-02-08	89-02-08	—	89-03-17
Barnston ct	Coaticook	88-02-01	88-05-16	88-10-03	88-10-26	—	88-10-03	88-11-28
Barnston-Ouest sd	Coaticook	88-06-06	88-08-01	88-10-03	88-10-26	—	88-11-07	88-11-28

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Beaconsfield v	Communauté urbaine de Montréal	—	89-10-23	—	—	—	—	—
Beauport v	Communauté urbaine de Québec	87-06-15	87-09-08	87-09-29	—	87-12-01	—	—
Beaux-Rivages sd	Antoine-Labelle	—	—	88-10-03	—	89-12-13	89-02-09	—
Beebe Plain vl	Memphrémagog	88-05-02	88-05-09	88-09-12	88-10-20	88-10-20	88-09-12	88-12-15
Belcourt sd	Vallée-de-l'Or	89-10-02	89-10-25	90-01-08	—	—	—	—
Bellefeuille p	La Rivière-du-Nord	88-11-15	—	—	—	—	—	—
Bernières sd	Les Chutes-de-la-Chaudière	—	89-04-03	—	—	—	—	—
Berthier-sur-Mer p	Montmagny	88-09-06	—	—	—	—	—	—
Berthierville v	D'Autray	89-05-30	89-06-08	89-12-04	90-02-22	90-02-22	90-03-05	—
Béthanie sd	Acton	88-04-05	89-06-05	—	90-02-15	—	—	—
Bic sd	Rimouski-Neigette	—	89-05-01	—	90-03-19	—	—	—
Biencourt sd	Témiscouata	88-10-03	90-01-24	—	—	—	—	—
Bishopton vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-17	88-09-26	88-10-20	88-10-20	88-12-05	89-01-20
Blainville v	Thérèse-de-Blainville	89-04-03	90-01-22	—	—	—	—	—
Boisbriand v	Thérèse-de-Blainville	89-03-07	—	89-12-19	—	—	—	—
Bolton-Est sd	Memphrémagog	89-02-06	—	89-04-03	89-05-11	—	89-04-03	—
Bonaventure sd	Bonaventure	89-09-11	—	—	—	—	—	—
Bonsecours sd	Le Val-Saint-François	88-04-05	—	—	—	—	—	—
Boucher sd	Mékinac	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Boucherville v	Lajemmerais	87-11-04	87-12-02	88-02-03	—	—	88-05-04	—
Bowman sd	Papineau	87-10-05	—	—	89-05-19	—	—	89-10-20
Brébeuf p	Les Laurentides	89-05-01	89-11-06	—	—	—	—	—
Bristol ct	Pontiac	90-01-15	—	—	—	—	—	—
Bromont v	La Haute-Yamaska	—	—	—	—	—	90-01-15	—
Brompton ct	Le Val-Saint-François	89-02-06	89-02-06	89-04-06	—	—	—	—
Brompton Gore sd	Le Val-Saint-François	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Brossard v	Champlain	89-10-10	89-11-27	90-01-08	90-02-16	—	—	—
Bury sd	Le Haut-Saint-François	87-02-09	87-08-10	88-01-04	88-06-27	—	88-09-14	88-10-25
Cabano v	Témiscouata	—	89-09-07	89-11-06	89-11-29	—	—	90-03-05
Calixa-Lavallée p	Lajemmerais	—	88-01-11	88-02-08	88-03-15	—	83-06-14	88-05-16
Candiac v	Roussillon	88-05-16	88-05-26	88-06-20	89-03-31	—	—	89-12-11
Cap-à-L'Aigle vl	Charlevoix-Est	—	—	—	89-06-13	—	—	89-08-30
Cap-aux-Meules vl	Les Îles-de-la-Madeleine	90-02-26	—	—	—	—	—	—
Cap-de-la-Madeleine v	Francheville	89-03-06	90-03-19	—	—	—	—	—
Cap-Rouge v	Communauté urbaine de Québec	86-03-03	—	86-12-01	—	87-10-06	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Cap-Saint-Ignace sd	Montmagny	88-09-06	—	—	—	—	—	—
Cap-Santé sd	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Caplan sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Carleton v	Avignon	88-11-07	—	—	—	—	—	—
Causapscal v	La Matapédia	—	—	—	89-10-11	—	—	89-10-11
Chambord sd	Le Domaine-du-Roy	88-12-19	—	—	—	—	—	—
Charlesbourg v	Communauté urbaine de Québec	—	—	88-07-18	—	—	88-09-06	—
Charny v	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Chartierville sd	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-01	88-02-29	88-06-27	—	88-09-12	88-12-02
Châteauguay v	Roussillon	89-01-24	89-02-07	89-03-21	—	—	—	—
Chénéville vl	Papineau	—	—	—	89-05-19	—	—	89-09-29
Chester-Est ct	Arthabaska	—	89-05-01	89-06-05	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Chester-Nord sd	Arthabaska	—	88-10-03	89-03-06	89-03-21	—	89-03-06	89-03-21
Chesterville sd	Arthabaska	—	89-04-03	—	—	—	—	—
Chute-aux-Outardes vl	Manicouagan	89-08-14	—	—	—	—	—	—
Chute-Saint-Philippe sd	Antoine-Labelle	—	—	—	89-04-20	—	—	89-06-01
Clifton-Partie-Est ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-04	88-02-15	88-06-27	—	88-09-12	88-10-20
Cloutier sd	Rouyn-Noranda	89-12-11	—	—	—	—	—	—
Coaticook v	Coaticook	88-06-13	88-10-11	88-11-14	88-11-28	—	88-12-21	89-02-20
Compton ct	Coaticook	88-01-19	88-01-19	88-03-09	88-06-22	—	88-03-09	—
Compton vl	Coaticook	88-05-02	88-10-24	88-12-12	88-12-20	88-12-20	89-03-13	89-04-24
Compton-Station sd	Coaticook	88-05-04	88-11-02	88-12-07	88-12-20	88-12-20	82-11-03	89-04-24
Cookshire v	Le Haut-Saint-François	88-06-27	88-07-05	88-09-06	88-09-22	—	89-05-02	89-06-01
Côte-Saint-Luc c	Communauté urbaine de Montréal	89-06-05	89-12-04	—	—	—	—	—
Crabtree vl	Joliette	88-11-14	—	—	—	—	—	—
D'Alembert sd	Rouyn-Noranda	89-12-05	—	—	—	—	—	—
Danville v	L'Or-Blanc	86-10-14	87-03-12	87-08-26	87-10-28	87-10-28	—	89-10-25
Daveluyville vl	Arthabaska	89-02-06	89-05-01	89-06-05	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Deauville vl	Sherbrooke	—	—	—	—	89-02-14	—	—
Dégelis v	Témiscouata	88-10-18	90-02-05	90-03-08	90-03-19	—	—	—
Delisle sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-05-02	—	—	—	—	—	—
Delson v	Roussillon	88-05-10	88-05-31	88-09-27	88-10-31	88-10-31	88-09-27	—
Desbiens v	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	—	—	—	—	—	—
Deschaillons vl	Bécancour	—	—	88-07-05	88-08-30	—	88-11-01	88-12-01
Deschaillons-sur-Saint-Laurent vl	Bécancour	—	88-04-19	88-06-07	88-06-30	88-06-30	88-09-06	88-10-05
Deschambault vl	Portneuf	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Deux-Montagnes v	Deux-Montagnes	90-01-11	—	—	—	—	—	—
Ditton ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-08	88-02-16	88-12-02	88-12-02	81-06-22	89-02-25
Dixville vl	Coaticook	87-09-02	87-09-08	87-10-19	—	88-02-18	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Dollard-des-Ormeaux v	Communauté urbaine de Montréal	89-04-11	89-09-12	89-12-05	—	—	—	—
Donnacona v	Portneuf	90-02-12	—	—	—	—	—	—
Dubuisson sd	Vallée-de-l'Or	90-03-05	90-03-05	—	—	—	—	—
Dudswell ct	Le Haut-Saint-François	88-02-02	87-09-18	88-01-04	88-10-20	—	88-12-05	89-01-20
Duhamel sd	Papineau	89-07-07	89-07-07	—	89-11-29	89-11-29	90-02-02	90-03-20
Dundee ct	Le Haut-Saint-Laurent	—	88-11-07	—	89-01-12	—	—	89-05-11
Durham-Sud sd	Drummond	88-05-02	89-08-21	89-10-11	89-12-06	—	89-10-11	90-02-15
East Angus v	Le Haut-Saint-François	—	—	—	89-10-18	—	—	—
East Hereford sd	Coaticook	88-05-31	—	88-11-07	88-11-28	—	—	88-12-20
Eastman vl	Memphrémagog	88-03-07	—	—	88-10-20	—	—	—
Eaton ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-24	88-09-28	88-10-20	—	89-03-06	89-05-17
Elgin ct	Le Haut-Saint-Laurent	89-08-07	89-04-03	89-07-03	89-09-14	—	89-10-02	89-10-12
Entrelacs sd	Les Pays-d'en-Haut	—	—	89-04-14	89-06-08	—	—	89-12-20
Esprit-Saint sd	Rimouski-Neigette	—	89-02-03	—	90-03-19	—	—	—
Estérel v	Les Pays-d'en-Haut	—	89-01-13	89-12-16	90-01-11	90-01-11	—	—
Évain sd	Rouyn-Noranda	89-11-13	—	—	—	—	—	—
Farnham v	Brome-Missisquoi	—	—	—	90-01-16	90-01-16	89-05-01	—
Fassett sd	Papineau	87-10-05	—	—	89-05-19	—	—	89-11-29
Ferme-Neuve vl	Antoine-Labelle	—	89-01-17	89-02-21	89-04-20	89-04-20	89-05-02	89-06-29
Ferme-Neuve p	Antoine-Labelle	—	—	—	89-02-09	—	—	89-04-20
Fermont v	Caniapiscau	87-08-20	89-03-13	89-05-03	89-06-19	89-06-19	89-06-12	—
Fontainebleau sd	Le Haut-Saint-François	87-02-03	87-09-02	88-09-23	88-10-20	—	88-12-20	89-01-20
Fortierville vl	Bécancour	—	88-10-17	88-12-07	88-12-22	88-12-22	—	89-03-23
Fossambault-sur-le-Lac v	La Jacques-Cartier	89-03-06	—	—	—	—	—	—
Franklin sd	Le Haut-Saint-Laurent	89-06-05	89-10-10	—	90-01-11	—	—	—
Gallix sd	Sept-Rivières	89-02-13	—	—	—	—	—	—
Garthby ct	L'Amiante	90-02-19	—	—	—	—	—	—
Godmanchester ct	Le Haut-Saint-Laurent	87-11-02	89-09-19	89-12-04	89-12-14	—	—	90-02-15
Gore ct	Argenteuil	88-07-20	—	—	—	—	—	—
Granby ct	La Haute-Yamaska	89-05-03	—	—	89-07-04	—	—	89-08-16
Grand-Mère v	Le Centre-de-la-Mauricie	89-08-28	—	—	—	—	—	—
Grand-Métis sd	La Mitis	—	89-07-26	—	—	—	—	—
Grand-Saint-Esprit sd	Nicolet-Yamaska	87-06-01	—	—	—	—	—	—
Grande-Entrée sd	Les Îles-de-la-Madeleine	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Grandes-Piles vl	Mékinac	89-05-01	89-07-03	89-10-13	—	—	89-10-13	—
Grantham-Ouest sd	Drummond	88-06-06	90-02-05	—	—	—	—	—
Greenfield Park v	Champlain	88-04-05	—	89-06-27	—	89-09-19	—	90-02-28

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Grenville ct	Argenteuil	90-01-05	—	—	—	—	—	—
Grenville vl	Argenteuil	—	—	89-07-03	—	—	89-07-03	—
Grondines sd	Portneuf	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Halifax-Nord ct	L'Érable	89-12-04	—	—	—	—	—	—
Halifax-Sud ct	L'Érable	89-04-05	—	89-08-02	89-09-20	—	89-08-02	89-09-20
Ham-Nord ct	Arthabaska	—	89-10-02	—	—	—	90-03-05	—
Hampden ct	Le Haut-Saint-François	—	87-09-09	88-09-12	89-02-02	—	—	89-06-01
Harrington ct	Argenteuil	89-08-04	—	89-12-01	—	—	—	—
Hatley ct	Memphrémagog	88-05-12	88-05-19	88-06-28	88-08-11	—	—	88-12-15
Hatley vl	Memphrémagog	88-12-05	88-12-05	89-04-03	89-05-11	89-05-11	89-07-03	89-09-14
Haute-Mauricie sd	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-14	89-03-13	—	89-04-11	89-06-19
Havelock ct	Le Haut-Saint-Laurent	—	88-11-07	89-03-06	89-04-13	—	89-06-05	89-10-12
Havre-aux-Maisons sd	Les Îles-de-la-Madeleine	90-02-26	—	—	—	—	—	—
Havre-Saint-Pierre sd	Minganie	88-09-12	90-02-15	90-03-07	—	—	—	—
Hébertville sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-04-05	89-12-18	—	—	—	—	—
Hébertville-Station vl	Lac-Saint-Jean-Est	—	89-11-13	—	—	—	—	—
Hemmingford vl	Les Jardins-de-Napierville	88-08-02	90-01-09	—	—	—	—	—
Hemmingford ct	Les Jardins-de-Napierville	89-04-03	—	—	—	—	—	—
Hérouxville p	Mékinac	90-02-16	—	—	—	—	—	—
Hinchinbrook ct	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	—	89-11-23	—	—	90-02-15
Honfleur sd	Bellechasse	—	89-02-06	89-09-05	—	—	89-10-02	89-10-30
Hope ct	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Hope Town sd	Bonaventure	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Howick vl	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	—	—	—	—	89-10-12
Huberdeau sd	Les Laurentides	88-10-03	89-02-06	89-09-05	89-12-08	89-12-08	89-09-05	—
Hull v	Communauté régionale de l'Outaouais	—	90-01-23	—	—	—	—	—
Huntingdon v	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	—	—	—	—	89-01-12
Iberville v	Le Haut-Richelieu	89-12-18	—	—	—	—	—	—
Île-d'Anticosti sd	Minganie	88-08-01	—	—	—	—	—	—
Inverness ct	L'Érable	89-01-03	89-09-05	89-10-02	90-02-15	—	89-10-02	90-02-15
Inverness vl	L'Érable	89-10-02	90-02-05	90-03-05	90-03-26	—	—	—
Ivry-sur-le-Lac sd	Les Laurentides	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Joliette v	Joliette	—	89-11-20	—	—	—	—	—
Kamouraska sd	Kamouraska	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Kiamika ct	Antoine-Labelle	—	—	89-02-06	89-04-20	89-04-20	88-10-03	89-06-01
Kingsey ct	Drummond	88-04-05	89-10-02	89-12-14	90-02-15	90-02-15	89-12-04	—
Kinnear's Mills sd	L'Amiante	89-03-06	90-02-05	—	—	—	—	—
Kirkland v	Communauté urbaine de Montréal	—	90-02-12	—	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
L'Anse-Saint-Jean sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	89-12-04	—	—	89-12-18	—
L'Ascension-de-Notre-Seigneur p	Lac-Saint-Jean-Est	88-01-04	—	89-08-07	—	—	—	—
L'Assomption v	L'Assomption	89-08-14	—	—	—	—	—	—
L'Avenir sd	Drummond	88-04-05	89-09-05	89-11-06	—	—	—	—
L'Île-du-Havre-Aubert sd	Les Îles-de-la-Madeleine	90-01-08	—	—	—	—	—	—
L'Île-Dorval v	Communauté urbaine de Montréal	89-11-07	—	—	—	—	—	—
L'Isle-Verte vl	Rivière-du-Loup	89-12-06	—	—	—	—	—	—
L'Islet v	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
L'Islet-sur-Mer sd	L'Islet	90-03-13	—	—	—	—	—	—
La Baleine sd	Charlevoix	—	89-11-19	89-12-11	—	—	—	—
La Bostonnais sd	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-03-14	89-04-17	—	89-04-17	89-08-09
La Conception sd	Les Laurentides	88-11-22	—	—	—	—	—	—
La Durantaye p	Bellechasse	—	89-02-06	—	—	—	89-08-14	89-10-30
La Macaza sd	Antoine-Labelle	—	89-02-06	90-03-05	—	—	—	—
La Patrie vl	Le Haut-Saint-François	—	87-09-15	88-01-27	88-06-27	—	81-10-07	89-06-01
La Pêche sd	Communauté régionale de l'Outaouais	—	—	89-06-05	—	—	89-06-05	—
La Prairie v	Roussillon	89-08-01	—	—	—	—	—	—
La Présentation p	Les Maskoutains	89-10-02	—	—	—	—	—	—
La Rédemption p	La Mitis	—	—	89-10-02	89-11-23	89-11-23	89-10-02	89-11-23
La Tuque v	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	—	89-08-09	—	—	89-09-13
La Visitation-de-Yamaska sd	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-07-03	89-09-05	—	89-09-21	89-11-06	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas sd	D'Autray	—	88-04-18	89-11-06	90-02-01	90-02-01	90-02-05	—
Labelle sd	Les Laurentides	89-07-17	—	—	—	—	—	—
Labrecque sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-01-21	—	89-11-06	—	—	89-11-06	—
Lac-à-la-Croix sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	—	—	—	—	—	—
Lac-à-la-Tortue sd	Le Centre-de-la-Mauricie	88-11-07	—	90-03-05	—	—	—	—
Lac-au-Saumon vl	La Matapédia	89-02-06	89-06-05	89-08-07	89-08-10	—	89-08-21	89-10-11
Lac-aux-Sables p	Mékinac	89-05-10	89-08-08	89-12-12	89-12-14	89-12-14	90-01-09	90-02-01
Lac-des-Aigles sd	Témiscouata	88-10-03	89-12-18	90-03-05	90-03-19	—	—	—
Lac-des-Écorces vl	Antoine-Labelle	—	—	89-02-06	89-04-20	89-04-20	—	89-06-01
Lac-des-Plages sd	Papineau	87-10-02	—	—	89-06-27	—	—	—
Lac-des-Seize-Îles sd	Les Pays-d'en-Haut	89-02-11	89-07-21	—	—	—	—	—
Lac-du-Cerf sd	Antoine-Labelle	—	—	—	89-04-20	89-04-20	89-05-01	89-06-01
Lac-Beauport sd	La Jacques-Cartier	—	90-03-05	—	—	—	—	—
Lac-Carré vl	Les Laurentides	88-12-02	—	89-04-07	89-05-11	—	—	89-10-10
Lac-Édouard sd	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-06	89-03-13	—	89-04-03	89-05-15
Lac-Frontière sd	Montmagny	88-07-04	—	—	—	—	—	—
Lac-Poulin vl	Beauce-Sartigan	89-06-13	89-06-19	89-08-08	—	—	89-08-08	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Lac-Saguay vl	Antoine-Labelle	—	—	88-11-01	89-04-20	—	—	89-06-29
Lac-Saint-Charles sd	Communauté urbaine de Québec	87-03-02	88-04-18	88-05-09	—	88-08-29	88-11-25	—
Lac-Saint-Joseph v	La Jacques-Cartier	—	—	—	89-12-06	89-10-17	89-12-17	90-02-15
Lac-Simon sd	Papineau	87-09-04	88-09-09	—	89-04-25	89-04-25	89-05-12	89-06-27
Lac-Supérieur sd	Les Laurentides	—	89-02-03	—	—	—	—	—
Lac-Tremblant-Nord sd	Les Laurentides	—	—	—	88-09-13	—	—	89-02-08
Lachine v	Communauté urbaine de Montréal	89-12-11	—	—	—	—	—	—
Lacolle vl	Le Haut-Richelieu	89-10-03	—	—	—	—	—	—
Lamarche sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	89-09-05	89-12-04	—	—	89-12-04	—
Lambton sd	Le Granit	—	89-05-02	—	90-02-16	—	—	—
Langelier ct	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-06	89-03-13	—	89-04-03	89-05-15
Lantier sd	Les Laurentides	—	—	88-12-05	88-11-29	—	89-01-03	89-03-17
LaSalle v	Communauté urbaine de Montréal	89-04-24	—	89-06-26	89-10-18	89-10-18	—	—
Laterrière v	Le Fjord-du-Saguenay	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Laurier-Station vl	Lotbinière	88-10-03	89-10-10	89-11-06	—	—	89-11-06	—
Laurierville vl	L'Érable	88-06-06	89-04-03	89-06-05	89-06-20	—	89-06-05	89-06-20
Lavaltrie vl	D'Autray	90-02-05	90-03-05	—	—	—	—	—
Lawrenceville vl	Le Val-Saint-François	88-02-01	—	—	—	—	—	—
Le Gardeur v	L'Assomption	89-09-05	89-11-20	90-01-15	90-03-28	—	—	—
Leclercville vl	Lotbinière	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Lefebvre sd	Drummond	88-04-05	89-11-13	90-02-05	90-03-20	—	—	—
Lemieux sd	Bécancour	—	88-04-12	88-05-30	88-06-30	88-06-30	88-08-01	88-08-30
Lemoyne v	Champlain	89-05-10	89-06-15	89-07-12	—	—	—	—
Lennoxville v	Sherbrooke	89-07-10	89-08-14	89-09-11	—	89-10-12	89-09-11	—
Léry v	Roussillon	88-05-09	89-05-01	90-03-05	—	—	—	—
Lingwick ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-12	88-02-22	88-06-27	—	88-09-14	88-10-21
Litchfield ct	Pontiac	89-12-04	—	—	—	—	—	—
Lochaber ct	Papineau	—	89-03-06	89-05-01	89-05-19	—	89-08-17	89-10-02
Lochaber-Partie-Ouest ct	Papineau	88-06-06	89-08-07	—	89-10-20	—	—	—
Longue-Pointe sd	Minganie	88-08-01	—	—	—	—	—	—
Longueuil v	Champlain	87-02-04	89-02-15	89-05-17	—	—	—	89-10-20
Loretteville v	Communauté urbaine de Québec	—	88-09-06	—	—	—	—	—
Lorraine v	Thérèse-de-Blainville	89-10-24	89-11-16	89-12-12	—	—	—	—
Lotbinière sd	Lotbinière	89-11-06	—	—	—	—	—	—
Maddington ct	Arthabaska	89-08-01	—	—	—	—	—	—
Magog v	Memphrémagog	89-11-06	89-11-20	90-02-05	90-03-15	—	—	—
Manseau vl	Bécancour	—	88-08-22	88-10-25	88-11-01	—	88-11-14	88-12-01
Marbleton vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-25	88-09-26	88-10-20	—	88-12-06	89-01-20

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Marchand ct	Antoine-Labelle	—	—	88-11-08	89-11-02	—	—	—
Maria sd	Avignon	89-05-01	89-05-01	89-06-12	89-08-08	—	89-06-12	—
Martinville sd	Coaticook	88-02-01	88-07-04	88-08-15	88-09-27	88-09-27	88-08-15	88-10-26
Mascouche v	Les Moulins	89-04-04	90-01-15	—	—	—	—	—
Maskinongé vl	Maskinongé	—	89-05-03	—	—	—	—	—
Matagami v		90-02-13	—	—	—	—	—	—
Mayo sd	Papineau	87-10-06	89-03-20	—	89-05-19	—	89-07-04	89-08-22
McMasterville vl	La Vallée-du-Richelieu	88-11-28	—	—	—	—	—	—
McWatters sd	Rouyn-Noranda	88-12-05	—	—	—	—	—	—
Mercier v	Roussillon	89-05-09	—	—	—	—	—	—
Métabetchouan v	Lac-Saint-Jean-Est	88-04-05	89-10-16	—	—	—	89-12-04	—
Mirabel v	Mirabel	—	—	87-05-12	—	—	—	—
Mont-Carmel sd	Kamouraska	88-12-19	—	—	—	—	—	—
Mont-Laurier v	Antoine-Labelle	89-05-02	89-09-19	90-01-09	90-02-05	—	—	—
Mont-Lebel sd	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	—	90-03-19	—	—	—
Mont-Royal v	Communauté urbaine de Montréal	89-01-16	90-01-29	—	—	—	—	—
Mont-Saint-Hilaire v	La Vallée-du-Richelieu	89-04-03	—	—	—	—	—	—
Mont-Saint-Michel sd	Antoine-Labelle	—	88-12-05	89-02-06	89-04-20	89-04-20	—	89-06-01
Mont-Tremblant sd	Les Laurentides	—	—	89-08-18	89-11-30	—	—	—
Montbeillard sd	Rouyn-Noranda	89-12-05	—	—	—	—	—	—
Montcalm ct	Les Laurentides	—	—	89-08-04	89-05-11	89-10-10	89-09-01	89-11-30
Montebello vl	Papineau	87-10-19	88-08-22	88-10-11	—	—	89-01-16	89-03-08
Montmagny v	Montmagny	88-08-01	—	—	—	—	—	—
Montréal-Est v	Communauté urbaine de Montréal	89-08-21	—	—	—	—	—	—
Montréal-Ouest v	Communauté urbaine de Montréal	90-02-06	—	—	—	—	—	—
Morin-Heights sd	Les Pays-d'en-Haut	—	89-07-18	—	—	—	—	—
Mulgrave et Derry cu	Papineau	87-10-09	89-03-21	—	89-05-19	—	89-07-07	89-08-22
Namur sd	Papineau	87-12-07	—	—	89-01-20	89-01-20	89-04-14	89-06-27
Neuville vl	Portneuf	89-01-12	89-03-02	90-01-11	—	90-02-26	—	—
New Carlisle sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Newport ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-14	88-09-06	88-09-22	—	88-12-05	88-12-02
Nicolet v	Nicolet-Yamaska	—	89-09-05	89-11-06	—	89-11-22	89-12-18	90-01-18
Nicolet-Sud sd	Nicolet-Yamaska	—	—	88-12-12	—	—	89-01-09	—
Norbertville vl	Arthabaska	—	89-03-06	—	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
North Hatley vl	Memphrémagog	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland p	Bellechasse	88-12-05	89-11-28	—	90-03-23	—	—	—
Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet p	L'Islet	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-Partie-Nord p	Papineau	87-10-07	89-04-05	—	89-06-27	—	—	90-01-22

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Notre-Dame-de-Lourdes p	L'Érable	—	89-09-21	—	90-03-20	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham sd	Arthabaska	—	89-04-03	—	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Notre-Dame-de-Montauban sd	Mékinac	89-07-14	90-03-09	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-Pontmain sd	Antoine-Labelle	—	89-01-03	89-05-01	89-06-01	89-06-01	89-05-01	89-06-29
Notre-Dame-de-Portneuf p	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe p	Les Maskoutains	89-10-04	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Paix p	Papineau	88-07-04	89-02-20	—	89-04-25	89-04-25	89-05-10	89-06-27
Notre-Dame-des-Monts sd	Charlevoix-Est	—	89-10-03	—	—	—	—	—
Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles p	Les Basques	89-06-07	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-des-Prairies p	Joliette	89-06-19	89-09-18	—	—	—	—	—
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs p	Rivière-du-Loup	—	89-06-02	—	—	—	—	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil p	Drummond	88-04-04	89-08-07	89-09-18	89-10-24	—	—	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil vl	Drummond	88-04-05	89-09-18	89-11-13	90-01-23	—	89-11-13	90-02-15
Notre-Dame-du-Lac v	Témiscouata	88-10-03	90-01-03	90-02-05	90-03-07	—	—	—
Notre-Dame-du-Mont-Carmel p	Le Centre-de-la-Mauricie	88-07-04	89-09-26	89-10-16	89-11-09	—	89-10-16	89-12-14
Notre-Dame-du-Portage p	Rivière-du-Loup	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-du-Rosaire sd	Montmagny	88-07-04	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun p	Lotbinière	88-10-03	—	—	—	—	—	—
Omerville vl	Memphrémagog	—	88-02-23	88-04-06	88-05-12	—	88-04-06	88-06-09
Ormstown vl	Le Haut-Saint-Laurent	88-03-07	88-12-05	—	89-04-13	—	89-06-12	89-09-14
Outremont v	Communauté urbaine de Montréal	89-12-04	—	—	—	—	—	—
Packington p	Témiscouata	88-11-04	90-01-05	90-03-02	90-03-19	—	—	—
Padoue sd	La Mitis	89-04-07	89-08-22	—	—	—	—	—
Papineauville vl	Papineau	—	89-08-17	89-09-18	89-10-20	—	—	—
Parent vl	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-06	89-03-13	—	89-04-10	89-05-15
Parisville p	Bécancour	—	88-03-28	88-04-21	88-05-05	88-05-05	—	88-06-30
Paspébiac-Ouest sd	Bonaventure	89-09-12	—	—	—	—	—	—
Petit-Saguenay sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	89-09-18	—	—	89-09-18	—
Petite-Rivière-Saint-François sd	Charlevoix	—	89-12-11	90-03-05	—	—	—	—
Piedmont sd	Les Pays-d'en-Haut	90-03-13	—	—	—	—	—	—
Pierrefonds v	Communauté urbaine de Montréal	88-07-11	89-06-19	89-07-24	89-10-18	—	—	90-03-02
Pierreville vl	Nicolet-Yamaska	88-06-13	89-07-17	89-09-11	—	89-09-21	89-12-11	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Plaisance sd	Papineau	87-12-07	88-03-07	88-04-25	88-06-20	—	88-12-05	89-01-26
Plessisville v	L'Érable	89-02-20	89-03-20	89-05-01	89-05-24	—	89-05-01	89-08-15
Pohénégamook v	Témiscouata	—	88-09-19	88-12-19	89-02-16	—	89-06-05	89-11-29
Pointe-au-Père v	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	89-12-04	90-03-19	—	—	—
Pointe-au-Pic vl	Charlevoix-Est	89-01-02	—	90-01-03	90-01-31	—	90-02-26	—
Pointe-aux-Outardes vl	Manicouagan	88-11-17	—	—	—	—	—	—
Pointe-aux-Trembles p	Portneuf	89-01-09	89-03-06	90-01-15	—	90-02-26	—	—
Pointe-Claire v	Communauté urbaine de Montréal	89-10-02	89-11-20	—	—	—	—	—
Pointe-Lebel vl	Manicouagan	89-05-09	—	—	—	—	—	—
Ponsonby ct	Papineau	87-10-06	—	89-04-29	89-05-19	—	—	89-09-25
Pont-Rouge vl	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Pontbriand sd	L'Amiante	89-03-06	90-02-19	—	—	—	—	—
Port-Cartier v	Sept-Rivières	89-02-13	—	—	—	—	—	—
Port-Daniel-Partie-Ouest ct	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Portage-du-Fort vl	Pontiac	90-03-07	—	—	—	—	—	—
Potton ct	Memphrémagog	89-05-01	—	—	—	—	—	—
Prévost sd	La Rivière-du-Nord	88-05-24	88-05-24	88-06-27	88-07-21	—	86-05-06	89-04-25
Price vl	La Mitis	—	89-05-01	89-06-19	89-08-14	89-08-14	89-06-19	89-09-12
Princeville v	L'Érable	88-10-03	89-01-16	—	89-02-15	—	89-02-06	89-03-14
Princeville p	L'Érable	—	—	89-05-18	89-06-20	—	—	89-06-20
Racine sd	Le Val-Saint-François	89-06-06	—	—	—	—	—	—
Ragueneau p	Manicouagan	88-11-14	90-02-12	—	—	—	—	—
Rapides-des-Joachims sd	Pontiac	90-03-06	—	—	—	—	—	—
Rawdon vl	Matawinie	89-01-10	89-01-24	89-03-06	89-03-09	—	89-04-18	89-05-12
Rimouski-Est vl	Rimouski-Neigette	—	89-08-01	—	90-03-19	—	—	90-03-19
Ripon vl	Papineau	—	89-04-05	—	89-06-27	—	—	89-11-29
Ripon ct	Papineau	—	89-06-28	89-08-02	89-10-20	—	89-10-24	90-01-22
Rivière-à-Pierre sd	Portneuf	90-01-08	—	—	—	—	—	—
Rivière-du-Gouffre sd	Charlevoix	89-11-06	—	—	—	—	—	—
Rivière-du-Loup v	Rivière-du-Loup	89-03-13	—	—	—	—	—	—
Rivière-Malbaie sd	Charlevoix-Est	90-02-13	90-02-13	—	—	—	—	—
Rivière-Ouelle sd	Kamouraska	88-11-14	—	—	—	—	—	—
Rivière-Pentecôte sd	Sept-Rivières	89-03-08	—	—	—	—	—	—
Rivière-Saint-Jean sd	Minganie	88-08-01	—	—	—	—	—	—
Robertsonville vl	L'Amiante	89-02-08	—	89-03-06	89-08-16	—	89-03-06	89-08-16
Rollet sd	Rouyn-Noranda	89-12-06	—	—	—	—	—	—
Rosemère v	Thérèse-de-Blainville	89-05-08	—	—	—	—	—	—
Rouyn-Noranda v	Rouyn-Noranda	90-02-12	—	—	—	—	—	—
Roxboro v	Communauté urbaine de Montréal	89-08-07	—	89-12-11	—	—	—	—
Roxton ct	Acton	89-03-06	—	—	—	—	—	—
Roxton Falls vl	Acton	88-04-05	89-08-14	—	—	—	—	—
Sacré-Coeur-de-Jésus p	Joliette	89-01-09	89-11-06	—	90-01-15	90-01-15	—	—
Saint-Adalbert sd	L'Islet	—	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Adelphe p	Mékinac	89-09-05	90-01-03	—	—	—	—	—
Saint-Adolphe-d'Howard sd	Les Pays-d'en-Haut	89-01-23	89-02-06	—	89-07-13	89-07-13	—	89-10-13

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Adrien sd	L'Or-Blanc	—	87-03-17	87-06-16	87-08-26	87-08-26	—	—
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sd	Antoine-Labelle	—	89-03-22	89-05-01	89-06-01	89-06-01	—	89-06-29
Saint-Alban vl	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Alban p	Portneuf	90-02-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Alexandre sd	Le Haut-Richelieu	90-02-05	90-03-05	—	—	—	—	—
Saint-Alexandre-des-Lacs p	La Matapédia	—	88-10-04	—	88-12-14	—	89-02-07	89-02-08
Saint-Alexis-des-Monts p	Maskinongé	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Alfred sd	Robert-Cliche	—	89-09-05	—	—	—	—	—
Saint-Alphonse sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Alphonse-de-Rodriguez p	Matawinie	—	89-11-13	—	—	—	—	—
Saint-Amable sd	Lajemmerais	89-02-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Ambroise sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	89-10-02	—	—	89-10-02	—
Saint-Ambroise-de-Kildare p	Joliette	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Anaclet-de-Lessard p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	—	90-03-19	—	—	—
Saint-André sd	Kamouraska	89-01-09	—	—	—	—	—	—
Saint-André-Avellin p	Papineau	87-10-01	88-10-17	88-12-01	89-01-20	—	—	89-04-25
Saint-André-Avellin vl	Papineau	87-10-05	88-09-19	88-12-05	89-01-20	—	—	89-04-25
Saint-Anicet p	Le Haut-Saint-Laurent	—	88-03-07	88-09-06	—	—	—	89-02-09
Saint-Anselme vl	Bellechasse	—	90-03-06	85-04-02	—	—	—	—
Saint-Antoine v	La Rivière-du-Nord	—	—	89-11-06	—	—	—	—
Saint-Antoine-de-Lavaltrie p	D'Autray	89-06-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Antonin p	Rivière-du-Loup	89-04-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Apollinaire sd	Lotbinière	89-12-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Arsène p	Rivière-du-Loup	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Athanase p	Le Haut-Richelieu	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Aubert sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Augustin-de-Desmaures p	Communauté urbaine de Québec	—	—	87-07-06	—	—	—	—
Saint-Augustin-de-Woburn p	Le Granit	—	89-02-06	89-04-03	89-05-30	89-05-30	89-04-03	89-10-23
Saint-Barnabé p	Les Maskoutains	89-04-04	89-08-14	89-11-07	—	—	—	—
Saint-Barthélemy p	D'Autray	—	89-12-04	90-02-05	—	—	—	—
Saint-Basile p	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Basile-Sud vl	Portneuf	90-02-19	—	—	—	—	—	—
Saint-Benoît-Joseph-Labre p	La Matapédia	—	88-08-02	88-10-04	88-10-12	—	88-11-01	88-12-14
Saint-Bernard-Partie-Sud p	Les Maskoutains	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres sd	Charlevoix	87-05-04	89-11-13	89-12-04	—	—	90-01-27	—
Saint-Bonaventure p	Drummond	88-04-05	89-11-20	90-02-05	90-03-20	90-03-20	90-02-05	—
Saint-Boniface-de-Shawinigan vl	Le Centre-de-la-Mauricie	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Bruno sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-21	—	—	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Bruno-de-Kamouraska sd	Kamouraska	88-12-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Cajetan-d'Armagh p	Bellechasse	89-01-10	89-05-31	89-08-08	89-12-05	89-12-05	89-08-08	90-03-15
Saint-Calixte sd	Montcalm	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Camille ct	L'Or-Blanc	86-10-06	87-02-26	87-06-18	87-08-26	87-08-26	—	—
Saint-Casimir sd	Portneuf	90-01-08	—	—	—	—	—	—
Saint-Casimir p	Portneuf	90-02-13	—	—	—	—	—	—
Saint-Célestin sd	Nicolet-Yamaska	—	89-08-07	89-09-05	—	89-09-21	89-10-17	—
Saint-Césaire v	Rouville	—	—	—	89-08-21	—	—	—
Saint-Charles p	La Vallée-du-Richelieu	89-04-17	—	—	—	—	—	89-09-27
Saint-Charles vl	Bellechasse	—	89-04-03	89-05-01	89-08-24	—	—	89-09-27
Saint-Charles-de-Drummond sd	Drummond	—	90-01-22	—	—	—	—	—
Saint-Charles-Boromé p	Bellechasse	—	89-04-04	89-05-23	89-08-24	—	89-05-23	—
Saint-Charles-Borromée sd	Joliette	89-02-06	89-10-23	90-01-08	90-01-17	—	—	—
Saint-Charles-Garnier p	La Mitis	—	89-08-24	90-03-16	—	—	—	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska p	Arthabaska	—	89-04-10	—	—	—	—	—
Saint-Chrysostome vl	Le Haut-Saint-Laurent	88-09-01	89-09-27	90-12-04	89-12-14	—	90-02-05	90-02-15
Saint-Claude sd	Le Val-Saint-François	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Cléophas p	La Matapédia	88-12-02	89-04-07	89-06-02	89-08-10	—	89-09-01	89-09-13
Saint-Colomban p	La Rivière-du-Nord	90-02-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Côme p	Matawinie	89-04-14	89-05-12	—	89-08-14	—	—	—
Saint-Constant v	Roussillon	88-05-09	89-01-30	89-03-13	—	—	—	—
Saint-Cuthbert p	D'Autray	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Cyprien sd	Rivière-du-Loup	89-01-30	—	—	—	—	—	—
Saint-Cyprien-de-Napierville p	Les Jardins-de-Napierville	89-07-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Lessard p	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Wendover sd	Drummond	—	89-12-18	—	—	—	—	—
Saint-Damase vl	Les Maskoutains	89-01-09	—	—	—	—	—	—
Saint-Damase p	Les Maskoutains	89-01-04	89-03-20	89-06-07	—	89-12-04	—	—
Saint-Damase p	La Matapédia	—	89-05-01	89-07-04	89-08-10	—	89-08-07	89-09-13
Saint-Damase-de-L'Islet sd	L'Islet	—	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Damien-de-Buckland p	Bellechasse	89-02-06	89-05-23	89-08-07	—	—	89-08-07	89-10-30
Saint-Denis p	Kamouraska	89-01-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Didace p	D'Autray	—	—	—	89-04-03	—	—	89-05-10
Saint-Dominique sd	Les Maskoutains	89-01-09	—	—	—	—	—	—
Saint-Donat p	La Mitis	—	90-03-09	—	—	—	—	—
Saint-Edmond sd	La Matapédia	—	—	89-02-06	89-03-08	—	—	89-04-12
Saint-Edmond-de-Grantham p	Drummond	88-04-05	89-11-18	90-02-05	—	—	—	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière p	Lotbinière	89-04-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Édouard-de-Maskinongé sd	Maskinongé	—	—	89-12-05	—	—	—	—
Saint-Élie p	Le Centre-de-la-Mauricie	89-07-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Elphège p	Nicolet-Yamaska	—	—	89-08-07	—	—	89-09-18	—
Saint-Elzéar sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Elzéar sd	Témiscouata	—	90-01-23	90-03-05	90-03-19	—	—	—
Saint-Émile vl	Communauté urbaine de Québec	—	88-07-04	88-08-15	—	—	—	—
Saint-Éphrem-d'Upton p	Acton	89-04-03	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Épiphane p	Rivière-du-Loup	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Esprit p	Montcalm	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Étienne-de-Beauharnois sd	Beauharnois-Salaberry	89-08-07	89-09-25	—	—	—	—	—
Saint-Étienne-de-Beaumont p	Bellechasse	—	89-08-07	—	89-12-05	—	—	—
Saint-Étienne-de-Bolton sd	Memphrémagog	88-09-02	—	—	89-03-09	—	—	—
Saint-Étienne-de-Lauzon sd	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Eugène sd	Drummond	—	89-12-18	90-02-21	—	—	—	—
Saint-Eugène-de-Ladrière p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	—	90-03-19	—	—	—
Saint-Eusèbe p	Témiscouata	—	90-01-03	90-03-05	90-03-19	—	—	—
Saint-Fabien p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	—	90-03-19	—	—	—
Saint-Faustin sd	Les Laurentides	—	—	—	89-03-17	89-03-17	89-05-02	—
Saint-Félix-de-Valois p	Matawinie	89-05-08	—	—	—	—	—	—
Saint-Félix-de-Valois vl	Matawinie	—	—	88-09-22	89-03-09	89-03-09	88-09-22	89-08-14
Saint-Flavien p	Lotbinière	88-09-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Flavien vl	Lotbinière	88-10-03	—	—	—	—	—	—
Saint-François-de-Beauce sd	Robert-Cliche	—	89-07-04	—	—	—	—	—
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sd	Montmagny	88-07-04	—	—	—	—	—	—
Saint-François-du-Lac vl	Nicolet-Yamaska	88-06-13	89-06-12	89-07-06	—	89-08-07	83-10-17	—
Saint-François-du-Lac p	Nicolet-Yamaska	88-07-04	89-08-07	89-10-02	—	—	—	—
Saint-François-Xavier-de-Viger sd	Rivière-du-Loup	89-02-06	—	—	—	—	—	
Saint-Frédéric p	Robert-Cliche	—	89-06-12	—	—	—	—	—
Saint-Gabriel sd	La Mitis	89-05-01	—	—	—	—	—	—
Saint-Gabriel v	D'Autray	90-01-08	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Gabriel-de-Brandon p	D'Autray	89-02-13	89-11-13	89-12-12	90-02-01	—	—	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier sd	La Jacques-Cartier	89-05-01	—	—	—	—	—	—
Saint-Gédéon sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-08-01	89-09-05	89-10-16	—	—	89-10-16	—
Saint-Georges vl	Le Centre-de-la-Mauricie	89-03-22	89-04-03	—	—	—	—	89-10-12
Saint-Georges v	Beauce-Sartigan	90-02-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Georges-de-Cacouna vl	Rivière-du-Loup	89-08-01	—	—	—	—	—	—
Saint-Georges-de-Windsor vl	L'Or-Blanc	86-10-01	87-02-04	87-06-03	87-06-23	87-06-23	—	—
Saint-Georges-de-Windsor ct	L'Or-Blanc	86-10-06	87-02-10	87-06-01	87-08-26	87-08-26	—	—
Saint-Georges-Ouest v	Beauce-Sartigan	88-11-21	89-02-06	89-03-06	—	—	89-03-06	—
Saint-Gérard vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-20	88-09-19	88-10-20	—	89-02-06	89-05-17

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Gérard-des-Laurentides p	Le Centre-de-la-Mauricie	89-02-06	89-09-05	89-11-06	89-11-23	—	90-02-05	—
Saint-Germain p	Kamouraska	88-12-05	89-12-04	—	—	—	—	—
Saint-Germain-de-Grantham vl	Drummond	88-04-05	90-02-05	90-03-13	—	—	—	—
Saint-Germain-de-Grantham p	Drummond	89-04-05	89-09-05	89-11-06	—	—	—	—
Saint-Gilbert p	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Gilles p	Lotbinière	88-12-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Godard-de-Lejeune sd	Témiscouata	—	90-01-19	90-03-02	90-03-19	—	—	—
Saint-Godefroi ct	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Guillaume p	Drummond	88-04-05	89-11-07	90-01-03	—	—	—	—
Saint-Guillaume vl	Drummond	88-04-05	90-01-08	90-02-21	—	—	—	—
Saint-Guillaume-de-Granada sd	Rouyn-Noranda	89-12-11	—	—	—	—	—	—
Saint-Guy sd	Les Basques	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Henri sd	Desjardins	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Henri-de-Taillon sd	Lac-Saint-Jean-Est	89-02-08	—	—	—	—	—	—
Saint-Herménégilde sd	Coaticook	88-11-07	88-11-14	88-12-14	88-12-20	89-02-20	88-12-14	89-04-24
Saint-Hilarion p	Charlevoix	—	89-11-20	89-12-12	—	—	—	—
Saint-Hippolyte p	La Rivière-du-Nord	88-10-07	89-03-10	89-05-12	—	—	—	—
Saint-Honoré sd	Témiscouata	88-10-03	90-01-15	—	—	—	—	—
Saint-Honoré p	Beauce-Sartigan	90-03-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Hubert v	Champlain	88-05-17	88-06-21	—	88-12-15	—	—	89-03-30
Saint-Hugues sd	Les Maskoutains	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Hyacinthe-le-Confesseur p	Les Maskoutains	88-12-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Ignace-de-Loyola p	D'Autray	—	88-04-05	—	—	—	—	—
Saint-Irénée p	Charlevoix-Est	88-06-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Isidore p	Roussillon	88-05-25	88-06-06	—	88-11-23	—	88-07-11	89-01-26
Saint-Isidore-d'Auckland sd	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-08	88-03-07	88-06-27	88-06-27	81-08-03	89-06-01
Saint-Jacques vl	Montcalm	90-03-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal p	La Matapédia	89-02-01	—	89-09-06	89-10-11	—	89-10-12	89-11-23
Saint-Janvier-de-Joly sd	Lotbinière	88-10-03	89-02-06	—	—	—	—	—
Saint-Jean-de-Dieu sd	Les Basques	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Jean-de-la-Lande sd	Témiscouata	—	90-01-08	—	—	—	—	—
Saint-Jean-des-Piles sd	Le Centre-de-la-Mauricie	—	88-05-16	88-06-20	88-08-11	—	88-11-07	88-12-16
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet p	Nicolet-Yamaska	88-11-21	89-11-20	89-12-18	—	90-01-08	90-02-05	—
Saint-Jean-Chrysostome p	Le Haut-Saint-Laurent	88-10-04	89-04-04	89-08-01	89-09-14	—	89-10-03	89-11-23
Saint-Jean-Chrysostome v	Les Chutes-de-la-Chaudière	88-11-22	89-12-18	—	—	—	—	—
Saint-Jean-Port-Joli sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Jérôme v	La Rivière-du-Nord	—	87-12-21	88-02-15	—	—	88-06-17	88-06-17

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Joachim-de-Courval p	Drummond	88-04-05	89-12-04	90-02-13	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Beauce p	Robert-Cliche	89-09-11	89-09-11	—	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Blandford p	Bécancour	—	88-08-22	88-10-04	88-11-01	88-12-01	88-11-08	88-12-01
Saint-Joseph-de-Cléricy sd	Rouyn-Noranda	90-01-22	—	—	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Deschambault p	Portneuf	89-04-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Ham-Sud p	L'Or-Blanc	—	87-03-04	87-07-21	87-08-26	—	—	—
Saint-Joseph-de-la-Rive vl	Charlevoix	88-05-02	88-09-06	88-11-22	88-12-20	—	88-11-22	89-01-17
Saint-Joseph-des-Érables sd	Robert-Cliche	89-09-05	89-10-12	—	—	—	—	—
Saint-Jovite v	Les Laurentides	89-08-28	—	—	—	—	—	—
Saint-Jovite p	Les Laurentides	—	88-08-01	89-01-16	89-03-17	89-03-17	89-02-06	89-07-28
Saint-Jude p	Les Maskoutains	89-07-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Jules sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Juste-de-Bretenières sd	Montmagny	88-07-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Juste-du-Lac sd	Témiscouata	88-11-07	90-01-03	90-02-05	90-03-19	—	—	—
Saint-Justin p	Maskinongé	89-03-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Lambert v	Champlain	88-12-19	89-03-20	89-05-15	—	—	89-12-18	90-02-02
Saint-Lambert-de-Lauzon p	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Laurent v	Communauté urbaine de Montréal	89-05-09	—	—	—	—	—	—
Saint-Lazare p	Bellechasse	—	89-05-29	89-09-20	—	—	—	89-12-05
Saint-Léon-le-Grand p	Maskinongé	—	88-05-12	—	—	—	—	—
Saint-Léon-le-Grand p	La Matapédia	—	88-09-06	88-11-07	88-12-14	—	89-02-06	89-02-08
Saint-Léonard sd	Nicolet-Yamaska	88-07-06	89-07-05	89-09-06	—	—	—	—
Saint-Léonard v	Communauté urbaine de Montréal	89-10-10	89-10-30	89-12-12	90-03-02	—	—	—
Saint-Léonard-d'Aston vl	Nicolet-Yamaska	87-10-05	89-03-06	89-05-01	—	—	89-05-01	—
Saint-Léonard-de-Portneuf sd	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Liboire p	Acton	89-05-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Liboire vl	Acton	89-05-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Liguori p	Montcalm	—	89-05-23	89-06-27	89-08-02	89-08-02	89-10-02	90-03-15
Saint-Louis p	Les Maskoutains	89-05-01	89-10-02	—	—	—	—	—
Saint-Louis-de-Blandford p	Arthabaska	—	88-09-06	89-02-06	89-03-21	—	89-02-06	89-03-21
Saint-Louis-de-Gonzague sd	Les Etchemins	90-03-09	90-02-02	—	—	—	—	—
Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres p	Charlevoix	88-04-05	90-01-11	—	—	—	—	—
Saint-Louis-du-Ha! Ha! p	Témiscouata	88-10-03	90-01-02	90-03-05	90-03-19	—	—	—
Saint-Luc v	Le Haut-Richelieu	—	89-03-20	—	—	—	—	—
Saint-Lucien p	Drummond	88-04-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Ludger-de-Milot sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-06-03	89-09-25	89-10-20	—	—	89-10-20	—
Saint-Majorique-de-Grantham p	Drummond	88-04-05	—	89-10-06	89-12-06	—	89-10-06	90-01-23

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Malachie p	Bellechasse	88-02-01	89-04-18	89-06-07	—	—	89-06-07	89-10-30
Saint-Malachie-d'Ormstown p	Le Haut-Saint-Laurent	89-07-11	89-09-06	—	89-11-23	—	—	—
Saint-Malo sd	Le Haut-Saint-François	88-06-02	88-06-07	88-10-04	88-12-06	—	88-10-04	89-02-21
Saint-Marc-du-Lac-Long p	Témiscouata	—	—	—	90-03-19	—	—	—
Saint-Marcel sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Marcel-de-Richelieu sd	Les Maskoutains	89-10-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Marcellin p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	—	—	—	—	—
Saint-Mathieu-de-Dixville sd	Coaticook	89-02-06	89-02-06	89-04-03	89-05-24	—	89-04-03	89-06-26
Saint-Médard sd	Les Basques	89-06-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Michel p	Bellechasse	—	89-02-06	89-04-03	89-08-24	—	—	90-02-15
Saint-Michel p	Les Jardins-de-Napierville	—	—	89-01-03	—	—	—	—
Saint-Michel-du-Squatec p	Témiscouata	88-10-03	90-01-03	90-02-13	90-03-15	—	—	—
Saint-Modeste p	Rivière-du-Loup	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Moïse p	La Matapédia	—	—	88-05-19	88-06-08	—	88-07-02	88-08-10
Saint-Narcisse-de-Beaurivage p	Lotbinière	89-05-01	—	—	—	—	—	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	89-10-02	90-03-19	—	—	—
Saint-Nazaire sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	89-05-01	89-08-07	—	—	89-08-07	—
Saint-Nazaire-d'Acton p	Acton	88-12-05	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Nazaire-de-Dorchester p	Bellechasse	—	—	—	89-09-07	—	—	89-10-30
Saint-Nicolas v	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-20	90-01-15	—	—	—	—	—
Saint-Noël vl	La Matapédia	89-03-06	89-07-03	89-09-05	89-10-11	—	89-10-13	89-11-23
Saint-Norbert p	D'Autray	—	89-09-05	89-10-02	89-11-30	89-11-22	89-12-04	90-02-22
Saint-Norbert-d'Arthabaska p	Arthabaska	88-11-07	89-09-11	89-10-23	89-12-05	—	89-10-23	89-12-05
Saint-Norbert-de-Mont-Brun sd	Rouyn-Noranda	89-12-11	—	—	—	—	—	—
Saint-Octave-de-Dosquet p	Lotbinière	88-12-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Odilon-de-Cranbourne p	Robert-Cliche	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Omer sd	L'Islet	—	90-02-02	—	—	—	—	—
Saint-Onésime-d'Ixworth p	Kamouraska	88-12-05	90-03-05	—	—	—	—	—
Saint-Pacôme sd	Kamouraska	88-10-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Pamphile v	L'Islet	—	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Pascal v	Kamouraska	89-03-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Patrice-de-Beaurivage sd	Lotbinière	89-04-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Patrice-de-Sherrington p	Les Jardins-de-Napierville	90-01-29	—	—	—	—	—	—
Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup p	Rivière-du-Loup	89-04-03	—	89-06-19	90-01-24	—	—	—
Saint-Paul sd	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-11-15	—	—	—	—	—	—
Saint-Paul-de-Châteauguay sd	Beauharnois-Salaberry	89-03-06	89-03-21	89-05-01	—	89-06-14	—	—
Saint-Paul-de-Montminy sd	Montmagny	88-07-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Paul-de-la-Croix p	Rivière-du-Loup	89-02-06	—	—	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Paulin sd	Maskinongé	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Philémon p	Bellechasse	—	89-12-04	90-02-16	90-03-23	—	—	—
Saint-Philibert sd	Beauce-Sartigan	89-08-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Philippe p	Roussillon	—	89-03-06	—	—	—	—	—
Saint-Philippe-de-Néri p	Kamouraska	88-10-03	90-03-05	—	—	—	—	—
Saint-Pie vl	Les Maskoutains	89-05-01	90-03-05	—	—	—	—	—
Saint-Pie-de-Guire p	Drummond	88-04-05	89-11-13	89-12-18	—	—	89-12-18	—
Saint-Pierre vl	Joliette	89-04-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Pierre-de-Lamy sd	Témiscouata	—	—	—	90-03-19	—	—	—
Saint-Pierre-de-Sorel p	Le Bas-Richelieu	—	88-11-07	89-02-06	89-03-10	—	89-05-01	89-06-16
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud p	Montmagny	88-08-01	—	—	—	—	—	—
Saint-Pierre-Baptiste p	L'Érable	89-04-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Raphaël vl	Bellechasse	88-07-05	89-05-24	—	—	—	—	89-12-05
Saint-Raphaël p	Bellechasse	—	89-02-06	89-06-05	90-02-15	—	89-06-05	—
Saint-Raphaël-d'Albertville p	La Matapédia	—	88-10-03	88-12-05	88-12-14	—	—	89-02-08
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard p	Communauté urbaine de Montréal	89-05-15	—	—	—	—	—	—
Saint-Raphaël-Partie-Sud p	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-03-03	89-08-07	—	—	89-08-07	—
Saint-Raymond v	Portneuf	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Rédempteur v	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-03-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Rémi-de-Tingwick p	Arthabaska	—	88-07-04	88-09-06	88-10-04	—	88-10-03	88-11-24
Saint-Roch-de-Mékinac p	Mékinac	90-03-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Roch-de-l'Achigan p	Montcalm	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Roch-des-Aulnaies p	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
Saint-Roch-Ouest sd	Montcalm	90-02-05	90-03-05	—	—	—	—	—
Saint-Romuald v	Les Chutes-de-la-Chaudière	—	89-11-06	89-12-18	—	—	—	—
Saint-Rosaire p	Arthabaska	—	—	89-06-05	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Saint-Samuel p	Arthabaska	—	88-07-04	—	89-12-05	—	89-08-22	89-12-05
Saint-Sauveur p	Les Pays-d'en-Haut	—	89-07-26	—	90-03-08	—	—	—
Saint-Sauveur-des-Monts vl	Les Pays-d'en-Haut	—	—	88-11-28	89-01-12	—	88-11-28	89-05-11
Saint-Sébastien sd	Le Granit	—	90-02-05	90-03-20	—	—	—	—
Saint-Séverin p	Robert-Cliche	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Siméon p	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Simon p	Les Basques	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Simon p	Les Maskoutains	89-10-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Sixte sd	Papineau	87-10-07	89-03-06	89-04-03	89-05-19	—	—	89-08-18
Saint-Stanislas-de-Kostka p	Beauharnois-Salaberry	89-04-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Sulpice p	L'Assomption	89-04-17	89-05-01	89-06-05	89-09-21	—	—	—
Saint-Sylvère sd	Bécancour	—	88-04-25	88-08-01	88-08-30	88-08-30	88-10-03	88-11-01
Saint-Sylvestre p	Lotbinière	88-09-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Sylvestre vl	Lotbinière	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Tharcisius p	La Matapédia	—	—	88-05-02	88-06-08	—	88-07-04	88-08-10

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Théodore-d'Acton p	Acton	89-12-04	90-01-08	—	90-03-16	—	—	—
Saint-Thomas p	D'Autray	89-12-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Thomas-d'Aquin p	Les Maskoutains	89-05-01	89-05-15	—	—	—	—	—
Saint-Thomas-de-Pierreville p	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-08-07	89-10-02	—	—	90-01-09	—
Saint-Thuribe p	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Tite v	Mékinac	—	90-01-02	—	—	—	—	—
Saint-Tite p	Mékinac	—	89-06-05	—	—	—	—	—
Saint-Ubalde sd	Portneuf	90-02-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Ulric-de-Matane p	Matane	—	—	—	—	—	88-07-04	—
Saint-Urbain-Premier p	Beauharnois-Salaberry	89-03-06	89-03-20	89-05-01	89-06-14	89-06-14	89-05-01	—
Saint-Valère sd	Arthabaska	—	89-01-03	—	89-03-21	—	89-02-06	89-03-21
Saint-Valérien p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	—	90-03-19	—	—	—
Saint-Vallier vl	Bellechasse	88-07-04	89-05-08	—	—	—	89-08-14	89-10-30
Saint-Vallier p	Bellechasse	—	89-02-06	89-07-03	—	—	89-07-03	89-10-30
Saint-Venant-de-Hereford p	Coaticook	88-11-04	—	—	88-12-20	—	89-02-03	89-02-20
Saint-Vianney sd	La Matapédia	—	88-11-14	89-03-06	89-03-08	—	89-04-03	89-05-10
Saint-Viateur p	D'Autray	—	89-12-11	90-02-12	—	—	—	—
Saint-Wenceslas sd	Nicolet-Yamaska	88-11-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui p	La Matapédia	88-12-05	89-05-01	89-07-03	89-08-10	—	89-09-05	89-09-13
Saint-Zéphirin-de-Courval p	Nicolet-Yamaska	88-10-04	89-07-04	89-09-05	—	89-09-21	89-11-07	—
Sainte-Adèle v	Les Pays-d'en-Haut	88-05-02	—	—	—	—	—	—
Sainte-Agathe vl	Lotbinière	88-09-06	—	—	—	—	—	—
Sainte-Agathe p	Lotbinière	89-05-02	—	—	—	—	—	—
Sainte-Agathe-des-Monts v	Les Laurentides	—	—	88-06-21	88-10-25	—	88-05-24	89-07-21
Sainte-Agathe-Sud vl	Les Laurentides	—	—	—	88-10-18	—	88-05-17	89-10-10
Sainte-Angélique p	Papineau	87-09-29	89-02-28	89-04-11	89-04-25	—	—	89-08-18
Sainte-Anne-de-Bellevue v	Communauté urbaine de Montréal	—	88-03-28	89-12-22	—	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière p	Kamouraska	88-12-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Rochelle sd	Le Val-Saint-François	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Anne-des-Plaines v	Thérèse-de-Blainville	—	—	89-12-19	—	—	—	—
Sainte-Anne-du-Lac sd	Antoine-Labelle	—	89-04-03	89-05-03	89-06-01	89-06-01	89-05-08	89-06-29
Sainte-Anne-du-Sault p	Arthabaska	89-08-07	89-08-07	89-11-06	89-12-05	—	89-11-06	89-12-05
Sainte-Apolline-de-Patton p	Montmagny	88-08-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Barbe p	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	—	—	—	—	89-02-09
Sainte-Béatrix p	Matawinie	90-02-16	—	—	—	—	—	—
Sainte-Blandine p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	—	90-03-19	—	—	—
Sainte-Brigitte-de-Laval sd	La Jacques-Cartier	—	—	89-06-12	—	—	—	89-09-13
Sainte-Brigitte-des-Saults p	Drummond	88-04-05	89-12-12	90-02-05	90-03-20	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Sainte-Catherine v	Roussillon	88-05-19	—	—	—	—	—	—
Sainte-Catherine-de-Hatley sd	Memphrémagog	89-04-03	—	—	90-03-15	—	—	—
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sd	La Jacques-Cartier	—	89-10-23	—	—	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard p	Bécancour	87-04-06	88-04-21	88-06-06	88-06-30	88-07-04	88-09-12	88-10-05
Sainte-Christine p	Acton	88-08-15	—	—	90-03-16	—	—	—
Sainte-Christine p	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Clothilde-de-Horton p	Arthabaska	—	88-08-01	—	88-10-04	—	89-03-06	89-03-21
Sainte-Clothilde-de-Horton vl	Arthabaska	—	—	—	88-12-16	—	88-05-03	88-12-16
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay p	Les Jardins-de-Napierville	89-01-24	89-06-05	—	—	—	—	—
Sainte-Croix p	Lotbinière	89-05-01	—	—	—	—	—	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton ct	Coaticook	88-02-01	88-02-08	88-04-11	88-06-22	—	88-04-11	—
Sainte-Élisabeth p	D'Autray	89-03-29	89-09-11	89-10-10	89-12-06	89-12-06	—	—
Sainte-Élisabeth-de-Warwick p	Arthabaska	—	90-01-08	90-03-05	—	—	90-03-05	—
Sainte-Émélie-de-l'Énergie p	Matawinie	—	—	—	89-11-30	—	—	—
Sainte-Emmélie p	Lotbinière	88-09-06	—	—	—	—	—	—
Sainte-Eulalie sd	Nicolet-Yamaska	88-07-04	89-07-03	89-08-07	—	—	89-12-04	—
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud sd	Montmagny	88-08-01	—	—	—	—	—	—
Sainte-Félicité sd	L'Islet	—	90-02-23	—	—	—	—	—
Sainte-Flavie p	La Mitis	—	89-11-01	—	—	—	—	—
Sainte-Florence sd	La Matapédia	89-02-06	89-07-03	89-08-05	89-10-11	—	89-10-12	89-11-23
Sainte-Françoise sd	Bécancour	—	88-05-02	88-06-20	88-06-30	—	88-08-01	88-08-30
Sainte-Geneviève v	Communauté urbaine de Montréal	89-08-14	—	—	—	—	—	—
Sainte-Geneviève-de-Berthier p	D'Autray	88-11-07	—	—	—	—	—	—
Sainte-Hélène p	Kamouraska	89-01-02	—	—	—	—	—	—
Sainte-Hélène-de-Breakeyville p	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Sainte-Irène p	La Matapédia	—	90-02-21	—	88-06-08	—	88-07-04	88-08-10
Sainte-Jeanne-d'Arc p	Maria-Chapdelaine	—	89-10-05	—	—	—	—	—
Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge sd	Portneuf	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Julie sd	L'Érable	—	89-12-11	90-02-12	90-02-15	—	90-02-12	90-02-15
Sainte-Louise p	L'Islet	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Sainte-Luce p	La Mitis	89-11-14	—	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie-de-Beauregard sd	Montmagny	88-07-04	—	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides sd	Les Laurentides	88-08-05	89-01-06	89-05-05	—	89-07-21	89-07-07	89-10-10
Sainte-Madeleine vl	Les Maskoutains	89-01-03	89-02-27	—	—	—	—	—
Sainte-Marguerite sd	La Matapédia	—	88-11-04	89-02-06	89-03-08	—	89-04-03	89-04-12
Sainte-Marie-de-Blandford sd	Bécancour	—	88-04-06	88-05-12	88-06-01	—	88-06-06	88-06-30
Sainte-Marie-Madeleine p	Les Maskoutains	90-02-05	—	—	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine sd	Francheville	89-10-30	—	—	—	—	—	—
Sainte-Martine p	Beauharnois-Salaberry	—	88-12-06	—	—	—	—	—
Sainte-Mélanie p	Joliette	89-11-06	—	—	—	—	—	—
Sainte-Monique sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-01-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Monique vl	Nicolet-Yamaska	89-02-07	—	89-04-04	—	—	—	89-07-06
Sainte-Odile-sur-Rimouski p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	—	90-03-19	—	—	—
Sainte-Perpétue p	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-08-07	89-10-02	—	89-10-19	89-11-13	—
Sainte-Perpétue sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
Sainte-Philomène-de-Fortierville p	Bécancour	—	88-04-05	88-06-06	88-08-30	88-06-06	—	88-11-01
Sainte-Rita sd	Les Basques	89-06-02	—	—	—	—	—	—
Sainte-Rosalie p	Les Maskoutains	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Sainte-Rosalie vl	Les Maskoutains	90-01-19	—	—	—	—	—	—
Sainte-Séraphine p	Arthabaska	—	—	—	88-12-16	—	88-04-05	88-12-16
Sainte-Sophie sd	L'Érable	89-12-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard p	Bécancour	—	88-08-15	88-10-03	88-11-01	88-11-01	88-11-16	88-12-01
Sainte-Thècle sd	Mékinac	89-11-06	90-02-12	—	—	—	—	—
Sainte-Thérèse v	Thérèse-de-Blainville	88-12-19	89-11-06	—	—	—	—	—
Sainte-Ursule p	Maskinongé	89-03-06	—	—	—	—	—	—
Sainte-Véronique vl	Antoine-Labelle	—	89-01-11	89-03-07	89-04-20	—	—	89-06-29
Sainte-Victoire-d'Arthabaska p	Arthabaska	—	—	—	88-11-24	—	—	88-11-24
Saints-Gervais-et-Protais p	Bellechasse	—	89-03-06	89-06-05	89-08-24	89-08-24	89-06-05	89-09-27
Saints-Martyrs-Canadiens p	Arthabaska	—	89-03-06	—	—	—	—	—
Sawyerville vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-18	88-02-24	88-05-24	88-05-24	88-12-05	89-01-20
Sayabec sd	La Matapédia	—	—	88-05-16	88-06-08	—	88-06-20	88-08-10
Scotstown v	Le Haut-Saint-François	87-02-03	87-08-20	88-09-26	88-10-20	—	—	89-02-21
Senneterre p	Vallée-de-l'Or	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Sept-Îles v	Sept-Rivières	89-09-21	—	—	—	—	—	—
Shefford ct	La Haute-Yamaska	88-12-06	89-05-02	89-06-06	89-06-22	—	89-07-04	89-07-14
Sherbrooke v	Sherbrooke	88-10-03	—	—	—	—	—	—
Shipton ct	L'Or-Blanc	86-10-06	87-03-02	87-07-13	87-08-26	87-08-26	—	—
Sillery v	Communauté urbaine de Québec	—	—	88-08-22	—	89-03-28	81-05-04	—
Stanstead ct	Memphrémagog	—	—	89-10-04	89-11-23	—	—	90-03-15
Stanstead Plain vl	Memphrémagog	88-04-05	88-04-12	88-05-17	88-07-14	—	—	88-11-24
Stanstead-Est sd	Coaticook	87-08-24	88-08-01	88-09-12	88-10-26	—	—	88-11-28
Stoneham-et-Tewkesbury cu	La Jacques-Cartier	—	89-11-20	90-03-05	90-03-14	—	—	—
Stratford ct	Le Granit	89-12-18	—	—	—	—	—	—
Stukely-Sud sd	Memphrémagog	88-07-08	90-01-13	—	—	—	—	—
Stukely-Sud vl	Memphrémagog	89-05-01	89-05-01	—	89-10-12	—	—	—
Suffolk-et-Addington cu	Papineau	87-10-05	—	89-04-28	89-06-27	—	—	89-11-29
Thetford Mines v	L'Amiante	89-12-04	89-12-18	—	—	—	—	—
Thurso v	Papineau	88-03-21	—	88-04-25	88-05-24	—	88-04-26	88-06-20
Tingwick p	Arthabaska	—	88-05-03	88-06-07	88-10-04	88-10-04	88-10-04	88-11-24
Tourville sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	—	—	—	—
Très-Saint-Sacrement p	Le Haut-Saint-Laurent	89-02-07	89-05-02	—	89-09-14	—	—	89-10-12
Tring-Jonction vl	Robert-Cliche	—	89-08-07	—	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution élaboration du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Trinité-des-Monts p	Rimouski-Neigette	—	89-02-03	—	90-03-19	—	—	—
Trois-Lacs sd	L'Or-Blanc	86-10-21	87-02-02	87-06-25	87-08-26	87-08-26	80-09-08	—
Trois-Pistoles v	Les Basques	89-06-12	—	—	—	—	—	—
Trois-Rivières v	Francheville	88-11-07	88-12-05	—	—	—	—	—
Ulverton sd	Drummond	88-05-02	—	89-11-06	89-12-06	89-12-06	89-09-12	—
Upton vl	Acton	89-04-04	90-02-06	—	—	—	—	—
Val-Barrette vl	Antoine-Labelle	—	—	—	89-04-20	89-04-20	89-05-01	89-06-01
Val-Bélair v	Communauté urbaine de Québec	—	—	88-09-21	—	—	88-10-04	—
Val-Brillant sd	La Matapédia	88-11-07	—	—	—	—	—	—
Val-David vl	Les Laurentides	88-08-01	89-01-03	89-04-10	89-05-11	—	82-05-17	—
Val-Morin sd	Les Laurentides	89-04-10	90-03-12	—	—	—	—	—
Val-des-Bois sd	Papineau	87-10-06	—	—	—	—	—	—
Val-des-Monts sd	Communauté régionale de l'Outaouais	—	—	89-03-06	—	—	89-03-06	—
Valcourt v	Le Val-Saint-François	89-12-13	—	—	—	—	—	—
Vanier v	Communauté urbaine de Québec	87-06-15	87-09-08	87-10-14	—	88-01-26	88-10-03	—
Varennes v	Lajemmerais	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Vassan sd	Vallée-de-l'Or	89-10-11	89-10-16	89-12-18	90-02-26	—	—	—
Verdun v	Communauté urbaine de Montréal	88-08-30	88-10-25	89-11-28	—	—	—	—
Vianney sd	L'Érable	89-11-06	90-02-05	90-03-05	—	—	90-03-05	—
Villeroy sd	L'Érable	88-04-06	89-11-15	90-01-03	90-01-17	—	81-05-01	90-01-17
Vinoy sd	Papineau	87-10-05	89-03-10	—	89-04-25	89-04-25	—	89-08-18
Waltham-et-Bryson cu	Pontiac	89-12-04	—	—	—	—	—	—
Warwick v	Arthabaska	89-06-19	89-07-03	89-07-31	89-08-23	—	89-07-31	89-08-23
Waterloo v	La Haute-Yamaska	88-05-02	88-05-09	—	—	—	—	—
Weedon ct	Le Haut-Saint-François	87-02-05	87-08-06	88-03-03	88-09-22	88-09-22	88-10-06	88-12-02
Weedon-Centre vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-31	88-02-25	88-06-27	—	85-07-02	88-10-25
Wentworth-Nord sd	Les Pays-d'en-Haut	90-01-19	90-01-19	—	—	—	—	—
Westbury ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-05-18	87-12-07	88-06-29	—	89-01-03	88-02-17
Westmount v	Communauté urbaine de Montréal	88-12-05	—	—	—	—	—	—
Wickham sd	Drummond	89-11-06	89-12-19	90-02-05	—	—	90-02-05	—
Windsor ct	Le Val-Saint-François	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Windsor v	Le Val-Saint-François	89-11-06	90-02-05	—	—	—	—	—
Wotton ct	L'Or-Blanc	86-10-06	87-02-12	87-08-11	87-09-23	87-09-23	—	—
Wottonville vl	L'Or-Blanc	87-01-12	87-04-13	87-06-08	87-08-26	87-08-26	—	—

TOTAL : 790 municipalités

Tableau IV

Statistiques des enregistrements pour les municipalités et les MRC du 1er avril 1989 au 31 mars 1990 (partiel) et cumulatives de 1980 au 31 mars 1990 (global)

Article	Description	Partiel	Global
	Plan et règlements d'urbanisme avant l'entrée en vigueur du SA		
81	Rés - Entreprise de l'élaboration d'un PU	10	421
112.1-81	Rés - Abrogation de la rés autorisant l'élaborat d'un P		10
81	Rés - Modification de la rés décrétant l'élab d'un PU		10
91	Rés - Proposition préliminaire d'urbanisme		17
95-91	Rés - Projet de plan d'urbanisme	6	166
99	Règ - Plan d'urbanisme	5	27
99-87	Rés - Description des travaux		4
99	Règ - Plan d'urbanisme en vigueur		89
99-87	Rés - Description des travaux		85
102	Règ - Zonage lotissement ou construction		93
239-102	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Zonage lotiss ou cons		6
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Zonage lotiss ou const		10
102	Règ - Modification d'un RU		2
225-104	Avis - Conformité d'un RU		3
106	Règ - Modification d'un RU pour le rendre conforme		2
239-106	Déc-Prol dél ou terme/Règ-Mod RU pour le rendre conform		2
107-104	Avis - Conformité d'un RU mod pour le rendre conforme		1
111-67	Règ - Contrôle intérimaire		44
111-71.1	Rés - Modification du RCI		12
111-71	Ord - Désaveu du RCI		5
111-72-67	Règ - Modification du RCI		12
111-72-71	Ord - Désaveu d'un règ modifiant le RCI		1
	Sous-total	**21**	**1 022**
	Modication du PU ou d'un RU avant l'entrée en vigueur du SA		
109-95-91	Rés - Projet de règ modifiant le PU	2	154
109-99	Règ - Modification du PU		1
109-99	Règ - Modification du PU en vigueur	2	168
109-99-87	Rés - Description des travaux		7
102	Règ - Modification d'un RU	4	174
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Zonage lotiss ou const		1
109-67	Rés - Application des mesures réglementaires de CI		1
	Sous-total	**8**	**506**
	Plan et règlements d'urbanisme après l'entrée en vigueur du SA		
81	Rés - Entreprise de l'élaboration d'un PU	266	562
81	Rés - Modification de la rés décrétant l'élab d'un PU	30	55
91	Rés - Proposition préliminaire de PU	6	16
95-91	Rés - Projet de plan d'urbanisme	280	428
95-91	Rés - Modification de la rés adoptant le projet de PU		3
33	Règ - Plan d'urbanisme	206	369
37	Dem avis - Conformité d'un plan ou règlement d'urbanisme		1
44	Cert - Conformité du plan d'urbanisme	188	330
239-44	Déc-Prol d'un délai ou terme/Cert de conf du PU	8	8
239-44	Déc-Nouveau délai ou terme/Cert de conf du PU	4	4

Article	Description	Partiel	Global
239-33	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme	134	135
239-33	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme	44	59
239-37	Déc-Nouveau délai ou terme/Dem avis-Conformité PU ou RU	1	2
33-87	Rés - Description des travaux	17	60
34	Règ - Plan d'urbanisme	4	39
44	Cert - Conformité du plan d'urbanisme	3	35
239-34	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme	1	1
239-34	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme		1
225-38	Avis - Conformité d'un plan ou règlement d'urbanisme		2
225-38	Décision - Suite à une demande d'avis de conformité	5	6
239-38	Déc-Prol d'un délai ou terme/Avis-Conformité PU ou RU		1
40	Règ - Modification d'un PU ou RU pour le rendre conforme	37	68
44	Cert - Conf règ mod le PU ou un RU pour le rendre conf	2	2
42	Règ - Modification d'un PU ou RU pour le rendre conform	1	1
99	Règ - Plan d'urbanisme en vigueur	61	98
99-87	Rés - Description des travaux	1	5
239-100	Déc-Prol dél ou terme/Résum-Trans ou pub résum du PU ev	1	1
102	Règ - Règlement d'urbanisme	499	780
44	Cert - Conformité d'un règlement d'urbanisme	349	507
239-44	Déc-Prol dél ou terme/Cert. de conf. d'un RU	1	1
239-44	Déc-Nouveau délai ou terme/Cert. de conf. d'un RU	2	2
239-102	Déc-Prol dél ou terme/Règ - Zonage lotiss ou const	9	12
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ - Zonage lotiss ou cons	7	13
	Sous-total	**2 167**	**3 607**
	Modification du PU ou d'un RU après l'entrée en vigueur du SA		
59-58-130	Règ - Modification d'un règlement d'urbanisme	156	251
44	Cert - Conformité d'un règ modifiant un règ d'urbanisme	95	109
58-109-95-91	Rés - Projet de règlement modifiant le plan urbanisme	20	25
59-58-109-97	Règ - Modification du plan d'urbanisme	31	43
59-58-44	Cert - Conformité du règlement modifiant le PU	13	14
58-109-99	Règ - Modification du plan d'urbanisme en vigueur	9	13
59-58-102	Règ - Modification d'un règlement d'urbanisme	17	23
59-58-102-44	Cert - Conformité d'un règ modifiant un règ d'urbanisme	13	18
	Sous-total	**354**	**496**
	Modification du PU ou d'un RU après la révision du SA		
44	Cert - Conf règ mod le PU ou un RU pour le rendre conf		1
	Sous-total	**0**	**1**
	Programme particulier d'urbanisme		
85.1-81	Rés - Entreprise de l'élaboration d'un PPUC		56
85.1-81	Rés - Modification du délai de l'adoption d'un PPUC		3
85.1-91	Rés - Proposition préliminaire de PPUC		1
85.1-95-91	Rés - Projet de programme particul d'urb pour le centre	1	65
85.1-99	Règ - Programme particulier d'urb pour le centre en vig	2	62
85.1-99-87	Rés - Description des travaux		17
102	Règ - Zonage lotissement ou construction		32
239-102	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Zonage lotiss ou cons		7

Article	Description	Partiel	Global
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Zonage lotiss ou const		6
102	Règ - Modification d'un RU		36
	Sous-total	**3**	**285**
	Modification du programme particulier d'urbanisme		
85.1-109-95-91	Rés - Projet de règ modifiant le PPUC	1	20
85.1-109-99	Règ - Modification du PPUC en vigueur	1	19
102	Règ - Modification d'un RU		6
	Sous-total	**2**	**45**
	Schéma d'aménagement		
4	Entreprise de l'élaboration du SA		94
239-3	Déc-Prol d'un délai ou terme/Rés-Entrep de l'élab du SA		27
239-3	Déc-Nouveau délai ou terme/Rés-Entrep de l'élab du SA		28
12	Rés - Proposition préliminaire d'aménagement		92
239-14	Déc-Prol d'un délai ou terme/Rés-Avis sur la PPA		10
15	Rés - Proposition d'aménagement		94
16	Avis - Orientations projets et objections du gouvernem		94
18	Rés - Version définitive du SA		93
18	Rés - Modif de la rés de la version définitive du SA		2
25	Règ - Schéma d'aménagement		98
239-25	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Schéma d'aménagement		46
239-25	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Schéma d'aménagement		44
25-7	Rés - Coût des équip. et infrastructures intermunicipaux		2
25-7	Doc - Modalités et conclusions de la consultation		6
27	Avis - Demande de modification du SA		93
28	Règ - Modification du SA	8	164
239-28	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Modification du SA	24	394
239-28	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Modification du SA		2
30	Règ - Schéma d'aménagement en vigueur	9	43
239-31	Déc-Prol dél ou terme/Résum-Trans ou pub résum du SA ev		1
239-31	Déc-Nouv dél ou terme/Résum-Trans ou pub résum du SA ev		5
29	Décret - Modification du SA		1
67	Règ - Contrôle intérimaire		96
71.1	Rés - Modification du RCI		103
71	Ord - Modification ou désaveu partiel du RCI		6
71	Ord - Désaveu du RCI		3
72-67	Règ - Nouveau RCI	3	20
72-71.1	Rés - Modification du nouveau RCI	1	9
72-67	Règ - Modification du RCI	79	880
72-71.1	Rés - Modification d'un règlement modifiant le RCI	10	220
72-71	Ord - Modificat ou désaveu partiel d'un règ modif le RC	3	61
72-71	Ord - Désaveu d'un règlement modifiant le RCI	1	22
149	Avis - Intervention gouvernementale projetée	47	1293
150	Rés - Conformité d'une intervention projetée au RCI	37	349
225	Avis - Suite à une demande d'avis de conformité au RCI		1
30	Décret - Schéma d'aménagement en vigueur	1	1
71.1	Rés - Abrogation d'une résolution modifiant le RCI		1
72-71.1	Rés - Modification d'une rés modif un règ modif le RCI		2

Article	Description	Partiel	Global
72-71.1	Rés - Modification d'une rés modif un règ modif le RCI		2
150	Rés - Mod de la rés sur la conformité d'une IGP au RCI		1
	Sous-total	**223**	**4 503**
	Modification du SA après son entrée en vigueur		
48	Rés - Projet de règ modifiant le SA	96	144
48	Rés - Projet de règ modifiant le SA l'affecte ou non		5
225-51	Avis - Modification affecte ou non le SA		1
225-51	Décision - Suite à dem d'avis si mod affecte le SA	2	3
239-225-(51)	Déc-Prol dél ou terme/Déc-Suite dem avis si mod aff SA		1
(52)-49-16	Avis - Orientations projets et objections du gouvernem	24	26
53-25	Règ - Modification du SA	31	56
(52)-49-18	Rés - Version définitive de la modification du SA	18	21
(52)-49-25	Règ - Modification du SA	23	31
(52)-49-27	Avis - Demande de modification du règ modifiant le SA	2	4
239-(52)-49-28	Déc-Prol délai ou terme/Règ-Modif du règ mod le SA		4
(52)-49-30	Règ - Modification du SA en vigueur	8	14
	Sous-total	**204**	**310**
	Révision du SA		
55	Rés - Proposition de SA révisé		3
56-16	Avis - Orientations et projets du gouvernement		3
56-(52)-49-18	Rés - Version définitive du SA révisé		3
56-(52)-49-25	Règ - Schéma d'aménagement révisé		3
239-56-(52)-49-25	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-SA révisé	2	7
239-56-(52)-49-25	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-SA révisé	1	5
56-(52)-49-27	Avis - Demande de modification du règ révisant le SA		3
56-(52)-49-28	Règ - Modification du règ révisant le SA	1	3
239-56-(52)-49-28	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Modif du règ rév le SA		2
56-(52)-49-30	Règ - Schéma d'aménagement révisé en vigueur	1	1
239-31	Déc-Prol dél ou terme/Résum-Trans ou pub résum du SA ev		1
	Sous-total	**5**	**34**
	Effet de l'entrée en vigueur du SA pour les TNO		
78-76	Règ - Zonage lotissement ou construction	8	8
239-78-76	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ ZLCc	2	2
239-78-76	Décision - Nouveau délai ou terme/Règ ZLCc	3	3
	Sous-total	**13**	**13**
	Total des enregistrements	**3 000**	**10 822**

Chapitre 5
Requêtes déposées à la Commission

5.1 Requêtes en appel des décisions du ministre de l'Environnement

L'article 96 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) se lit comme suit :

96. Toute ordonnance émise par le ministre, à l'exception de celles visées aux articles 29 et 32.5, au deuxième alinéa de l'article 34, aux articles 35, 49.1, 57, 59, 61, 114, 114.1 et 120, peut être portée en appel par la municipalité ou la personne concernée devant la Commission municipale du Québec si les motifs de fait ou de droit invoqués au soutien d'une telle ordonnance sont erronés, si la procédure suivie est entachée d'une irrégularité grave ou si elle n'a pas été rendue avec impartialité.

Il en est de même dans tous les cas où le ministre refuse d'accorder ou révoque un certificat d'autorisation, un certificat, une autorisation, une approbation, une permission ou un permis, refuse de renouveler un permis, fixe à moins de cinq ans la durée du renouvellement d'un permis émis en vertu de l'article 55, exige une modification à une demande qui lui est faite, fixe ou répartit des coûts ou des frais autres que ceux visés aux articles 32.5 ou 35, détermine une indemnité en vertu de l'article 61, signifie une dénégation de conformité à l'initiateur du projet, refuse de délivrer ou modifie, suspend ou révoque une attestation d'assainissement ou refuse de modifier ou de révoquer l'attestation d'assainissement à la demande de son titulaire.

Dans le cas où le ministre approuve des taux avec modification en vertu de l'article 32.9, l'exploitant peut en appeler devant la Commission municipale.

Décisions et désistements à l'égard d'appels logés au cours des exercices financiers suivants :

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Appels reçus	5	7	8
Décisions confirmées	2	—	3
Décisions infirmées	1	2	—
Désistements	—	1	3
Causes pendantes	1	4	6

Les trois décisions rendues en 1989-1990 concernaient les appels logés en 1988-1989 et 1989-1990 par :

— Norton Céramiques Avancées du Canada inc.[1]
(Cap-de-la-Madeleine)

— Balmet Canada inc.
(Saint-Jean-sur-Richelieu)

— Alex Couture inc.[E]
(Charny)

Les trois désistements reçus en 1989-1990 concernaient les appels logés en 1988-1989 et 1989-1990 par :

— Jean-Paul Mireault[2]
(Saint-Amable, sd)

— Jacques Clermont et Pierre Rivest
(Rawson, ct)

— Balmet Canada inc.
(Saint-Jean-sur-Richelieu)

5.2 Requêtes en appel de la part de fonctionnaires municipaux

Ces appels sont fondés, principalement, sur les articles 72 et 73.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), 181 et 182 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

a. 72 L.C.V. :

La résolution destituant un fonctionnaire ou employé visé au deuxième alinéa de l'article 71, le suspendant sans traitement ou réduisant son traitement, doit lui être signifiée en lui remettant copie en mains propres. La personne ainsi destituée ou suspendue ou dont le traitement a été ainsi réduit peut, sous réserve de l'article 79 de la Loi de police (L.R.Q., chapitre P-13) interjeter appel d'une telle décision à la Commission municipale du Québec qui décide en dernier ressort, après enquête.

Cet appel doit être formé dans les quinze jours qui suivent le moment où la résolution du conseil a été signifiée.

Si l'appel est maintenu, la Commission peut aussi ordonner à la municipalité de payer à l'appelant une somme d'argent qu'elle détermine pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites pour cet appel. L'ordonnance à cette fin est homologuée, sur requête de l'appelant, par le tribunal de juridiction civile compétent. L'appelant peut ensuite exécuter le jugement contre la municipalité.

(1) Précédé d'une décision sur objection préliminaire et d'une ordonnance de suspension.

(E) Évocation.

(2) Précédé d'une décision sur remise.

Lorsque la conduite du fonctionnaire ou de l'employé a été examinée par la Commission lors d'une enquête visée au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., chapitre C-35), l'appel est interjeté à un juge de la Cour provinciale qui décide en dernier ressort. Dans ce cas, l'appel est institué par requête signifiée à la municipalité et à la Commission et déposée au greffe de la Cour provinciale du district judiciaire où l'appelant a son domicile, dans les 15 jours de la signification de la résolution. Dès que la requête lui est signifiée, la Commission transmet à la Cour provinciale la partie de son rapport d'enquête qui porte sur la conduite de ce fonctionnaire ou employé.

a. 73.1 L.C.V. :

Les articles 71 à 73 ne s'appliquent à une suspension sans traitement que si elle :

1° est de plus de vingt jours ouvrables, ou

2° survient, quelle que soit sa durée, dans les douze mois qui suivent l'expiration d'une suspension sans traitement de plus de vingt jours ouvrables.

a. 181 C.M. :

La résolution destituant le secrétaire-trésorier, le suspendant sans traitement ou réduisant son traitement doit lui être signifiée en lui remettant copie en mains propres. Le secrétaire-trésorier qui a été en fonction pendant au moins 12 mois consécutifs peut interjeter appel d'une telle décision à la Commission municipale du Québec qui décide en dernier ressort, après enquête.

Cet appel doit être formé dans les 15 jours qui suivent le moment où la décision du conseil de la corporation a été signifiée.

Si l'appel est maintenu, la Commission peut aussi ordonner à la corporation de payer à l'appelant une somme d'argent qu'elle détermine pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites pour cet appel. L'ordonnance à cette fin est homologuée, sur requête de l'appelant, par le tribunal de juridiction civile compétent. L'appelant peut ensuite exécuter le jugement contre la corporation.

Lorsque la conduite du secrétaire-trésorier a été examinée par la Commission lors d'une enquête visée au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., chapitre C-35), l'appel est interjeté à un juge de la Cour provinciale qui décide en dernier ressort. Dans ce cas, l'appel est institué par requête signifiée à la corporation municipale et à la Commission et déposée au greffe de la Cour provinciale du district judiciaire où l'appelant a son domicile, dans les 15 jours de la signification de la résolution. Dès que la requête lui est signifiée, la Commission transmet à la Cour provinciale la partie de son rapport d'enquête qui porte sur la conduite du secrétaire-trésorier.

Une disposition d'une charte d'une corporation qui abroge, remplace ou modifie directement ou indirectement l'article 180, en totalité ou en partie, ou qui édicte un article 181, n'exclut pas l'application du présent article.

a. 182 C.M. :

Les articles 180 et 181 ne s'appliquent à une suspension sans traitement que si elle :

1° est de plus de 20 jours ouvrables, ou

2° survient, quelle que soit sa durée, dans les 12 mois qui suivent l'expiration d'une suspension sans traitement de plus de 20 jours ouvrables.

Décisions rendues en 1989-1990 concluant au droit à l'appel :

— Ville de Saint-Laurent
Roger Borduas, surintendant, divisions techniques

— Paroisse de Notre-Dame-de-Pierreville
Micheline Bénard, secrétaire-trésorière

Décisions rendues en 1989-1990 concluant au rejet de l'appel :

— Ville de Saint-Léonard
Diodino Salcito, directeur du développement

— Ville de Roxboro(E)
Nathalie Groulx, directrice de la Bibliothèque municipale

— Ville de Charlesbourg
Réjean Robitaille, chef de division aux activités sportives

Désistements reçus en 1989-1990 :

a) les personnes suivantes ont produit un désistement de leur appel auprès de la Commission municipale du Québec et ne sont plus à l'emploi des municipalités ci-dessous :

— Ville de Montréal
Marc Brosseau, président par intérim de la Commission des services électriques

— Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Rosa Blais, greffière de la Cour municipale

— Ville de LaSalle
André Larose, directeur de l'harmonisation des programmes

— Canton de Lochaber, Partie Ouest
Aline Thibaudeau, secrétaire-trésorière

— Ville de Saint-Jovite
Jacques Saint-Louis, secrétaire-trésorier

(E) Évocation.

— Ville de Sherbrooke
Jude Lavoie, chef de la division de la salubrité

— Municipalité régionale de comté d'Acton
Francine Lamarche, secrétaire-trésorière

— Ville de Saint-Hubert
René Jutras, directeur des travaux publics

— Ville d'Anjou
Jean-Marc Guy, directeur des travaux publics

— Municipalité de Saint-François-de-Pabos
Monelle Langelier, secrétaire-trésorière

— Ville de Sherbrooke
Jean-Yves Massé, ingénieur

— Ville de Loretteville
Jean-Guy Brousseau, assistant trésorier adjoint et agent du personnel

— Ville de Pointe-Claire
Laurent Parent, contremaître

— Ville de Saint-Léonard
Gérard Gagnon, directeur du service des ressources humaines et systèmes

— Ville de Saint-Constant
Dominic Beaulieu, directeur du service d'urbanisme, inspecteur municipal, inspecteur en bâtiment, inspecteur agraire et membre du comité consultatif d'urbanisme

b) les personnes suivantes ont produit un désistement de leur appel auprès de la Commission municipale du Québec et sont toujours à l'emploi des municipalités ci-dessous :

— Ville de La Malbaie
Roger Arpin, directeur général et secrétaire-trésorier

— Ville d'Acton Vale
Fernand Ménard, secrétaire-trésorier et greffier de la Cour

— Ville de Saint-Pierre
Léo Vadboncoeur, directeur du service de prévention de l'incendie

— Ville de Montréal
Laurent Tremblay, surintendant de la division des études courantes en fonction supérieure(1)

— Communauté urbaine de Montréal
Jean-Pierre Blais, secrétaire adjoint

— Ville de Westmount
Roger Laviolette, directeur adjoint au service de prévention de l'incendie

— Ville de Westmount
René Morin, directeur adjoint au service de prévention de l'incendie

(1) Toujours à l'emploi de la municipalité, mais à une autre fonction.

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
— Nombre d'appels reçus	24	44	37
— Décisions ou désistements sur appels logés entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986	—	1	—
— Décisions ou désistements sur appels logés entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987	14	—	—
— Décisions ou désistements sur appels logés entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988	13	10	2
— Décisions ou désistements sur appels logés entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989	—	32	10
— Décisions ou désistements sur appels logés entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990	—	—	15

Nombre des décisions et désistements des appels de fonctionnaires municipaux présentés à la Commission municipale, de 1973-1974 à 1989-1990

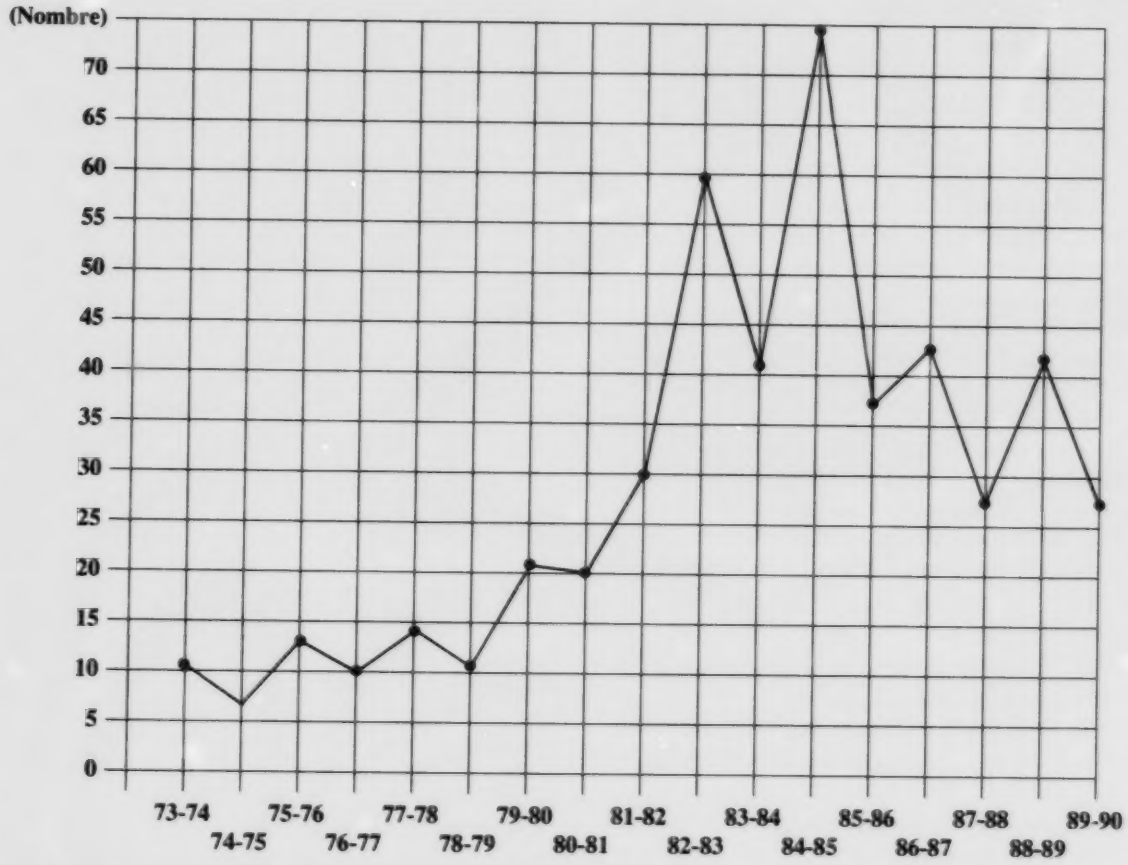

1973-1974	11	1979-1980	21	1985-1986	37
1974-1975	7	1980-1981	20	1986-1987	43
1975-1976	13	1981-1982	30	1987-1988	27
1976-1977	10	1982-1983	59	1988-1989	42
1977-1978	14	1983-1984	41	1989-1990	27
1978-1979	11	1984-1985	74		

5.3 Requêtes et révocations de reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières et de taxes d'affaires

5.3.1 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières

Le paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) se lit comme suit :

Sont exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire : [...] Un immeuble qui appartient à une institution ou un organisme qui est reconnu par la Commission, après consultation de la corporation municipale, comme remplissant les conditions du présent paragraphe :

a) qui est à l'usage du public et utilisé sans but lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales, ou

b) qui est utilisé par une institution ou un organisme qui est un organisme de charité enregistré aux fins de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), pour y faire la charité ou pour y exercer des activités administratives dans la poursuite de cet objectif; [...]

L'article 208.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) se lit comme suit :

Malgré l'article 208, la Commission peut, sur demande présentée par une institution ou un organisme qui est locataire ou occupant d'un immeuble visé à l'article 204 et qui n'est pas une personne mentionnée à cet article, reconnaître cette institution ou cet organisme, après consultation de la corporation municipale, à l'égard de l'immeuble remplissant l'une des conditions suivantes :

a) être à l'usage du public et utilisé sans but lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales ;

b) être utilisé par une institution ou un organisme qui est un organisme de charité enregistré aux fins de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), pour y faire la charité ou pour y exercer des activités administratives dans la poursuite de cet objectif.

Cette institution ou cet organisme est censé visé par le paragraphe 10° de l'article 204 et l'immeuble est alors censé visé par le paragraphe de cet article qui mentionne son propriétaire. L'immeuble n'est alors pas censé visé par l'article 208.

Les requêtes agréées en 1989-1990 ont impliqué les organismes et municipalités suivants :

— Club optimiste Saint-Eustache-Est inc.
-et-
Ville de Saint-Eustache

— La maison revivre
-et-
Ville de Québec

— Jonathan 1445 inc.
-et-
Ville de Québec

— L'association canadienne pour la santé mentale (région de Québec) inc.
-et-
Ville de Québec

— Âge d'or de Notre-Dame de Pitié
-et-
Ville de Québec

— L'association des diplômés de l'Université Laval
-et-
Ville de Sillery

— Maison internationale de Québec
-et-
Ville de Québec

— Le gîte jeunesse Beauport inc.
-et-
Ville de Beauport

— Groupe hibou inc./Fondation Pierre Beaudry inc.
-et-
Ville de Delson

— Shriners Hospitals For Crippled Children, Shriners Hospital For Crippled Children (Quebec) Inc.
-et-
Ville de Montréal

— Maison d'hébergement la re-source de Châteauguay
-et-
Ville de Châteauguay

— Maison Hélène Lacroix
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Comité de loisirs de Martinville inc.
-et-
Municipalité de Martinville

— Fondation Robert-Giffard
-et-
Ville de Beauport

— Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul
-et-
Paroisse de Saint-Tite

— Corporation du parc de la Rivière Batiscan inc.
-et-
Paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan et Paroisse de Saint-Narcisse

— Corporation du parc de la Rivière Batiscan inc.
-et-
Paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan et Municipalité de Saint-Stanislas

— La société de Taï Chi Taoïste de Québec
-et-
Ville de Québec

— La vallée des roseaux
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Agitour (Côte-Nord) inc.
-et-
Ville de Sept-Îles

— La maison des jeunes de Port-Cartier inc.
-et-
Ville de Port-Cartier

— Unité Domremy de Baie-Comeau inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— L'association féminine d'éducation et d'action sociale
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Les amis des scouts de Hauterive
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Club Lions Baie-Comeau inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Accueil dépannage de Shawinigan inc.
-et-
Ville de Shawinigan

— Association presse-papiers inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Agence de garde en milieu familial le cerf-volant inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Moisson Mauricie
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Les villas du silence de Gallix
-et-
Municipalité de Gallix

— Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.
-et-
Ville de Montréal

— Club optimiste de St-Honoré-de-Shenley Québec inc.
-et-
Canton de Shenley

— L'association des handicapés de la Vallée de la Matapédia inc. **devenue**
Les Amirans de la Vallée inc.
-et-
Paroisse de Saint-Benoît-Joseph-Labre

— Club de l'âge d'or St-Rémi de Mitis inc.
-et-
Village de Price

— Comptoir St-Vincent-de-Paul Rivièra inc.
-et-
Ville de Gatineau

— The Pentecostal Assemblies of Canada (Camp Escuminac)
-et-
Municipalité d'Escuminac

— L'association féminine d'éducation et d'action sociale
-et-
Ville de Shawinigan-Sud

— Unité Domremy de Sainte-Anne-des-Monts inc.
-et-
Ville de Sainte-Anne-des-Monts

— Comité de musique de Murdochville inc.
-et-
Ville de Murdochville

— Société d'histoire et d'archéologie des Monts
-et-
Ville de Sainte-Anne-des-Monts

— Association des loisirs du domaine des 4 saisons
-et-
Municipalité de Saint-Calixte

— Le centre de services communautaires et culturels de Repentigny
-et-
Ville de Repentigny

— Club de l'âge d'or Paul Bernard inc.
-et-
Ville de Gaspé

— Le conseil de bande MicMac de Gaspé
-et-
Ville de Gaspé

— Club de l'âge d'or de Ste-Marthe de Gaspé
-et-
Municipalité de La Martre

— Comité socio-culturel du phare inc.
-et-
Municipalité de La Martre

— Association chasse et pêche de Rivière-au-Renard incorporée
-et-
Ville de Gaspé

— Radio Gaspésie inc.
-et-
Ville de Gaspé

— Maison du tourisme de l'Estrie MTE
-et-
Paroisse de Saint-Alphonse

— Centre communautaire Christophe-Colomb
-et-
Ville de Montréal

— Maison d'entraide l'arc-en-ciel inc. (1)
-et-
Ville de Québec

— Club de l'âge d'or de Métabetchouan inc.
-et-
Ville de Métabetchouan

— Association des gens de l'air du Québec inc.
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Comité des loisirs Ste-Hélène de Chester inc.
-et-
Canton de Chester-Est

— Corporation de développement communautaire des Bois-Francs inc.
-et-
Ville de Victoriaville

— Fondation expansion-femmes de Québec
-et-
Ville de Charlesbourg

— Mackay Center For Deaf and Crippled Children
-et-
Village d'Ayer's Cliff

— L'habitacle de l'Estrie
-et-
Ville de Sherbrooke

— Café chrétien Victo inc.
-et-
Ville de Victoriaville

— Club optimiste Lachute-St-André inc.
-et-
Ville de Lachute

— Club optimiste de Saint-Zénon inc.
-et-
Paroisse de Saint-Zénon

— L'association des employés civils (2)
-et-
Ville de Québec

— Club Richelieu Saint-Eustache
-et-
Ville de Saint-Eustache

(1) Cette décision a été modifiée.

(2) Cette décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

— Le centre communautaire Horizon 3ième Âge - Chicoutimi-Nord
-et-
Ville de Chicoutimi

— Tracom inc.
-et-
Ville de Montréal

— Auberge Camiclau de Chambly inc.
-et-
Ville de Chambly

— Association grands frères/grandes soeurs de Rouyn-Noranda inc.
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Maison d'intégration le coteau rouge
-et-
Ville de Longueuil

— Maison le prélude inc.
-et-
Ville de Laval

— Ferme de l'espoir Sainte-Croix inc.
-et-
Paroisse de Saint-Isidore (Beauce)

— Les loisirs de L'Isle-Verte inc.
-et-
Village de L'Isle-Verte

— Oeuvre des terrains de jeux de St-Germain de Kamouraska
-et-
Paroisse de Saint-Germain

— Le centre récréatif de Mont-Carmel inc.
-et-
Municipalité de Mont-Carmel

— Oeuvre des terrains de jeux de Andréville
-et-
Municipalité de Saint-André

— L'association sportive de St-Honoré inc.
-et-
Municipalité de Saint-Honoré

— Le centre Louise-Amélie, inc.
-et-
Ville de Sainte-Anne-des-Monts

— La corporation de développement touristique de Bonaventure (1)
-et-
Municipalité de Bonaventure

(1) Cette décision a été modifiée.

— Action 18-30 des îles de la Madeleine inc.
-et-
Municipalité de L'Étang-du-Nord

— Corporation de l'ancien palais de justice de Kamouraska inc.
-et-
Municipalité de Kamouraska

— Centre de loisirs Monseigneur Pigeon
-et-
Ville de Montréal

— Fondation des amis de l'enfance inc.
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Fondation DI-RE inc.
-et-
Ville de Châteauguay

— Comité Berthier-Villeneuve inc.
-et-
Ville de Berthierville

— Centre d'Amitié autochtone de Québec inc.
-et-
Ville de Loretteville

— Légion royale canadienne filiale Richelieu 79
-et-
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

— Club de l'Âge d'Or - L'Âge du souvenir
-et-
Village de Lac-des-Écorces

— Association pour la défense et les intérêts des handicapés physiques et mentaux de Mont-Laurier
-et-
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

— Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides (APHIL)
-et-
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

— Le club nautique du Lac Témiscouata inc.
-et-
Ville de Notre-Dame-du-Lac

— Le foyer du Frioul inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les loisirs St-Charles sur Richelieu inc.
-et-
Village de Saint-Charles-sur-Richelieu et Paroisse de Saint-Charles

— Le domaine Forget de Charlevoix inc.
-et-
Paroisse de Saint-Irénée

— L'association des propriétaires de chevaux et de bestiaux de la Vallée de Gatineau
-et-
Municipalité de La Pêche

— Accueil et partage pour handicapés de Ste-Marthe-sur-le-Lac inc.
-et-
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

— L'antre-temps Longueuil, service d'aide aux jeunes adultes
-et-
Ville de Longueuil

— Foyer de charité
-et-
Ville de Repentigny

— L'association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux
-et-
Ville de Beloeil

— L'oeuvre des terrains de jeux de St-Bruno (Kamouraska) inc.
-et-
Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska

— Groupe scout et guide de Ste-Hélène de Kamouraska (district Ste-Anne de la Pocatière)
-et-
Paroisse de Sainte-Hélène

— L'institut canadien de Québec (succursale St-Charles)
-et-
Ville de Québec

— L'institut canadien de Québec (succursale Neufchâtel)
-et-
Ville de Québec

— Comptoir familial Les Escoumins
-et-
Municipalité Les Escoumins

— Les loisirs de St-Alexandre-des-Lacs
-et-
Paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs

— Cercle Bon-Désir (Les filles d'Isabelle Les Escoumins)
-et-
Municipalité Les Escoumins

— La fondation du refuge pour femmes chez Doris inc./Chez Doris, The Women's Shelter Foundation inc.
-et-
Ville de Montréal

— Maison des jeunes de Rimouski
-et-
Ville de Rimouski

— Le club Rotary de Rimouski inc.

-et-
Ville de Rimouski

— La société St-Jean Baptiste de St-Fabien inc.
-et-
Paroisse de Saint-Fabien

— La maison du réconfort
-et-
Ville de Verdun

— Maison Emmanuel (Centre éducatif)
-et-
Municipalité de Val-Morin

— Le musée du bûcheron Les Piles inc.
-et-
Village de Grandes-Piles

— Le service des loisirs de Mékinac inc.
-et-
Municipalité de Boucher

— Âge d'Or Hérouxville
-et-
Paroisse de Hérouxville

— Association pour la protection du Mont Condor
-et-
Village de Val-David

— Club de l'âge d'or de Rivière Pentecôte
-et-
Municipalité de Rivière-Pentecôte

— Centre des métiers du verre du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Chambre de Commerce de Compton
-et-
Village de Compton

— Comité des jeunes de Rosemont inc.
-et-
Ville de Montréal

— Le théâtre de la manufacture inc.
-et-
Ville de Montréal

— The Portage Foundation/La fondation Portage
-et-
Ville de Montréal

— Centre de jour feu vert inc.
-et-
Ville de Québec

— Société canadienne du cancer
-et-
Ville de Montréal

Les requêtes agréées en 1989-1990 ont impliqué les organismes et municipalités suivants :

— Les propriétés des aînés du Lac St-Louis inc.
-et-
Ville de Pointe-Claire

— Garderie les bourgeons de Mirabel
-et-
Ville de Mirabel

— Club de natation Westwood inc.
-et-
Ville de Dollard-Des-Ormeaux

— Le club de croquet de St-Isidore inc.
-et-
Paroisse de Saint-Isidore (Laprairie)

— Jeu de croquet de Ste-Rosalie inc.
-et-
Village de Sainte-Rosalie

— Choeur v'la l'bon vent inc.
-et-
Ville de Québec

— Chevaliers de Colomb de Ste-Martine, conseil 5465
-et-
Paroisse de Sainte-Martine

— La ligue des propriétaires du Lac St-Augustin nord inc.
-et-
Ville de Sainte-Foy

— L'association canadienne d'éducation de langue française
-et-
Ville de Sillery

— Camp familial et communautaire le Nordet inc.
-et-
Municipalité d'Entrelacs

— L'amicale des écoles de Grand-Mère inc.
-et-
Municipalité de Saint-Jean-des-Piles

— Habitat Jeunesse, Mascouche
-et-
Ville de Mascouche

— Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no 1813
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Conseil de l'âge d'or, région de la Mauricie
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Le domaine Forget de Charlevoix inc. (1)
-et-
Paroisse de Saint-Irénée

— Le gîte de St-Alexis inc.
-et-
Paroisse de Saint-Alexis-de-Matapédia

(1) Cette décision rejette une demande de révision.

— Les industries modulaires de la Vallée inc.
-et-
Ville d'Amqui

— Le centre de bénévolat de la région de Shawinigan
-et-
Ville de Shawinigan-Sud

— Légion royale canadienne Copper Mountain (Québec no 218)
-et-
Ville de Murdochville

— Association chasse et pêche et conservation de Desbiens inc.
-et-
Ville de Desbiens

— Société de modélisme ferroviaire du Québec/Quebec Model Railroad Society
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Société de développement communautaire Saint-Félicien inc.
-et-
Ville de Saint-Félicien

— Développement économique et touristique de Beauport, Côte-de-Beaupré et Charlevoix inc.
-et-
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

— Les Chevaliers de Colomb, Conseil 6867, Lac Saint-Charles
-et-
Municipalité de Lac Saint-Charles

— Centre d'entraide de Rimouski
-et-
Ville de Rimouski

— Camp-école Trois Saumons inc.
-et-
Ville de Québec

— Légion royale canadienne Bay Chaleur Branch 172
-et-
Ville de New-Richmond

— Maison fontaine de vie
-et-
Ville de Victoriaville

— Chevaliers de Colomb, conseil Ste-Marie de Beauce - no 2912
-et-
Ville de Sainte-Marie

— Ferme de l'espoir Sainte-Croix inc.
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Royal Canadian Legion Filiale Notre-Dame de Grâce Branch (Qué. 24/106)
-et-
Ville de Montréal

— La société philharmonique de Saint-Hyacinthe
-et-
Ville de Saint-Hyacinthe

— L'association des propriétaires du Lac Beaudry
-et-
Municipalité de Saint-Calixte

— Club optimiste Lachute-St-André inc.
-et-
Ville de Lachute

— Le club récréatif alpin de Dumas
-et-
Municipalité de Petit-Saguenay

— Chevaliers de Colomb, Conseil 3206
-et-
Ville d'Iberville

— Club de yacht de Chicoutimi
-et-
Ville de Chicoutimi

— Les loisirs de la paroisse Sacré-Coeur de Chicoutimi inc. (1)
-et-
Ville de Chicoutimi

— Les retraités de l'Alcan Saguenay et Lac-St-Jean inc.
-et-
Ville de Jonquière

— Maison Odette
-et-
Ville de Montréal

— La chambre de commerce de Val d'Or
-et-
Ville de Val d'Or

— L'association des graveurs de l'atelier les mille feuilles
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Fondation Marie-Soleil et Jonathan inc.
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Le centre de loisir du Lac de l'Est inc.
-et-
Municipalité de Mont-Carmel

— BRITEQ
-et-
Ville de Rivière-du-Loup

— Club nautique les plaisanciers du Havre
-et-
Municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert

---

(1) Requête rejetée car basée sur l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Légion royale canadienne filiale Philipsburg Québec No 82
-et-
Village de Philipsburg

— Comité des loisirs du Lac Opéra inc.
-et-
Municipalité de Saint-Calixte

— Club sportif le bouleau inc.
-et-
Paroisse de Saint-Michel

— Association des retraités du C.N. Conseil de Québec inc.
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Club de golf Trois-Saumons inc.
-et-
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

— Projet P.A.L. inc.
-et-
Ville de Verdun

— Yacht Club de Québec
-et-
Ville de Sillery

— Association grandir
-et-
Ville de Charny

— Les Rangers du Québec inc. (1)
-et-
Municipalité régionale de comté de Mékinac

— L'association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux
-et-
Ville de Beloeil

— Association régionale de loisirs pour handicapés région Lanaudière
-et-
Ville de Joliette

— La ligue navale de Cap-Chat inc.
-et-
Municipalité régionale de comté de Denis-Riverin

— Le club de l'âge d'or de St-Pamphile (2)
-et-
Ville de Saint-Pamphile

— Mouvement scouts et guides de St-Pamphile (2)
-et-
Ville de Saint-Pamphile

— Cercle de fermières St-Pamphile (2)
-et-
Ville de Saint-Pamphile

— Chevaliers de Colomb, conseil 3075 (2)
-et-
Ville de Saint-Pamphile

— Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière
-et-
Ville de Joliette

— L'association forestière de la Rive Sud inc.
-et-
Municipalité régionale de comté de Kamouraska

— Fondation terre des jeunes
-et-
Paroisse de Sainte-Julienne

— Festival de l'oie blanche inc.
-et-
Ville de Montmagny

— Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le SIDA
(Miels - Québec) à Québec
-et-
Ville de Québec

— Chevaliers de Colomb, conseil 4494 Limoilou
-et-
Ville de Québec

— Maison de la Trinité inc.
-et-
Paroisse de l'Épiphanie

— Cercle des fermières de Saint-Noël
-et-
Village de Saint-Noël

— L'association forestière du Bas St-Laurent et de la Gaspésie
-et-
Paroisse de Saint-Simon

— Club social les francs sportifs inc.
-et-
Paroisse de Saint-Michel

— Villa Châteauneuf inc.
-et-
Ville de Sutton

— Fondation Le Mainbourg
-et-
Ville de Montréal

— Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame-du-Cap No : 2669
-et-
Ville de Cap-de-la-Madeleine

(1) Cette décision a été précédée d'une autorisation de poursuivre seul.

(2) Ces requêtes ont été rejetées car basées sur l'article 208 de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Club de l'âge d'or de Pointe-aux-Outardes
-et-
Village de Pointe-aux-Outardes

— Société d'entraide Veilleux Inc./Les Habitations R.E.G. inc.
-et-
Ville de Montréal

— La corporation du centre d'art de Baie St-Paul
-et-
Ville de Baie-Saint-Paul

— Chevaliers de Colomb, Conseil Touraine 6006
-et-
Ville de Gatineau

Les désistements reçus en 1989-1990 ont impliqué les organismes et municipalités suivants :

— Club enfin
-et-
Municipalité régionale de comté de Haut-Saint-Maurice

— Club enfin
-et-
Municipalité de Lac-Édouard

— Auberge de jeunesse les vagues
-et-
Village de Mont-Saint-Pierre

— Senneville Yacht Club
-et-
Village de Senneville

— Le mouvement du GRAAL du Canada
-et-
Municipalité de Lac-Simon

— Centre de consultation l'unité inc.
-et-
Municipalité de Val-des-Monts

— Société d'habitation Lévis-Lauzon (S.H.L.L.) inc.
-et-
Ville de Lauzon

— Corporation des artisans de Québec (Conseil des métiers d'art du Québec)
-et-
Ville de Québec

— Le patro Roc-Amadour (1978) inc.
-et-
Ville de Québec

— Musée McCord d'histoire canadienne
-et-
Ville de Montréal

— La Fondation du Musée McCord
-et-
Ville de Montréal

— Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire
-et-
Ville de Québec

— La Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre de la région de Québec
-et-
Ville de Québec

— Plein air quatre saisons
-et-
Canton de Halifax-Sud

— Club étoile d'or Berthier inc.
-et-
Paroisse de Berthier-sur-Mer

— Station de ski Grande Coulée inc.
-et-
Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

— Maison François Jarret
-et-
Municipalité de Verchères

— Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Fondation du Grand Chapiteau
-et-
Ville de Montréal

— Maison Bon Séjour inc.
-et-
Ville de Sainte-Foy

— La corporation des maîtres électriciens du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Chevaliers de Colomb, conseil 2882
-et-
Ville de Beauport

— École Ste-Rita de Cascia
-et-
Ville de Montréal

5.3.2 Requêtes en révocation de reconnaissance accordée en vertu du paragraphe 10 de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.,c. F-2.1) :

L'article 209 de cette loi se lit comme suit :

La Commission peut, après avoir consulté la corporation municipale, révoquer la reconnaissance accordée en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1.

La corporation municipale peut demander à la Commission de révoquer une telle reconnaissance.

La Commission ou la corporation municipale peut exiger la production des états financiers d'une institution ou d'un organisme reconnu en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1, ou qui demande d'être ainsi reconnu.

Les requêtes agréées en 1989-1990 ont impliqué les municipalités et organismes suivants :

— Village de Saint-Charles (Bellechasse)
-et-
Pavillon Charles-Couillard

— Paroisse de Lac-aux-Sables
-et-
Fondation des amis du Séminaire des Trois-Rivières/Les villages étudiants inc. (E)

— Municipalité de Lyster
-et-
La maison d'accueil et d'espoir de Lyster inc.

Nombre des décisions et désistements pour les exercices financiers suivants, à l'égard des requêtes formulées en vertu des articles 204.10, 208.1 et 209 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

	1987-1988				1988-1989				1989-1990			
Nombre de requêtes reçues	219				211				235			
	Accord	Refus	Désist.	Total	Accord	Refus	Désist.	Total	Accord	Refus	Désist.	Total
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1983 et 31 mars 1984	2	—	—	2	1	—	—	1	—	—	—	—
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1984 et 31 mars 1985	3	1	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1985 et 31 mars 1986	5	3	3	11	1	—	—	1	—	—	—	—
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1986 et 31 mars 1987	70	36	15	121	11	8	1	20	—	—	—	—
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1987 et 31 mars 1988	27	20	11	58	94	38	10	142	15	5	2	22
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1988 et 31 mars 1989	—	—	—	—	14	8	7	29	84	60	16	160
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1989 et 31 mars 1990	—	—	—	—	—	—	—	—	28	14	5	47
Total global des décisions ou désistements pour l'exercice financier 1989-1990	—	—	—	—	—	—	—	—	127	79	23	229

(E) Évocation

	Demandes agréées	Demandes refusées	Désistements	Total
1972-1973	6	25	—*	31
1973-1974	21	15	—*	36
1974-1975	25	45	—*	70
1975-1976	23	38	—*	61
1976-1977	29	56	—*	85
1977-1978	30	60	5	95
1978-1979	20	31	6	57
1979-1980	13	17	12	42
1980-1981	34	23	30	87
1981-1982	92	75	34	201
1982-1983	96	64	34	194
1983-1984	104	52	34	190
1984-1985	109	73	21	203
1985-1986	161	91	36	288
1986-1987	139	64	20	223
1987-1988	107	60	29	196
1988-1989	121	54	18	193
1989-1990	127	79	23	229
Total global	**1257**	**922**	**302**	**2 481**

*Non disponible

Nombre des décisions et désistements, pour les exercices financiers 1973-1974 à 1989-1990, à l'égard des requêtes formulées en vertu des articles 204.10, 208.1 et 209 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

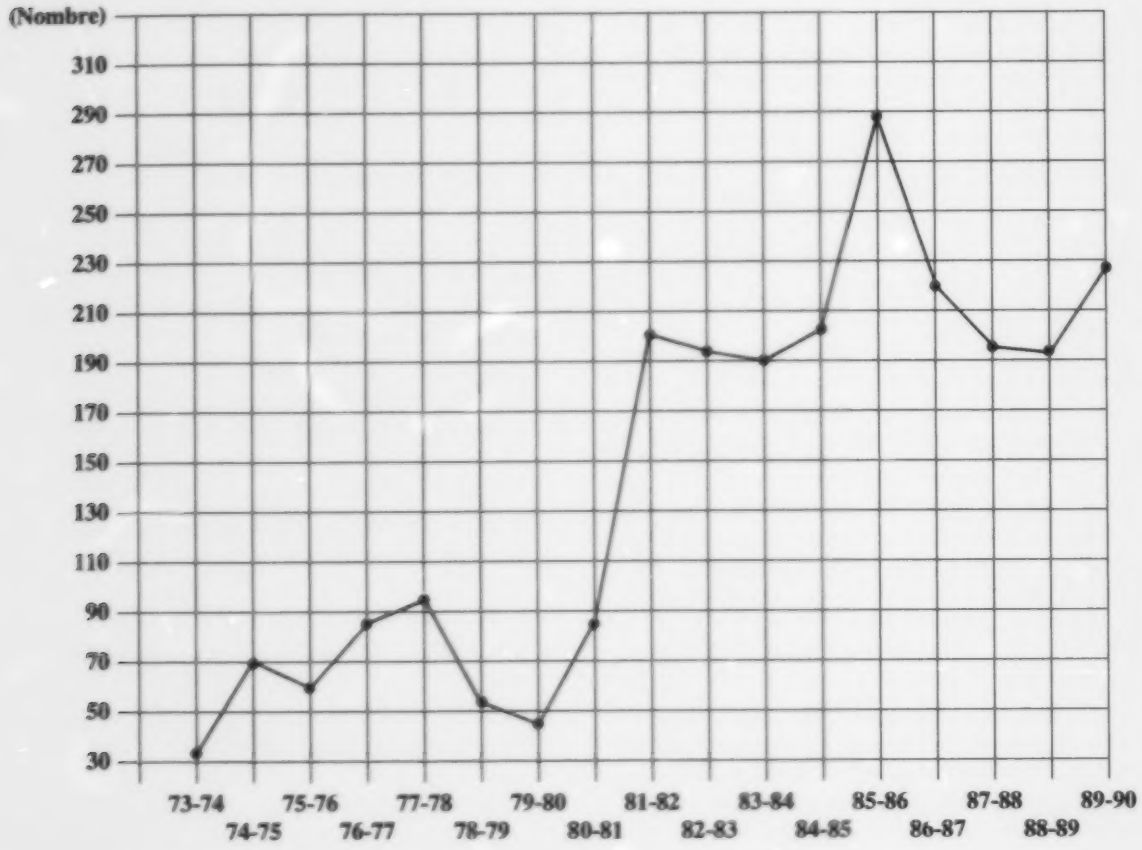

5.3.3 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de taxe d'affaires.

Les articles 236.1, 236.2 et 236.5°, 6°, 7° de la Loi sur la fiscalité municipale (1987, c. 42, a. 12) se lisent comme suit :

236.1 Sous réserve de l'article 236.2, une activité exercée dans une place d'affaires doit être reconnue par la Commission, après consultation de la corporation municipale, pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des paragraphes 5° à 7° de l'article 236.
Les articles 204.2, 209 et 209.1 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à la reconnaissance prévue au premier alinéa.

236.2 Une activité visée au paragraphe 5° de l'article 236 est réputée reconnue aux fins de l'article 236.1, à l'égard de la place d'affaires où elle est exercée, lorsqu'elle donne lieu à une reconnaissance en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou de l'article 208.1 à l'égard de l'immeuble correspondant à cette place d'affaires.

236. La taxe d'affaires ne peut être imposée à l'égard :
[...]

5° de l'activité exercée dans un but non lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, écologiques, récréatives, charitables, sociales ou de protection des animaux dans un immeuble à l'usage du public ;

6° de l'activité administrative rattachée à la poursuite d'une activité exercée, conformément au paragraphe 5°, à des fins culturelles, scientifiques, écologiques, récréatives, charitables ou de protection des animaux même si cette activité administrative est exercée dans un immeuble distinct à l'usage du public ou non ;

7° de l'activité administrative rattachée à une activité exercée dans un but non lucratif principalement en vue de la défense des intérêts ou des droits d'un groupe de personnes formé en raison de la langue, de l'origine ethnique ou nationale, de l'âge ou d'un handicap ou en vue de lutter contre une forme de discrimination illégale ou en vue de venir en aide à des personnes socialement ou économiquement défavorisées ou à des personnes opprimées;[..]

De plus, les articles 26 et 27 du chapitre 42 des lois de 1987 précisent ce qui suit :

26. Une demande de reconnaissance en vertu de l'article 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, édicté par l'article 12, doit être faite, aux fins de l'exercice financier de 1987, au plus tard le 23 juin 1988 et la Commission municipale du Québec peut décréter que la reconnaissance qu'elle accorde a effet à compter d'une date qui ne peut être antérieure au début de l'exercice financier de 1987.

27. L'article 236.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, édicté par l'article 12, s'applique à une activité exercée au cours de l'exercice financier de 1987 et l'exemption de la taxe d'affaires pour cet exercice prend effet à compter de la date à laquelle débute l'exemption reconnue en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou de l'article 208.1 de cette loi aux fins de cet exercice.

Les requêtes agréées en 1989-1990 ont impliqué les organismes et municipalités ci-dessous :

— Association culturelle du pain de sucre inc.
-et-
Ville de Beauport

— Union des écrivains québécois (1)
-et-
Ville de Montréal

— Club optimiste Saint-Eustache-Est inc.
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Société de taï chi taoïste de Sherbrooke
-et-
Ville de Sherbrooke

— S.I.M.O. (Service d'intégration au marché du travail par objectifs) (2)
-et-
Ville de Montréal

— Maison internationale de Québec
-et-
Ville de Québec

— Groupe d'animation du logement communautaire de Longueuil
-et-
Ville de Longueuil

— D.E.J.E.L. (Défi emploi-jeunesse-Longueuil)
-et-
Ville de Longueuil

— Halte garderie Desormeaux
-et-
Ville de Longueuil

— Centre de recherche d'emploi pour adultes 40 ans et plus (C.R.E.A.)
-et-
Ville de Longueuil

— Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
-et-
Ville de Longueuil

— L'oeil de poisson
-et-
Ville de Québec

---

(1) Cette décision a été modifiée.

(2) Cete décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

— La chambre blanche inc.
-et-
Ville de Québec

— L'association coopérative en arts actuels « obscure » de Québec
-et-
Ville de Québec

— Ateliers de réalisations graphiques de Québec ltée
-et-
Ville de Québec

— Le carrefour du plateau
-et-
Ville de Québec

— Centre de formation et de consultation en métiers d'art C.E.G.E.P. de Limoilou
-et-
Ville de Québec

— La société Saint-Jean-Baptiste de Québec
-et-
Ville de Québec

— La boussole regroupement des parents et amis du malade mental
-et-
Ville de Québec

— Mouvement d'aide aux accidentés du travail du Québec M.A.A.T.Q. inc.
-et-
Ville de Québec

— Radio communautaire de la Rive-Sud (1)
-et-
Ville de Longueuil

— La croisée S.I.T. inc. (2)
-et-
Ville de Québec

— Centre d'aide et de prévention des agressions sexuelles de Granby
-et-
Ville de Granby

— Institut québécois de recherche sur la culture
-et-
Ville de Québec

— Jeunes sportifs Hochelaga inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association des locataires de Villeray inc.
-et-
Ville de Montréal

— Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Atelier de préparation à l'emploi (APE) inc.
-et-
Ville de Charlesbourg

— Club social Robertine inc.
-et-
Ville de Montréal

— Carrefour relance
-et-
Ville de Montréal

— L'institut de recherches en dons et en affaires publiques/Institute of Donations and Public Affairs Research
-et-
Ville de Montréal

— Fédération des coopératives d'habitation de l'Île de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Association pour la défense des droits du personnel domestique de Montréal/Montreal Association For The Rights of Household Workers
-et-
Ville de Montréal

— Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
-et-
Ville de Montréal

— L'équipe marathon Sri Chinmoy inc.
-et-
Ville de Québec

— Les entreprises « fins connaisseurs » inc.
-et-
Ville de Montréal

— L'R des centres de femmes du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique
F.R.A.P.P.E.
-et-
Ville de Montréal

— Cité des arts et des nouvelles technologies de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— L'atelier circulaire
-et-
Ville de Montréal

(1) Activité réputée reconnue aux fins de l'article 236.1 et ce, par l'application de l'article 236.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

(2) Cette décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

— La fédération sioniste canadienne
-et-
Ville de Montréal

— Le théâtre petit à petit
-et-
Ville de Montréal

— Cité des bâtisseurs inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Cercle des fermières de Baie-Comeau
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Dépannage de l'anse
-et-
Ville de Baie-Comeau

— L'association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Les fonctionnaires retraités de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal (F.R.V.M. - C.U.M.) devenue Association des employés retraités de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal (A.E.R.V.M. - C.U.M.) (1)
-et-
Ville de Montréal

— Atelier habitation Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Salon du livre de l'Estrie (S.L.E.) inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— La société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— L'arrimage inc.
-et-
Ville de Montréal

— Collectif des jeunes sans-emploi de St-Louis-du-Parc
-et-
Ville de Montréal

— Club de recherche d'emploi Montréal centre-ville
-et-
Ville de Montréal

— L'éveil du verseau
-et-
Ville de Rimouski

— Regroupement des organismes de promotion du bas du fleuve (ROPBF)
-et-
Ville de Rimouski

— Le salon du livre de Rimouski
-et-
Ville de Rimouski

— Conseil du loisir scientifique de l'est du Québec
-et-
Ville de Rimouski

— Action main-d'oeuvre M.T.L. inc.
-et-
Ville de Montréal

— Mouvement national des Québécois (Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec)
-et-
Ville de Montréal

— Emploi Beauce jeunesse inc.
-et-
Ville de Saint-Georges

— La société Saint-Vincent-de-Paul St-Émile
-et-
Village de Saint-Émile

— Les grands amis de Rimouski
-et-
Ville de Rimouski

— Conseil des artistes peintres du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Tremplin travail Vallée de la Matapédia inc.
-et-
Ville d'Amqui

— Club de recherche d'emploi St-Denis inc.
-et-
Ville de Montréal

— Sports internationaux de Québec
-et-
Ville de Québec

— La société nationale des Québécois de la région de la Capitale
-et-
Ville de Québec

— Fédération régionale des coopératives d'habitation de Québec
-et-
Ville de Québec

— Association régionale de soccer - football, Concordia inc.
-et-
Ville de Montréal

(1) Cette décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

— Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— La bivoie inc. (1)
-et-
Ville d'Alma

— La société nationale des Québécois du Saguenay Lac St-Jean inc.
-et-
Ville d'Alma

— Centre de recherche informatique de Montréal inc. (E)
-et-
Ville de Montréal

— Communication-jeunesse
-et-
Ville de Montréal

— L'ordre de Saint-Jean, Conseil du Québec/The Order of St-John, Quebec Council
-et-
Ville de Rimouski

— Groupe d'intervention économique du nord de Montréal
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Club de recherche d'emploi de l'Est (CREE) inc. (1)
-et-
Ville de Saint-Léonard

— Collectif de Rimouski pour la santé des femmes
-et-
Ville de Rimouski

— Le collectif d'alphabétisation des travailleurs : « La maison Alpha »
-et-
Ville de Magog

— Coopérative de l'entraide diabétique de l'Estrie
-et-
Ville de Sherbrooke

— Association des handicapés visuels de l'Estrie inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— Comité de l'Estrie pour l'intégration au travail des personnes handicapées inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

(1) Cette décision a été modifiée.

(E) Évocation.

— Éco-ressources de l'Estrie inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— Point de services « Inform - Action »
-et-
Ville de Chibougamau

— Info-subventions I.S. inc.
-et-
Ville de Montréal

— École populaire de musique du Bas St-Laurent inc.
-et-
Ville de Rimouski

— Amicale Alfa de Québec
-et-
Ville de Québec

— La maison des jeunes de Cap-Rouge inc.
-et-
Ville de Cap-Rouge

— Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités (A.Q.D.R.) (Section de Valleyfield)
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— 6e Jour inc.
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Corporation des artisans de Québec (Conseil des métiers d'art du Québec)
-et-
Ville de Québec

— Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
-et-
Ville de Québec

— Nuit blanche, le bulletin de l'actualité littéraire
-et-
Ville de Québec

— Région nord-est du Québec bureau de services
-et-
Ville de Québec

— L'atelier « ensemble on se tient »
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Compagnie de ballet les Coryphées inc.
-et-
Ville de Montréal

— Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité
-et-
Ville de Saint-Eustache

— L'association des employés civils (1)
-et-
Ville de Québec

— Club de l'Amitié des handicapés physiques du secteur de La Sarre inc. (2)
-et-
Ville de La Sarre

— La puce communautaire, Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Conseil central de Montréal (CSN)
-et-
Ville de Montréal

— Soins et services aux victimes d'agression sexuelle Saguenay
-et-
Ville de Chicoutimi

— Centre de femmes de la vallée des patriotes
-et-
Ville de Beloeil

— Le groupe éclaireur 4e Le Gardeur les Éclaireurs Baden-Powell
-et-
Ville de Le Gardeur

— Le coin du chercheur inc.
-et-
Ville de Lauzon

— Comptoir familial d'Amos inc.
-et-
Ville d'Amos

— Aide et intégration jeunesse au travail de la Vallée du Richelieu
-et-
Ville de Beloeil

— Bureau d'intergroupes hispaniques d'alcooliques anonymes de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Caf'tiers centre de solidarité internationale
-et-
Ville de Montréal

— Orientation et services pour immigrants et réfugiés de Montréal (O.S.I.R.) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Cercle de fermières d'Ahuntsic
-et-
Ville de Montréal

— Club des consommateurs de St-Michel inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
-et-
Ville de Montréal

— Fédération des groupes ethniques du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre des femmes du plateau Mont-Royal
-et-
Ville de Montréal

— Confédération des organismes familiaux du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Comité-logement centre-sud de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Humanitas inc.
-et-
Ville de Montréal

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre pour la région de Québec
-et-
Ville de Lévis

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre pour la région de Québec
-et-
Ville de Montmagny

— Le foyer du Frioul inc.
-et-
Ville de Montréal

— Métiers d'art du Québec à Montréal inc.
fusionné à Conseil des métiers d'art du Québec **et devenue** Conseil des métiers d'art du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Association des femmes collaboratrices de leur mari dans une entreprise à but lucratif
-et-
Ville de Saint-Hubert

— Société de promotion du livre (S.P.L.) inc.
-et-
Ville de Montréal

---

(1) Cette décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

(2) Activité réputée reconnue aux fins de l'article 236.1 et ce, par l'application de l'article 236.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Association canadienne des hellènes d'Égypte
-et-
Ville de Montréal

— Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Échange entre femmes de Saint-Laurent inc.
-et-
Ville de Saint-Laurent

— Conseil de l'âge d'or Région Montréal - Lac St-Louis
-et-
Ville de Saint-Laurent

— Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec
-et-
Ville de Montréal

— Légion royale canadienne filiale Richelieu 79
-et-
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

— Fondation Godefroy Laviolette inc.
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre de la région Laurentides-Lanaudière
-et-
Ville de Mont-Laurier

— Publications françaises A.A. (1979) inc. (Le service des publications françaises des A.A. du Québec)
-et-
Ville de Montréal

— Centre Le Prévost
-et-
Ville de Lauzon

— Association régionale de loisirs pour handicapés Région Lanaudière
-et-
Ville de Joliette

— Orientation-Travail corporation des travailleurs immigrants inc.
-et-
Ville de Québec

— Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière
-et-
Ville de Joliette

— Atout-Lire
-et-
Ville de Québec

— La C.L.E.F., Centre Lanaudière d'emploi pour femmes
-et-
Ville de Joliette

— B.C.T. (Bureau des congrès et du tourisme)
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Centre de santé pour les femmes de Québec
-et-
Ville de Québec

— Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée
-et-
Ville de Québec

— Office des droits des détenu-e-s (O.D.D.) Prisoners' Rights Committee (O.D.D.)
-et-
Ville de Montréal

— Éditions du Renouveau Québécois
-et-
Ville de Montréal

— Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT)
-et-
Ville de Montréal

— Le comité des organisations ouvrières de production du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Presse étudiante du Québec
-et-
Ville de Montréal

— L'impact : regroupement de femmes en emploi non-traditionnel (1)
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Transport 2000 Québec
-et-
Ville de Montréal

— Cercle récréatif le Parisien inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre écologique hier aujourd'hui demain
-et-
Ville de Montréal

— École de mime corporel de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

(1) Cette décision a été modifiée.

— Association parapluie « Alliance culturelle Saint-Laurent«
-et-
Ville de Montréal

— Regroupement des professionnels de la danse du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association des éditeurs de périodiques culturels québécois (A.E.P.C.Q.)
-et-
Ville de Montréal

— Association des résidents et des résidentes du plateau Mont-Royal
-et-
Ville de Montréal

— The Kiparissioton Brotherhood of Canada
-et-
Ville de Montréal

— La presse la bête à cornes
-et-
Ville de Montréal

— Club de recherche d'emploi de Montréal-Ouest (C.R.E.M.O.) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Une lumière en Montréal inc./Una Luz en Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Via-travail inc.
-et-
Ville de Montréal

— Société culturelle et sportive Écuador
-et-
Ville de Montréal

— Les amis et amies de la terre de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Service alternatif d'intégration au travail de la personne handicapée de Rimouski, inc.
-et-
Ville de Rimouski

— L'association des femmes célibataires
-et-
Ville de Montréal

— Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
-et-
Ville de Montréal

— Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec
-et-
Ville de Rimouski

— Fondation Le Mainbourg
-et-
Ville de Montréal

— Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités (A.Q.D.R.) inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Le mouvement des alcooliques anonymes
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Association Aikido Kensankai incorporée
-et-
Ville de Montréal

— Maison de sobriété Trois-Rivières inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Club oriental portugais de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Productions réalisations indépendantes de Montréal (P.R.I.M.) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Carrefour culturel de l'amitié Québec-Cuba
-et-
Ville de Montréal

— Cercle de bridge « mon club » inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les films du crépuscule inc.
-et-
Ville de Montréal

— Parents-secours du Québec inc.
-et-
Ville de Sainte-Thérèse

— Conseil régional des loisirs Côte-Nord inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Conseil de la culture Côte-Nord (C.C.C.N.)
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Centre des métiers du verre du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— La maison des jeunes de Pointe St-Charles inc.
-et-
Ville de Montréal

- Le regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec
-et-
Ville de Montréal
- Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)
-et-
Ville de Montréal
- Ital-Uil inc.
-et-
Ville de Montréal
- Conseil québécois du théâtre
-et-
Ville de Montréal
- Centre de linguistique de l'entreprise inc./Business Linguistic Center Inc.
-et-
Ville de Montréal
- Programme d'organisation au travail inc.
-et-
Ville de Montréal
- Se-Tenant inc.
-et-
Ville de Montréal
- Association des centres d'accueil du Québec
-et-
Ville de Montréal
- Regroupement québécois pour personnes avec acouphènes (R.Q.P.A.)
-et-
Ville de Montréal
- Collectif des femmes immigrantes du Québec
-et-
Ville de Montréal
- Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 57
-et-
Ville de Montréal
- Travail non traditionnel (T.N.T.) inc.
-et-
Ville de Montréal
- Les productions twist art
-et-
Ville de Montréal
- L'association canadienne d'éducation de langue française
-et-
Ville de Québec
- Info-femmes inc.
-et-
Ville de Montréal
- Mouvement québécois pour combattre le racisme inc./Quebec Movement to Combat Racism inc.
-et-
Ville de Montréal
- Vidéo Tiers-Monde inc.
-et-
Ville de Montréal
- Programme action-revitalisation Hochelaga-Maisonneuve (P.A.R.H.-M.)
-et-
Ville de Montréal

Les requêtes refusées en 1989-1990 ont impliqué les organismes et les municipalités ci-dessous :

- Centre de transition le sextant inc.
-et-
Ville d'Anjou
- Détour enr. (Association de créateurs pour la diffusion de métiers d'art québécois)
-et-
Ville de Montréal
- Coopérative de développement de l'Estrie
-et-
Ville de Sherbrooke
- Association des locataires du village olympique inc.
-et-
Ville de Montréal
- Loge Poseidon de Longueuil, ordre rosicrucien A.M.O.R.C.
-et-
Ville de Longueuil
- Société montérégienne de développement
-et-
Ville de Longueuil
- Club social de Québec Est inc.
-et-
Ville de Québec
- Les messagers catholiques de la bible inc.
-et-
Ville de Charlesbourg
- Chevaliers de Colomb Conseil Laval 2721
-et-
Ville de Québec
- Coopérative de développement régional Québec-03
-et-
Ville de Québec
- Centre québécois de valorisation de la biomasse
-et-
Ville de Sillery

— Centre québécois de valorisation de la biomasse
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Le cercle des voyageurs et hommes d'affaires de Québec incorporée
-et
Ville de Québec

— Club social sept F (1979) inc.
-et-
Ville de Québec

— Centre québécois pour l'informatisation de la production
-et-
Ville de Montréal

— Bureau d'éthique commerciale de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no 1813
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Club coopératif de consommation « Defond » de Shawinigan
-et-
Ville de Shawinigan

— Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie
-et-
Ville de Shawinigan

— Les productions de la galerie
-et-
Ville de Trois-Rivières

— R.A.P.P. (Regroupement d'artistes-peintres professionnels) inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— La société canadienne de graphoanalyse
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat québécois de l'imprimerie et des communications (Montréal) no 145
-et-
Ville de Montréal

— Association touristique du coeur du Québec
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Conseil régional de concertation et d'action de la région de la Mauricie
Bois Francs et Drummond inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Coopérative étudiante du Cegep de Sept-Îles inc.
-et-
Ville de Sept-Îles

— Mount Royal Country Club inc.
-et-
Ville de Mont-Royal

— La société des décorateurs-ensembliers du Québec
-et-
Ville de Montréal

— L'institut des manufacturiers du vêtement du Québec/The Apparel Manufacturers' Institute of Quebec
-et-
Ville de Montréal

— Conseil de la culture de l'est du Québec
-et-
Ville de Rimouski

— Regroupement de photographes F :
-et-
Ville de Rimouski

— Conseil de la coopération du Québec
-et-
Ville de Lévis

— Le conseil canadien de la coopération
-et-
Ville de Lévis

— Verdun Lawn Bowling Club
-et-
Ville de Verdun

— Le club social des isolés inc.
-et-
Ville de Verdun

— L'association mauricienne de développement de l'automobile inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Studio l'Est inc.
-et-
Ville de Montréal

— Service de diffusion d'affiches populaires et des arts graphiques de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Association provinciale des trappeurs indépendants du Bas Saint-Laurent
-et-
Ville de Rimouski

— Action-travail Rimouski-Neigette inc.
-et-
Ville de Rimouski

— Légion royale canadienne (Filiale 35)
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Les habitations populaires Desjardins du centre du Québec
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Mainfilm
-et-
Ville de Montréal

— Association jamaïquaine de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Jeune chambre de Rimouski inc.
-et-
Ville de Rimouski

— Équipe de hockey junior de Trois-Rivières inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Club initiatives-entreprises de la région 04
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Laval English Catholic Teachers Association (L.E.C.T.A.)
-et-
Ville de Laval

— Le club social des copains de Montréal-Nord inc.
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Les résidences Gagliardi (Centre d'accueil Jean-Paul II enr.)
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Chevaliers de Colomb, Conseil 3050 Saint-Laurent
-et-
Ville de Saint-Laurent

— L'association des prospecteurs gaspésiens, inc.
-et-
Ville de Sainte-Anne-des-Monts

— Le Conseil no 3147 Ville LaSalle des Chevaliers de Colomb de Ville LaSalle
-et-
Ville de LaSalle

— L'association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec
-et-
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

— Le secrétariat des syndicats nationaux d'Alma inc.
-et-
Ville d'Alma

— Société clé chaudière inc.
-et-
Ville de Sainte-Marie

— Société de modelisme ferroviaire du Québec/Quebec Model Railroad Society
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Les Chevaliers de Colomb, Conseil 6867, Lac Saint-Charles
-et-
Municipalité de Lac Saint-Charles

— Centre d'entraide de Rimouski
-et-
Ville de Rimouski

— Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Sherbrooke

— Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de New-Richmond

— The Montreal Thistle Curling Club
-et-
Ville de Montréal

— Chevaliers de Colomb, conseil Ste-Marie de Beauce - No 2912
-et-
Ville de Sainte-Marie

— Le syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon inc.
-et-
Ville de Lauzon

— La société des graphistes du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association Mont-Carmel de Sannicandro de Bari inc.
-et-
Ville de Montréal

— Royal Canadian Legion Filiale Notre-Dame de Grâce Branch (Qué. 24/106)
-et-
Ville de Montréal

— Club coopératif de consommation de Valleyfield
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— L'institut profil 2000 (1985) inc.
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— The Outremont Curling Club Incorporated
-et-
Ville d'Outremont

— La société philharmonique de Saint-Hyacinthe
-et-
Ville de Saint-Hyacinthe

— Le cercle des fermières de Cap-Rouge
-et-
Ville de Cap-Rouge

— Les ballets Kataline Molnar inc.
-et-
Ville de Québec

— Centre récréatif Sannicandresi
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Association de poterie unique et d'au chevalet inc.
-et-
Ville de Laval

— Chevaliers de Colomb Conseil 3206
-et-
Ville d'Iberville

— Le club de curling Chicoutimi inc.
-et-
Ville de Chicoutimi

— Club de yacht de Chicoutimi
-et-
Ville de Chicoutimi

— Les retraités de l'Alcan Saguenay et Lac-St-Jean inc.
-et-
Ville de Jonquière

— Syndicat de gestion agricole de l'Abitibi
-et-
Ville d'Amos

— L'association des graveurs de l'atelier les mille feuilles
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Karaté autodéfense André Gilbert inc.
-et-
Ville de Montréal

— Fondation Marie-Soleil et Jonathan inc.
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Société de distribution cinéma libre inc.
-et-
Ville de Montréal

— L'institut culturel
-et-
Ville de Montréal

— L'ouvre-boîtes, soutien aux jeunes entrepreneurs
-et-
Ville de Montréal

— S.I.D.A.C. Carrefour du plateau Mont-Royal
-et-
Ville de Montréal

— Ré-elles (Saint-Eustache)
-et-
Ville de Saint-Eustache

— L'association des familles Calabresi inc. (E)
-et-
Ville de Montréal

— Association Dojo Zen de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Organisation sociale Caraïbe de Montréal
-et-
Ville de LaSalle

— Guijek institut québécois pour la santé intégrale inc.
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat de gestion agricole de La Lièvre
-et-
Ville de Mont-Laurier

— Yacht Club de Québec
-et-
Ville de Sillery

— Fédération des comités de parents de la province de Québec inc.
-et-
Ville de Beauport

— L'association des jeux culturels soleil levant
-et-
Ville de Montréal

— Union des facteurs du Canada, local 10
-et-
Ville de Montréal

(E) Évocation.

— Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, Secteur Affaires municipales
-et-
Ville de Montréal

— Centre d'adaptation de la main-d'oeuvre aérospatiale au Québec (CAMAQ) inc.
-et-
Ville de Montréal

— GRAFF, centre de conception graphique inc.
-et-
Ville de Montréal

— Club de canotage de Cartierville inc.
-et-
Ville de Montréal

— Club coopératif de consommation de St-Sauveur
-et-
Ville de Québec

— L'union commerciale de Québec
-et-
Ville de Québec

— S.I.D.A.C. du Vieux-Québec
-et-
Ville de Québec

— Bureau d'éthique commerciale de Québec
-et-
Ville de Québec

— Fonds pour la formation de chercheurs et aide à la recherche
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Festival de l'oie blanche inc.
-et-
Ville de Montmagny

— Sport Montréal E Benfica
-et-
Ville de Montréal

— L'association portugaise du Saint-Esprit
-et-
Ville de Montréal

— Chevaliers de Colomb, Conseil 4494 Limoilou
-et-
Ville de Québec

— Alliance des infirmières de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— L'union nationale belge du district de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— St-Paul's Lodge, No 374
-et-
Ville de Montréal

— Théâtre de l'agent orange inc.
-et-
Ville de Montréal

— Atelier les mil visages (1988)
-et-
Ville de Montréal

— Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins
-et-
Ville de Montréal

— L'association féminine d'éducation et d'action sociale
-et-
Ville de La Tuque

— Atelier Silex inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame-du-Cap No : 2669
-et-
Ville de Cap-de-la-Madeleine

— L'atelier d'art social de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Centre de développement des industries de la mode (Québec)
-et-
Ville de Montréal

— Loisirs Saint-Ferdinand de Fabreville inc.
-et-
Ville de Laval

— Rendez-vous des trouvailles usagées
-et-
Ville de Laval

— L'association des familles Calabresi inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les productions Super Mémé inc.
-et-
Ville de Montréal

— Atelier Graphia 3710 inc./Graphia Studio 3710 inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les productions fondu au noir film/vidéo inc.
-et-
Ville de Montréal

— Services anti-crime des assureurs
-et-
Ville de Montréal

— Association nationale des travailleurs en tuyauterie et calorifugeurs, local 618 de la F.T.Q. Construction
-et-
Ville de Saint-Léonard

— Chambre de commerce et d'industrie du district de Baie-Comeau
-et-
Ville de Baie-Comeau

— École de français Richard Chabot
-et-
Ville de Montréal

— Association nationale des travailleurs en tuyauterie et calorifugeurs - Local 618
-et-
Ville de Montréal

— Association Can-Haïtienne québécoise
-et-
Ville de Montréal

— Chevaliers de Colomb, Conseil Touraine 6006
-et-
Ville de Gatineau

— Saint Peter Tholopotamian Society of Montreal
-et-
Ville de Montréal

— Federation of English Speaking Catholic Teachers inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association des éditeurs canadiens
-et-
Ville de Montréal

— Le fonds d'assurance de la fédération du vêtement inc.
-et-
Ville de Montréal

— Fédération des associations de parents des C.E.G.E.P. de la province de Québec
-et-
Ville de Québec

— Independent Film Alliance du cinéma indépendant
-et-
Ville de Montréal

— La fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
-et-
Ville de Sainte-Foy

— CEFTEQ, centre de formation textile de l'Est du Québec
-et-
Ville de Québec

— Les amis de la fondation de l'hôpital du Saint-Sacrement
-et-
Ville de Québec

— Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail - secteur fabrication de produits en métal et produits électriques
-et-
Ville de Saint-Léonard

— Corporation des entrepreneurs en maçonnerie du Québec
-et-
Ville de Saint-Léonard

Les désistements reçus en 1989-1990 ont impliqué les organismes et les municipalités ci-dessous :

— Atelier « espace 4 » enr.
-et-
Ville de Québec

— Atelier le quatre-vingt-huit
-et-
Ville de Québec

— Le théâtre de l'opsis inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association des golfeurs professionnels du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Fédération des infirmières et infirmiers du Québec
-et-
Ville de Québec

— SIDAC Mail centre-ville
-et-
Ville de Québec

— Syndicat international des marins canadiens
-et-
Ville de Québec

— Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac St-Jean
-et-
Ville d'Alma

— Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Centre communautaire juridique Saguenay-Lac St-Jean
-et-
Ville de La Baie

— Centre communautaire juridique Saguenay-Lac St-Jean
-et-
Ville de Jonquière

— S.I.D.A.C. Centre des affaires de l'Ouest inc.
-et-
Ville de Rimouski

— La coopérative de production cinématographique et audiovisuelle de Québec spirafilm
-et-
Ville de Québec

— L'association des chemins de fer du Canada/The Railway Association of Canada
-et-
Ville de Montréal

— Association canadienne du trafic marchandise/Canadian Freight Association
-et-
Ville de Montréal

— Chocolat Show inc.
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat international des marins canadiens
-et-
Ville de Montréal

— Association des commissions scolaires protestantes du Québec/Quebec Association of Protestant School Boards
-et-
Ville de Montréal

— Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers forestiers travailleurs d'usines
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat des agents de maîtrise de Québec-Téléphone
-et-
Ville de Rimouski

— Association des contremaîtres municipaux employés par la ville de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les ateliers l'essor inc.
-et-
Ville d'Anjou

— Institut québécois de recherche sur la culture
-et-
Ville de Montréal

— Coopérative d'habitation « Mon Toit » (Montréal) inc.
-et-
Ville de Montréal

— L'institut de relations industrielles du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Bureau d'arbitrage des chemins de fer du Canada
-et-
Ville de Montréal

— Coopérative d'artisanat l'empreinte de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Chambre de commerce du Canada
-et-
Ville de Montréal

— Eckankar Societies of Canada
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— Sous-traitance industrielle (Québec) inc. (S.T.I.Q.)
-et-
Ville de Longueuil

— Services documentaires multimédia (S.D.M.) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Consortium de télévision Québec Canada
-et-
Ville de Montréal

— L'association des pompiers de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association olympique canadienne
-et-
Ville de Montréal

— La société des droits d'exécution du Canada limitée
-et-
Ville de Montréal

— La fraternité internationale des teamsters, conseil conjoint 91
-et-
Ville de Montréal

— La fraternité internationale des teamsters, local 973
-et-
Ville de Montréal

— Construction and Supply Drivers and Allied Workers Teamsers Local 903
-et-
Ville de Montréal

— Jocelyn Gasse
-et-
Ville de Québec

— La centrale des professionnel-le-s de la santé du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Coop « La Balance », grossiste en aliments naturels (Montréal)
-et-
Ville de Montréal

— Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec
-et-
Ville de Montréal

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Montréal

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Trois-Rivières

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Québec

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Sainte-Foy

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Saint-Félicien

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Chicoutimi

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Hull

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Municipalité de Baie-James

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Sorel

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Granby

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Longueuil

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Laval

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Saint-Jérôme

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Joliette

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Gaspé

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Baie-Comeau

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Sept-Îles

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Rimouski

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Val d'Or

— La Commission de la santé et de la sécurité du travail
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Centrap Mitis inc.
-et-
Ville de Mont-Joli

— T[illegible] Monkland Tennis Club
-et-
[illegible]e Montréal

— [illegible]t des cadres supérieurs en gestion des [illegible]mmunications du Canada
-et-
Ville de Montréal

— Comité paritaire de l'industrie du sac à main
-et-
Ville de Montréal

— Ateliers Léopold-Desrosiers inc.
-et-
Ville de Matane

— L'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'habillement
-et-
Ville de Montréal

— Institut des techniques de l'enregistrement Trebas
-et-
Ville de Montréal

— La fédération des policiers du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat uni - Chapellerie optique et ouvriers alliés du Canada
-et-
Ville de Montréal

— Les publications Québec Français
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail - secteur fabrication de produits en métal et produits électriques
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Syndicat international des officiers de marine marchande
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat canadien des télécommunications transmarines
-et-
Ville de Montréal

— Association canadienne des métiers de la truelle - local 100
-et-
Ville de Montréal

— Association des experts en sinistres indépendants du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

Nombre des décisions et désistements pour les exercices financiers suivants, à l'égard des requêtes formulées en vertu de l'article 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

	1988-1989				1989-1990			
Nombre de requêtes reçues*	428				213			
	Accord	**Refus**	**Désist.**	**Total**	**Accord**	**Refus**	**Désist.**	**Total**
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1987 et 31 mars 1988	122	64	34	220	42	36	22	100
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1988 et 31 mars 1989	13	6	25	44	138	84	32	254
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1989 et 31 mars 1990	—	—	—	—	19	12	26	57
TOTAL global des décisions ou désistements pour l'exercice financier 1989-1990	—	—	—	—	199	132	80	411

* Depuis le 23 juin 1987, soit la date d'entrée en vigueur du chapitre 42 des lois de 1987.

5.4 Requêtes en fixation du prix de vente d'eau

Le troisième alinéa de l'article 34 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'à défaut d'entente, la Commission municipale fixe les taux de vente d'eau ou du service d'égout entre les municipalités, ou entre une municipalité et une personne visée à l'article 32.1, ou dans le cas où une personne vend de l'eau ou fournit le traitement des eaux à une municipalité.

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Requêtes reçues	5	4	4
Décisions sur requêtes formulées au cours du présent exercice	1	2	1
Décisions sur requêtes formulées lors d'exercices antérieurs	2	1	3
Désistements sur requêtes formulées au cours d'exercices antérieurs	4	1	1
Causes pendantes	6	6	3

Les quatre requêtes reçues en 1989-1990 impliquent les municipalités et les corporations suivantes :

— Ville de La Pocatière
-et-
Les cessionnaires de l'aqueduc de la station

— Paroisse de Saint-Siméon
-et-
Village de Saint-Siméon

— Ville de Montréal (1)
-et-
Villes de Westmount, Outremont, Saint-Pierre, Montréal-Est, Anjou, Hampstead, Montréal-Nord, Mont-Royal, LaSalle, Saint-Léonard et cité de Côte-Saint-Luc

— Village de Sainte-Monique
-et-
Aqueduc Grand Saint-Esprit

Quatre requêtes, dont une reçue au cours de l'année 1987-1988, deux en 1988-1989 et une en 1989-1990 ont fait l'objet d'une décision au cours du présent exercice financier et impliquaient les municipalités et la corporation ci-dessous :

— Paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna (2)
-et-
Village de Saint-Georges-de-Cacouna

— Paroisse de L'Épiphanie
-et-
Ville de L'Épiphanie

— Village de Val-David
-et-
Domaine Chanteclair Ltée

(1) Article 628 de la Charte de la ville de Montréal.

(2) Évocation rejetée.

— Ville de Montréal (2)
-et-
Villes de Westmount, Outremont, Saint-Pierre, Montréal-Est, Anjou, Hampstead, Montréal-Nord, Mont-Royal, LaSalle, Saint-Léonard et cité de Côte-Saint-Luc

Une requête reçue au cours de l'exercice 1987-1988 a fait l'objet d'un désistement au cours du présent exercice et impliquait les municipalité et corporation suivantes :

— Village de Sainte-Monique
-et-
Aqueduc Grand Saint-Esprit

5.5 Relevé général des avis, décisions et ordonnances rendus par la C.M.Q. sur les requêtes reçues et suite à la tenue d'enquêtes.[1]

Mois	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Avril	11	15	48
Mai	13	30	56
Juin	13	35	42
Juillet	13	46	92
Août	19	35	44
Septembre	22	47	69
Octobre	23	62	56
Novembre	19	38	42
Décembre	17	17	37
Janvier	14	20	28
Février	15	26	18
Mars	14	40	40
Total global	**193**	**411**	**572**

[1] Pour l'année 1989-1990, ce relevé vise toutes les activités de la C.M.Q. qui sont traitées aux sous-chapitres 4.3, 5.1 à 5.4 inclusivement, 8.7 et 8.10 à 8.12 inclusivement.

(2) Article 628 de la Charte de la ville de Montréal.

Chapitre 6
Tutelle des municipalités

6.1 Mise en tutelle

Une municipalité peut être déclarée en défaut ou être assujettie au contrôle de la Commission municipale, c'est-à-dire être placée sous sa tutelle, si l'une ou l'autre des six situations qui suivent se présente.

1. Une municipalité peut être déclarée en défaut :
   - 1.1 lorsqu'elle n'a pas acquitté à échéance les intérêts et le principal d'un emprunt;
   - 1.2 lorsqu'elle a cessé d'acquitter généralement ses dettes courantes à l'échéance;
   - 1.3 lorsqu'elle a négligé pendant plus de 30 jours de satisfaire à un jugement définitif la condamnant à payer une somme d'argent.

Chaque fois que l'un ou l'autre de ces trois événements survient, la Commission municipale, de sa propre initiative, peut s'adresser à la Cour supérieure pour faire déclarer la municipalité en défaut. Elle est obligée de s'adresser à cette cour lorsque la demande lui en est faite par la municipalité elle-même, ou par des créanciers détenant contre elle des créances représentant au moins 25 % de la dette totale de la municipalité. (L.R.Q., c. C-35, a. 38)

2. Une municipalité peut être assujettie au contrôle de la Commission municipale lorsque son conseil est dans l'impossibilité de fait d'administrer ses affaires depuis plus de 30 jours, bien qu'il y ait en fonction un nombre suffisant de membres pour former quorum et qu'il apparaît à la Commission qu'il est d'intérêt public de mettre fin à cette situation.

Cette décision de la Commission doit être confirmée par la Cour supérieure pour entrer en vigueur. (L.R.Q., c. C-35, a. 46.)

3. Une municipalité peut être assujettie au contrôle de la Commission municipale par le Gouvernement à l'occasion d'une demande d'enquête de celui-ci sur l'administration de la municipalité. (L.R.Q., c. C-35, a. 45.)

6.2 Cessation de tutelle

Toutes les tutelles, à l'exception de celles qui sont imposées par le Gouvernement à l'occasion ou à la suite d'une demande d'enquête sur l'administration d'une municipalité ou qui résultent d'un jugement de la Cour annulant l'élection de la majorité des membres d'un conseil, cessent lorsque la Commission municipale est d'opinion qu'il n'y a plus lieu de considérer la municipalité en défaut.

La cessation de la tutelle peut n'être que partielle, en ce sens que la Commission peut continuer à exercer son contrôle sur certaines activités municipales.

Une tutelle imposée par le Gouvernement, à l'occasion ou à la suite d'une enquête qu'il a commandée sur l'administration d'une municipalité, cesse à l'expiration des 30 jours qui suivent la remise du rapport au Gouvernement, à moins que celui-ci décide de la prolonger pour la période qu'il détermine.

Lorsqu'une municipalité cesse d'être en tutelle, elle reprend tous ses pouvoirs. (L.R.Q., c. C-35, a. 45 et a. 57.)

6.3 Contrôle des municipalités en tutelle

1. Tant que dure une tutelle, aucune action, exécution ou autre procédure ne peut être commencée ou continuée contre la municipalité, sans l'autorisation de la Commission municipale ; (a. 44)
2. La Commission doit approuver, au préalable, tous les contrats d'exécution de travaux municipaux ; (a. 48a)
3. Tous les fonds perçus par la municipalité doivent être déposés dans une banque au nom de la Commission municipale, en fiducie pour la municipalité, et tous les chèques tirés sur ce compte doivent être contresignés par le représentant de la Commission ; (a. 48b)
4. La Commission fixe chaque année le taux et le montant des taxes, licences ou permis ainsi que le prix pour les services municipaux ;

À défaut par le conseil municipal d'imposer les taxes, licences, permis ou prix dans le délai fixé par la Commission, cette dernière les impose en lieu et place du conseil municipal.

Après un avis préalable de 30 jours, la Commission prélève elle-même toute taxe spéciale que refuse ou néglige de prélever le conseil municipal ; (a. 48c)

5. Lorsqu'une municipalité en tutelle refuse ou néglige de faire ou d'exécuter dans le délai fixé par la Commission un acte que celle-ci lui commande, la Commission est substituée de droit à la municipalité pour poser cet acte ; (a. 48d)
6. Le budget d'une municipalité en tutelle requiert l'approbation de la Commission pour entrer en vigueur ; (a. 48f)

7. La nomination ou la suspension sans traitement par le conseil ou la destitution des fonctionnaires ou employés d'une municipalité en tutelle est sans effet tant qu'elle n'est pas approuvée par la Commission ; (a. 48g)

La Commission peut, par un avis donné à la municipalité, se réserver le pouvoir exclusif de nommer, suspendre sans traitement et destituer les fonctionnaires et employés ; (a. 48g)

8. Les achats et les ventes d'immeubles par une municipalité en tutelle requièrent l'intervention de la Commission dans l'acte ; (a. 48h et a. 48i)

9. La Commission peut intervenir dans toute cause commencée ou intentée contre une municipalité en tutelle ; (a. 48j)

10. Aucune décision du conseil d'une municipalité en tutelle n'entre en vigueur et ne devient exécutoire avant que la Commission n'ait approuvé le procès-verbal de la séance au cours de laquelle elle a été prise ; (a. 48k)

11. Tout fonctionnaire ou employé d'une municipalité en tutelle qui autorise une dépense d'argent ou un paiement sans l'autorisation de la Commission est personnellement responsable de la dépense ainsi autorisée ou payée ; (a. 51)

12. La Commission peut intenter des procédures judiciaires pour empêcher ou arrêter l'exécution de tout projet ou travaux qu'elle n'a pas approuvés lorsque cette approbation est requise ; (a. 52)

13. La Commission peut ester en justice au nom d'une municipalité en tutelle, sans être tenue d'obtenir le consentement de celle-ci ; (a. 53)

14. La Commission peut ratifier ou confirmer tout plan de réorganisation financière soumis par une municipalité en défaut et intéressant ses créanciers ; (a. 54)

15. Une municipalité en tutelle peut, avec l'approbation de la Commission municipale et le ministre des Affaires municipales, consolider les arrérages de taxes ; (a. 55)

16. La Commission peut ordonner à un fonctionnaire ou un employé de la municipalité ou à toute autre personne qu'elle désigne de procéder à la vente pour défaut du paiement des taxes des immeubles qu'elle indique. (a. 61)

6.4 Municipalités en tutelle au 1er avril 1989

— Ville de Schefferville

La tutelle de la ville de Schefferville a été décrétée par le Gouvernement en raison d'une enquête ordonnée sur les revenus ou les recettes de la ville de Schefferville pour la partie écoulée de l'année 1986, y compris tout montant à recevoir ainsi que sur les dépenses de la ville lors de cette période (décret numéro 1789-86 du 3 décembre 1986).

L'assujettissement de la ville de Schefferville au contrôle de la Commission municipale du Québec a été prolongé par le Gouvernement jusqu'au 1er janvier 1988 (décret numéro 1302-87), jusqu'au 1er juillet 1988 (décret numéro 1902-87), jusqu'au 1er décembre 1988 (décret numéro 828-88), jusqu'au 31 décembre 1989 (décret numéro 1770-88) et jusqu'au 31 décembre 1990 (décret numéro 1950-89).

6.5 Municipalités mises en tutelle entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990

— Ville de Westmount

La tutelle de Westmount a été décrétée par la Cour Supérieure le 28 novembre 1989 et ce, en vertu de l'article 220 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.Q. c. 37.2) (1).

L'assujettissement de la ville de Westmount au contrôle de la Commission municipale du Québec a cessé le 5 décembre 1989, à midi.

6.6 Relevé général des résolutions administratives adoptées par la Commission lors des tutelles

Numéro des articles de Loi sur la C.M.Q.	Nombre		
	1987-1988	1988-1989	1989-1990
a. 39	9	—	2
a. 44	2	4	—
a. 48d	—	—	—
a. 48f	—	—	—
a. 48g	18	38	—
autres	77	38	—
Total global	**106**	**80**	**2**

6.7 Procès-verbaux des municipalités sous tutelle

Lors des tutelles, la Commission doit se prononcer sur plusieurs procès-verbaux soumis par les municipalités concernées et comportant un grand nombre de résolutions.

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Procès-verbaux	47	54	1
Résolutions	557	858	3

(1) La Commission municipale du Québec avait au préalable constaté, par décision, le défaut de la ville.

Chapitre 7
Administration temporaire de municipalités

7.1 Loi sur la Commission municipale (a. 100)

Lorsqu'un conseil municipal ne peut plus siéger valablement, la Commission peut, tant que dure la situation, adopter par résolution toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité.

Dans le cas prévu au premier alinéa, lorsque le maire et le maire suppléant sont empêchés d'agir ou que leur poste est vacant, la Commission ou la personne qu'elle désigne à cette fin peut exercer les fonctions du maire.

Les actes ainsi posés ont le même effet, à tous égards, que si le conseil ou le maire avait agi lui-même.
(1970, c. 45, a.9 ; 1985, c. 27, a.74 ; 1987, c. 93, a.5)

7.2 Relevé général des interventions (résolutions administratives) de la Commission (a. 100)

1987-1988 Municipalités	Nombre de résolutions	1988-1989 Municipalités	Nombre de résolutions
Chambly	9	Cantley, sd*	28
Gagnon	1	Gagnon	3
Posonby, ct	15	Lacolle, vl	4
Rivière Saint-Jean, sd	26	Malartic	186
		MRC Caniapiscau	25
		Northfield, sd	37
		Sainte-Monique, p	18
		Saint-Thomas-d'Aquin, p	17
		Schefferville	69
Total global	**51**	**Total global**	**387**

*1988, c. 72, a. 5.

1989-1990 Municipalités	Nombre de résolutions
Cantley, sd *	1
Sainte-Monique, p	12
Lacolle, vl	49
Grantham-Ouest, sd	247
Lac-Etchemin	61
Coteau-Station, vl	11
Saint-Placide, vl	17
Sainte-Marcelline-de-Kildare, sd	10
Gagnon	2
MRC Caniapiscau	41
Schefferville	86
Total global	**537**

*1988, c. 72, a. 5.

Chapitre 8
Les enquêtes de la Commission

8.1 Compétence

8.1.1 Pouvoir général d'enquête

Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés, la Commission peut, par elle-même ou par toute personne que désigne le président, enquêter sur toute matière de sa compétence [...] (L.R.Q., c. C-35, a. 8)

8.1.2 Pouvoirs spéciaux d'enquête

— Administration financière

La Commission peut de sa propre initiative et doit, si demande lui en est faite par le ministre, faire une enquête sur l'administration financière d'une municipalité. (L.R.Q., c. C-35, a. 22.1, 1er alinéa)

— Tout aspect de l'administration

Elle doit aussi faire enquête, chaque fois que demande lui en est faite par le gouvernement, sur tout aspect de l'administration qu'il indique. (L.R.Q., c. C-35, a. 22.1, 2e alinéa)

— Travaux utiles à plusieurs municipalités

La Commission peut faire enquête à la demande de toute municipalité intéressée lorsqu'il y a lieu dans l'intérêt public d'exécuter des travaux utiles à plusieurs municipalités. (L.R.Q., c. C-35, a. 22.2, 1er alinéa)

8.2 Pouvoirs des enquêteurs

Pour les fins d'une enquête que la Commission est autorisée à faire, chacun de ses membres et tout enquêteur délégué par elle sont investis des pouvoirs et de l'immunité de commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37). (L.R.Q., c. C-35, a. 23, 1er alinéa)

Selon cette loi, les commissaires peuvent, par tous les moyens légaux qu'ils jugent les meilleurs, s'enquérir des choses dont l'investigation leur a été déférée.

La majorité des commissaires doit assister et présider à l'examen des témoins et les commissaires ou la majorité d'entre eux ont, en ce qui concerne les procédures de cet examen, tous les pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure siégeant en terme.

Les commissaires peuvent assigner des témoins et les enjoindre de produire des documents.

Le refus, sans raison valable, de comparaître, de prêter serment, de témoigner ou de produire des documents, rend passible de sanctions.

8.3 Déroulement des enquêtes

— Administration de la preuve

La Cour d'appel, dans l'affaire Ville de Beloeil et Commission municipale du Québec (1975, R.D.T. 245), s'est exprimée ainsi :

La Commission municipale doit respecter les règles fondamentales de justice, mais il faut bien se garder d'imposer un Code de procédure à un organisme que la loi a voulu rendre maître de sa procédure. Il faut donc accorder une assez grande latitude à la Commission municipale chargée d'une enquête et qui est un organisme qui rend des décisions quasi judiciaires. Elle s'occupe de questions pratiques et doit juger selon l'équité et le bon sens.

La Cour d'appel a voulu démarquer ainsi la différence fondamentale qui existe entre une enquête tenue par un organisme possédant des pouvoirs quasi judiciaires et un procès se déroulant devant une cour de justice.

Néanmoins, la Commission adopte en pratique dans toutes ses enquêtes une procédure identique à celle qui prévaut devant les cours de justice pour les matières contentieuses en permettant, notamment, l'interrogatoire et le contre-interrogatoire sans personne interposée.

Il y a une exception à cette pratique, cependant, car une telle procédure n'est pas appliquée à l'occasion de la tenue des enquêtes sur l'administration des municipalités à la demande du gouvernement. Dans ces enquêtes, l'interrogatoire et le contre-interrogatoire ne sont permis que dans la mesure jugée appropriée par les commissaires.

Lors des auditions pour entendre des appels interjetés à la suite d'une destitution ou d'une réduction de traitement, la municipalité est appelée à faire sa preuve la première vu qu'elle n'est pas tenue de mentionner dans la résolution les motifs pour lesquels la décision est prise.

— Sténographie

Il n'y a pas de sténographe lors des enquêtes de la Commission, sauf s'il s'agit d'enquêtes sur l'administration des municipalités.

Toutefois, les parties peuvent, avec l'autorisation de la Commission, se faire accompagner du sténographe de leur choix et en assumer les frais.

8.4 Aboutissement des enquêtes

Les enquêtes en matière quasi judiciaire conduisent à une décision finale qui lie les parties.

Les enquêtes en matière administrative débouchent, selon leur nature, sur une décision finale ou sur la présentation d'un rapport.

8.5 Enquêtes terminées en cours d'exercice

L'enquête sur la municipalité ci-dessous mentionnée était terminée à la fin de l'exercice 1989-1990.

— Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon

La Commission municipale a ordonné, en date du 3 octobre 1988, une enquête sur tous les aspects de l'administration financière de cette municipalité, pour la période du 1er juillet 1987 au 30 septembre 1988.

La Commission a produit son rapport d'enquête le 9 mai 1989.

8.6 Enquêtes en cours d'exercice

Depuis le 28 juin 1989
Saint-Michel-des-Saints
Décret numéro 993-89

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec doit faire enquête chaque fois que demande lui en est faite par le gouvernement sur tout aspect de l'administration qu'il indique;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter une enquête sur tous les aspects de l'administration municipale de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour la période s'étendant du 1er janvier 1985 à la date d'adoption du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre des Affaires municipales :

QU'une demande soit faite à la Commission municipale du Québec de tenir sans délai une enquête sur tous les aspects de l'administration municipale de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour la période s'étendant du 1er janvier 1985 à la date d'adoption du présent décret.

Depuis le 12 juillet 1989
Ville de Drummondville
Décret numéro 1120-89

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec doit faire enquête chaque fois que demande lui en est faite par le gouvernement sur tout aspect de l'administration qu'il indique;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter une enquête sur l'acquisition par la ville de Drummondville des terrains du Domaine Cherbourg;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre des Affaires municipales :

QU'une demande soit faite à la Commission municipale du Québec de tenir sans délai une enquête sur l'acquisition par la ville de Drummondville des terrains du Domaine Cherbourg.

8.7 Enquêtes en vertu de l'article 22.2 de la Loi sur la Commission municipale

L'article 22.2 de la Loi sur la Commission municipale se lit comme suit :

22 ...

2. La Commission peut faire enquête à la demande de toute municipalité intéressée lorsqu'il y a lieu dans l'intérêt public d'exécuter des travaux utiles à plusieurs municipalités.

À la suite de cette enquête, la Commission peut par ordonnance définir les travaux à exécuter et en faire la répartition du coût en exerçant tous les pouvoirs que chacune des municipalités intéressées pourrait exercer à cette fin y compris celui de soumettre à l'approbation des électeurs-propriétaires tout emprunt nécessaire.

La Commission peut toutefois ordonner l'exécution des travaux et autoriser l'emprunt sans cette approbation.

Si une municipalité à laquelle il a été enjoint d'exécuter des travaux en vertu du présent paragraphe néglige de le faire, la Commission peut elle-même les faire exécuter et lui en recouvrer le coût. À cette fin, elle peut l'obliger à lui faire des avances des montants qu'elle indique.

Il y a appel à la Cour d'appel de toute ordonnance rendue en vertu du présent paragraphe sur une question de droit seulement. Cet appel n'a lieu que sur permission accordée par un juge de la Cour d'appel de la même manière et dans les mêmes délais que pour un jugement interlocutoire de la Cour supérieure.

Le présent paragraphe ne s'applique pas aux travaux d'aqueduc et d'égout.

La Commission municipale a enquêté et a rendu une ordonnance dans le dossier suivant :

— Ville de Québec -et- ville de Vanier

8.8 Enquêtes à l'égard de regroupements municipaux

Les articles 93, 94 et 95 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (1988, chapitre 19) se lisent comme suit :

93. La Commission municipale du Québec doit, à la demande du ministre, tenir une audience publique sur la demande de regroupement.

94. Le plus tôt possible après la tenue de l'audience, la Commission transmet un rapport au ministre. Celui-ci transmet une copie certifiée conforme de ce rapport à chacune des municipalités demanderesses.

95. Le ministre peut ordonner la consultation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités demanderesses.

Il peut n'ordonner la consultation que de celles de l'une de ces municipalités ...

La Commission municipale du Québec a reçu au cours du présent exercice financier trois demandes pour la tenue d'une audience publique à l'égard du regroupement des municipalités suivantes :

— Village de Clarenceville -et- municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

— Canton de Port-Daniel-Est -et- canton de Port-Daniel-Ouest

— Village d'Albanel -et- canton d'Albanel

La Commission a fait rapport au ministre des Affaires municipales du Québec d'une telle audience à l'égard d'une demande reçue au cours de l'année 1988-1989 ainsi que sur celles reçues au cours du présent exercice financier, soit :

— Village de L'Islet-sur-Mer -et- paroisse de Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet

— Village de Clarenceville -et- municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

— Canton de Port-Daniel-Est -et- canton de Port-Daniel-Ouest

— Village d'Albanel -et- canton d'Albanel

8.9 Enquêtes à l'égard d'annexions municipales

Les articles 140, 141 et 142 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (1988, chapitre 19) se lisent comme suit :

140. La Commission municipale du Québec doit, à la demande du ministre, tenir une audience publique sur la demande d'annexion.

141. Le plus tôt possible après la tenue de l'audience, la Commission transmet un rapport au ministre. Celui-ci transmet une copie certifiée conforme de ce rapport à la municipalité annexante et à la municipalité dont le territoire est visé par l'annexion.

142. Le ministre peut ordonner la consultation des personnes habiles à voter du territoire visé par l'annexion.

La Commission municipale du Québec a reçu au cours du présent exercice financier une demande pour la tenue d'une audience publique à l'égard d'annexion par l'une des municipalités suivantes :

— Ville de Thurso -et- canton de Lochaber

La Commission a fait rapport au ministre des Affaires municipales du Québec de l'audience tenue à l'égard de cette demande.

8.10 Enquêtes en vertu des articles 64.1 à 64.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Les articles 64.1 à 64.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement se lisent comme suit :

64.1 Est assujetti aux articles 64.2 à 64.11 :

1° L'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets visé par un règlement adopté en vertu du paragraphe e[1]. du premier alinéa de l'article 70 ou, en l'absence d'un tel règlement, l'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets situé dans un territoire visé par un règlement adopté en vertu du paragraphe e du premier alinéa de l'article 70 ;

2° Le titulaire d'un permis spécial visé à l'article 67.

64.2 L'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets peut exiger pour ses services soit les prix indiqués dans le tarif publié conformément à l'article 64.3 et en vigueur, soit ceux fixés par la Commission municipale du Québec.

64.3 Au moins 45 jours avant la date de son entrée en vigueur, l'exploitant publie son tarif ou toute modification de celui-ci dans un quotidien diffusé dans le territoire qu'il dessert ou, à défaut de quotidien diffusé dans ce territoire, dans un quotidien diffusé dans le territoire le plus rapproché.

L'exploitant publie en même temps un avis indiquant la date prévue pour l'entrée en vigueur du tarif ou de toute modification de celui-ci et mentionnant le recours prévu à l'article 64.4

64.4 La Commission peut, sur demande de toute personne ou municipalité, modifier tout ou partie des prix publiés par l'exploitant. Elle peut également enquêter sur toute question relative à cette demande.

À cette fin, la Commission possède les mêmes pouvoirs et jouit des mêmes immunités que ce qui est prévu à la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., chapitre C-35).

La Commission a été saisie des requêtes suivantes :

— Villes de Terrebonne, Mascouche et paroisse de La Plaine -et- Usine de Triage Lachenaie inc.

— Ville de Repentigny -et- Service Sanitaire R.S. inc.

— Ville de Nicolet et als -et- Gestion des rebuts D.M.P. inc.

— Ville de Bécancour et als -et- Gestion des rebuts D.M.P. inc.

— Paroisse de Saint-Élie-d'Orford -et- Bestan inc.

— Ville d'Anjou et als -et- Ville de Montréal (Carrière Miron)

La Commission municipale a fixé les taux provisoires et les taux définitifs à l'égard de l'exploitant suivant :

— Usine de Triage Lachenaie inc. (1)

La Commission municipale a fixé les taux provisoires à l'égard de l'exploitant suivant :

— Bestan inc.

La Commission municipale a fixé les taux définitifs à l'égard des exploitants suivants suite à des demandes formulées au cours de l'exercice précédent :

— Site d'enfouissement sanitaire Bestan inc. (2)

— Services sanitaires Robert Richer ltée

La Commission municipale a rejeté la requête de tarification d'un site exploité par la compagnie suivante :

— Service Sanitaire R.S. inc.

8.11 Enquêtes en vertu de l'article 320 du chapitre 57 des Lois de 1987

Cet article 320 se lit comme suit :

320. Le greffier ou secrétaire-trésorier qui se rend compte de la fin du mandat d'un membre du conseil en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil, de son inhabilité, de la nullité de son élection ou de la dépossession de sa charte en avise par écrit, le plus tôt possible, la Commission municipale du Québec.

La Commission, après enquête, constate ou non la fin du mandat. Elle transmet une copie de sa décision, en même temps, à la municipalité et au membre intéressé.

Dans le cas où elle constate que le mandat a pris fin en vertu du deuxième ou du troisième alinéa de l'article 318, la Commission joint à la copie de sa décision un avis reproduisant les articles 321 à 328.

La Commission municipale du Québec a reçu dix-sept (17) demandes impliquant les municipalités et personnes suivantes :

— Paroisse de Hérouxville -et- Jean-Marc L'Heureux

— Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé -et- Jean-Gilles Duguay

— Municipalité de Bellecombe -et- Roger Groleau

— Municipalité de Baie-Sainte-Catherine -et- Carol Arbour

— Municipalité de Moncerf -et- Marcel Crites

— Canton de Saint-Godefroi -et- Marie-Jeanne Chapados

— Paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande -et- Pierre-Georges Veilleux

— Ville de Portneuf -et- Doris Marcotte

— Municipalité de Saint-Mathieu -et- Daniel Levasseur

— Municipalité de Vinoy -et- Jean Fortin

— Canton de Natashquan -et- Raymonde Landry-Poirier

— Village de Saint-Pierre -et- Michel Chartier

— Ville de Waterloo -et- Barbara Verhoef Ledoux

— Paroisse de L'Ascension -et- André Sarrazin

— Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies -et- Normand Landry

— Municipalité de Sainte-Thècle -et- Aurel Groleau

— Village de Saint-Noël -et- Bernard Landry

La Commission municipale a constaté la fin des mandats dans les cas suivants :

— Municipalité de Stanstead -et- Laurian Thibault (1)

— Paroisse de Hérouxville -et- Jean-Marc L'Heureux

— Municipalité de Saint-Mathieu -et- Daniel Levasseur

La Commission municipale a reçu copie des démissions des personnes impliquées dans les conseils des municipalités suivantes :

— Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé -et- Jean-Gilles Duguay

— Municipalité de Bellecombe -et- Roger Groleau

— Municipalité de Baie-Sainte-Catherine -et- Carol Arbour

— Municipalité de Moncerf -et- Marcel Crites

— Canton de Saint-Godefroi -et- Marie-Jeanne Chapados

— Paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande -et- Pierre-Georges Veilleux

— Ville de Portneuf -et- Doris Marcotte

— Municipalité de Vinoy -et- Jean Fortin

(1) Évocation.

(2) Cette décision a été modifiée

(1) Demande reçue au cours de l'exercice financier précédent.

— Village de Saint-Pierre -et- Michel Chartier

— Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies -et- Normand Landry

8.12 Enquêtes en vertu de l'article 70 du chapitre 57 des Lois de 1987

Cet article se lit comme suit :

70. La Commission peut, pour cause, destituer le président d'élection après lui avoir donné l'occasion de se faire entendre et désigner son remplaçant.

La Commission municipale a reçu au cours du présent exercice une demande impliquant les municipalité et président d'élection suivants :

— Ville de Sainte-Adèle -et- Michel Rousseau, à titre de président d'élection

La Commission municipale a rendu une décision à l'effet de rejeter cette demande.

8.13 Enquêtes en vertu des articles 10 et suivants du chapitre 72 des Lois de 1988.

Ces articles se lisent comme suit :

10. La ville de Gatineau verse à la municipalité, avant le 1er mai 1989, une somme correspondant à 4,779 % de ses fonds de réserve et de son surplus budgétaire au 31 décembre 1988.

11. La municipalité verse à la ville de Gatineau, chaque année, la totalité du montant qui lui est versé à titre de subventions en vertu de la Loi de 1980 sur les subventions aux municipalités (S.C. 1980-81-82-83, chapitre 37) à l'égard de l'antenne réceptrice du satellite SPOT I. La municipalité verse ce montant dans les 30 jours suivant sa réception.

Le premier alinéa cesse de s'appliquer lorsque sont remboursées les échéances, en capital et intérêts, d'un montant d'emprunt requis, le cas échéant, jusqu'à concurrence d'un montant de 391 825 $, pour financer les travaux décrétés au règlement numéro 343-85 de la ville de Gatineau. Toute subvention gouvernementale versée à la ville de Gatineau en rapport avec l'exécution des travaux prévus à ce règlement doit être affectée au remboursement de cet emprunt.

12. La municipalité verse à la ville de Gatineau, avant le 1er mai 1989, un montant correspondant au coût réel, pour la ville, des dépenses faites de juin à septembre 1988 dans un but d'information et de consultation sur la constitution de la municipalité.

À défaut d'entente, ce montant est déterminé par la Commission municipale du Québec.

13. La ville de Gatineau doit continuer de fournir sur le territoire de la municipalité le service de protection contre l'incendie jusqu'à la date fixée par le ministre.

Dans les 30 jours suivant la date fixée par le ministre, la municipalité rembourse à la ville de Gatineau le coût réel du service fourni sur le territoire de la municipalité. À défaut d'entente, le coût réel est déterminé par la Commission municipale du Québec.

La Commission municipale a été saisie d'une demande d'intervention formulée par les municipalités de Cantley et de Gatineau.

Commission municipale
du Québec

ISBN 2-551-14178-8

9 782551 141784 90000

Imprimé au Québec (Canada)